

L'accueil de nouveaux actifs : une richesse humaine pour le territoire du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises



Charles Marianne
Avril à Septembre 2006
Maitre de stage : Mme Arilla Céline
Tuteurs : Mme Barthe Laurence
Mr Neuman Jean-Pierre

En partenariat avec :



« Il n'y a pas de territoire condamné, mais des territoires sans projet »
(40 ans d'aménagement du territoire, 2003)

Remerciements

De part l'important travail de terrain que m'a demandé ce stage, je souhaite remercier en premier lieu toutes les personnes que j'ai pu rencontrer, tous ces nouveaux actifs qui m'ont donné de leur temps, qui m'ont parlé de leur vie intime. Ils m'ont transmis leurs émotions, leurs envies pour le développement d'un département qu'ils ont choisi et qu'ils ont envie de voir évoluer d'une manière cohérente et en harmonie avec l'environnement naturel, social et économique. Donc pour tout cela, merci à eux.

Mes remerciements vont ensuite à toute l'équipe du PNR : à Céline, qui a su m'aider à avancer dans mes questionnements, à ses relectures attentives et qui m'a accueilli avec convivialité. Merci à Matthieu qui m'a réorienté grâce à des échanges fructueux et formateurs. Merci à Frédérique MASSAT, présidente du projet de PNR, qui m'a accueilli et à André Rouch, vice président, qui a été présent lors de ma mission et qui a été un « guide touristique très fort » lors du séjour à Clermont-Ferrand pour les universités européennes. Je n'oublie pas Isabelle, pour tous ses conseils techniques et sa gentillesse, merci aussi à Sophie pour son accueil.

Mes tuteurs universitaires, Mme Barthe Laurence et Mr Neuman Jean-François m'ont aussi beaucoup aidé dans la lecture et la relecture de mon mémoire.

Je remercie les partenaires de ce stage, Flore et Annie pour le partage de leur expérience au sein d'Ariège Expansion, leurs conseils et disponibilités, Pascale pour sa gentillesse et sa connaissance de l'association Espace.

Je tiens également à remercier ma famille et mes amis qui m'ont apporté leur soutien et je veux dire aussi un grand merci à Cédric qui a été mon meilleur « coach ».

Merci beaucoup

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des abréviations	3
Listes des illustrations	4
Introduction	5
PARTIE I : PRESENTATION DE LA MISSION :	6
1. Les conditions de la mission.....	7
1.1. Les objectifs de la mission.....	7
1.2. Le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	7
1.3. Bref historique du projet de PNR et situation actuelle.....	8
1.4. Le périmètre du projet de PNR	8
1.5. L'accueil de nouveaux actifs, un enjeu pour le projet de PNR.....	9
1.6. Les partenaires associés	10
2. Contexte et cadre de l'étude.....	11
2.1. La définition des termes.....	11
2.2. L'évolution des politiques d'aménagement du territoire face à l'évolution de l'image de la campagne.....	13
2.3. Le contexte actuel : l'accueil de nouveaux actifs comme vecteur de développement des territoires ruraux.....	15
3. La méthodologie	16
3.1. Les hypothèses de travail	16
3.2. La démarche.....	19
3.3. Les limites de la méthodologie	21
PARTIE II : RESULTATS ET ANALYSE DES ENTRETIENS REALISES :	23
1. Qui sont les nouveaux actifs sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises ?	24
1.1. Le contexte démographique sur le périmètre du projet de PNR	24
2. Les nouveaux actifs au niveau du territoire du projet de PNR.....	27
2.1. Présentation de l'échantillonnage et avertissement par rapport à l'analyse	27
2.2. Les profils socio-économiques des nouveaux actifs au sein du projet de PNR	27
2.3. Les facteurs d'attractivité du territoire du projet de PNR.....	34
2.4. Le parcours d'installation des nouveaux actifs au sein du territoire du projet de PNR.....	36
2.5. Quelques éléments supplémentaires par rapport aux nouveaux actifs.....	43
3. Les élus du territoire et l'accueil de nouveaux actifs	50
3.1. Présentation des élus rencontrés et avertissement	50
3.2. La perception et la conception de l'accueil de nouveaux actifs par les élus	50
3.3. L'accueil de nouveaux actifs : une action souhaitée au sein du projet de PNR ?	58
3.4. Les enjeux de l'accueil pour les élus	58
4. L'organisation du territoire pour l'accueil et les compétences présentes en terme d'accompagnement de porteurs de projet.....	60
4.1. Présentation de la partie et avertissement.....	60
4.2. L'organisation du territoire au niveau des Pays et des communautés de communes.....	60
4.3. Les compétences présentes en terme d'accompagnement de porteur de projet au niveau des structures rencontrées	64

5.	Le bilan de l'accueil de nouveaux actifs au regard du développement durable.....	65
PARTIE III : LES PROPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ACTIFS		68
1.	Cadre stratégique pour un accueil durable sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées ariégeoises.....	69
1.1.	Les constats faits par rapport à l'accueil sur le territoire du projet de PNR.....	69
1.2.	La plus- value du projet de PNR par rapport à l'accueil de nouveaux actifs	70
1.3.	Un essai de définition du concept d'accueil durable	71
1.4.	Des propositions pour la mise en place de l'accueil durable au sein du projet de PNR.....	73
1.5.	Le schéma du plan d'accueil durable pour le projet de PNR	74
2.	Les fiches actions.....	76
2.1.	Mettre en place un accueil de proximité au sein des CC	76
2.2.	Former les animateurs de CC au « primo accueil ».....	79
2.3.	Augmenter l'offre en logements locatifs et terrains constructibles	80
2.4.	Travailler les messages d'accueil par territoire et à la création d'outils de communication ..	82
2.5.	Créer un observatoire des populations	84
2.6.	Favoriser un travail en partenariat entre les territoires de proximité et les partenaires de l'accompagnement.....	85
2.7.	Créer une grille d'évaluation des projets pour une adéquation avec le territoire.....	87
2.8.	Favoriser l'émergence d'emplois agri ruraux ou pluriactifs	91
2.9.	Soutenir les installations agricoles en facilitant l'accès au foncier	93
Conclusion		94
Bibliographie		96
Table des matières		98
Les annexes.....		101

Liste des abréviations

APEM : Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

CC : communauté de communes

CCI : chambre des commerces et de l'industrie

CIAT : Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTRE : Contrat Territorial de Revitalisation Economique

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, nommé aujourd'hui la

DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Cohérence du Territoire

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

ESPACE Séronais 117 : Etablissement Séronais de Promotion et d'Accompagnement de Créateurs d'Entreprises

LOADT : Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONF : Office National des Forêts

OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

PIAD : Prime à l'installation dans l'Artisanat Départementale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPR : Plan de Prévention des Risques

Projet de PNR : projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural

SCZA : Schéma de Cohérence des Zones d'Activités

SEGESA : Société d'Etudes Géographiques et Sociologiques Appliquées

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

Listes des illustrations

Les figures

Figure 1 Le périmètre du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, internet, 2005	9
Figure 2 Nombre d'entretiens avec les nouveaux actifs par canton, M.Charles, 2006	21
Figure 3 L'évolution de la population entre 1999 et 2004, sur certaines communes du périmètre du PNR, M.Charles, 2006	26
Figure 4 Présentation de l'échantillonnage, M.Charles, 2006	27
Figure 5 La situation familiale des nouveaux actifs rencontrés, M.Charles, 2006	30
Figure 6 La situation professionnelle des nouveaux actifs rencontrés, M.Charles, 2006	31
Figure 7 Les secteurs d'activités des porteurs de projet rencontrés, M.Charles, 2006	32
Figure 8 Le parcours d'installation des professions indépendantes, M.Charles, 2006	36
Figure 9 Le parcours d'installation des nouveaux actifs salariés, M.Charles, 2006	38
Figure 10 Le parcours d'installation des nouveaux actifs en situation difficile, M.Charles, 2006	40
Figure 11 Des profils diversifiés chez les nouveaux actifs, M.Charles, 2006	44
Figure 12 Les élus rencontrés sur l'ensemble des communautés des communes du périmètre du projet de PNR, M.Charles, 2006	50
Figure 13 Les différentes dynamiques d'évolution de la population, M. Charles, 2006	51
Figure 14 Les degrés d'implication des différentes communes, M.Charles, 2006	54
Figure 15 Les enjeux de l'accueil en fonction des profils des communes rencontrées, M.Charles, 2006	59
Figure 16 L'organisation du périmètre du PNR en terme d'accueil de nouveaux actifs, M.Charles, 2006	63
Figure 17 Le schéma du plan d'accueil durable, M.Charles, 2006	74

Les tableaux

Tableau 1 Comparaison des différents chiffres de la démographie, INSEE, 1999	25
Tableau 2 L'origine urbaine ou rurale des nouveaux actifs rencontrés, M.Charles, 2006	28
Tableau 3 Les tranches d'âges des nouveaux actifs, M.Charles, 2006	29
Tableau 4 La connaissance de l'Ariège par les nouveaux actifs, M.Charles, 2006	34
Tableau 5 Les facteurs facilitateurs à l'installation sur une commune, M.Charles, 2006	46
Tableau 6 Les freins à l'installation sur une commune des nouveaux actifs, M. Charles, 2006	47
Tableau 7 Les faiblesses rencontrées par les porteurs de projet, M.Charles, 2006	48
Tableau 8 Les atouts rencontrés par les porteurs de projet, M.Charles, 2006	49
Tableau 9 Les différentes structures rencontrées, M.Charles, 2006	64
Tableau 10 Tableau comparatif des compétences des structures rencontrées, M.Charles, 2006	64
Tableau 11 Le bilan de l'accueil de nouveaux actifs en fonction du développement durable, M.Charles, 2006	66

Introduction

Dans le cadre de ma formation en Master 2 professionnel « Aménagement et développement transfrontalier de la montagne » que j'ai suivi au sein de l'université de Toulouse le Mirail sur le site universitaire de Foix, j'ai effectué un stage au sein du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR). Cette étude s'est déroulée de début avril à fin septembre.

Actuellement en cours de préfiguration et suite au diagnostic de territoire réalisé, le projet de PNR étudie les possibilités d'actions porteuses d'un développement économique, social et environnemental sur son territoire. L'accueil de nouveaux actifs est une préoccupation croissante de la part de nombreux territoires ruraux. L'installation en milieu rural s'affirme comme un véritable fait de société avec un constat partagé par tous : les territoires ruraux sont des territoires attractifs. Le dernier recensement de 1999 montre également que le rural isolé est concerné : 6 communes isolées sur 10 gagnent des habitants.

Ainsi l'espace rural change de fonctionnalité et devient un espace à vocation résidentielle. Cette nouvelle fonction de la campagne n'est pas sans conflit mais peu apparaît également comme une nouvelle opportunité de développement pour des territoires ruraux. Cependant, cette évolution nécessite une mobilisation des acteurs locaux pour en faire un véritable atout et non une faiblesse qui risquerait de détruire les richesses des espaces ruraux.

Situé en zone rurale et montagnarde, le périmètre du projet de PNR a subi des mouvements de dépeuplement de grande ampleur laissant certains villages à l'abandon. Aujourd'hui, le territoire a plutôt tendance à connaître une attractivité et un flux de personnes s'installe. Malgré cet apport d'une population jeune, la population locale reste vieillissante. L'économie locale est un secteur dynamique où les créations sont nombreuses mais avec une vie assez courte.

Suite à ces constats généraux et spécifiques au périmètre du projet de PNR, cette étude a été souhaitée par le projet de PNR.

Le présent rapport s'efforce de présenter les principales conclusions issues de cette première **étude exploratoire consacrée aux problématiques de l'accueil de nouveaux actifs au sein du projet de PNR**. Les entretiens auprès de nouveaux actifs du territoire, les rencontres avec des élus et des structures d'accompagnement, ont permis de cerner, de la manière la plus juste sans être exhaustive, les faiblesses et les atouts pour faire du périmètre du projet de PNR un territoire d'accueil.

Le projet de PNR, outil d'aménagement du territoire, instauré pour faciliter la revitalisation rurale et travaillant selon une démarche de développement durable, semble pouvoir devenir un opérateur dans l'accueil de nouveaux actifs en mettant en place de manière innovante un accueil durable, vecteur de développement pour le territoire des Pyrénées Ariégeoises.

Ce rapport se composera de trois parties :

- Une première partie qui permet de cerner le contexte général par rapport à l'accueil et les questionnements de l'étude ainsi que la méthodologie,
- Une seconde partie qui retrace les résultats et analyse des entretiens menés auprès de 70 personnes : nouveaux actifs, élus et structures,
- Une troisième partie qui propose un concept d'accueil durable et les actions qui en découlent.



PARTIE I : PRESENTATION DE LA MISSION : objectifs, contexte et cadre de l'accueil, méthodologie



Photos M. Charles, Juin 2006

1. Les conditions de la mission

1.1. Les objectifs de la mission

La mission confiée par le syndicat mixte de préfiguration du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'intitule « étude en vue de l'analyse des problématiques d'accueil de nouveaux actifs, dans le cadre du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ». Le projet de PNR actuellement en phase de préfiguration cherche à approfondir certains thèmes et notamment celui de l'accueil des nouveaux actifs. Ainsi la mission devra permettre :

- d'étudier et d'analyser qualitativement et quantitativement les phénomènes de migrations et d'installations de nouveaux habitants (en priorité d'actifs) sur le périmètre du PNR,
- de repérer, de caractériser (typologie) et d'analyser les facteurs et les freins à l'installation,
- d'identifier et d'enquêter les acteurs publics et privés engagés dans des politiques ou des actions visant à favoriser l'accueil de nouveaux habitants (motivations, projets, attentes et positionnement vis-à-vis d'un PNR),
- d'identifier les projets émergents ou en cours, relatif à l'accueil de nouveaux habitants en accord avec le projet de Charte-agenda 21 du PNR et susceptibles d'être pris en compte dans son élaboration (projets à caractère novateur, collectif, multisectoriel notamment),
- de recenser et d'étudier les expériences mises en œuvre en la matière dans d'autres territoires en particulier celles ayant un caractère novateur et/ ou celles intégrant une division « développement durable » et susceptibles d'être transposées dans le cadre du PNR,
- de réaliser une synthèse argumentée à l'échelle du territoire du PNR : politique possible pour le PNR en matière d'accueil de population (fondements, axes et contenus) en priorité d'actions et moyens à mettre en œuvre par le PNR et ses partenaires.

La mission a été principalement encadrée par l'équipe du PNR et notamment par Céline Arilla, qui est chargée de mission au sein de l'équipe du PNR. Deux partenaires ont été associés à la mission : l'association ESPACE Séronais 117 avec Pascale Sans, qui est salariée de l'association et l'agence de développement du département Ariège Expansion avec, comme interlocutrices, Flore Pauillac et Annie Fachetti, qui ont en charge une mission spécifique de l'agence, le programme « L'Ariège accueille les Solos ».

1.2. Le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, organisme d'accueil de cette mission, est un Syndicat Mixte de préfiguration créé en Juillet 2005. Il se définit comme un « organisme d'ancrage local, de statut public, ouvert aux multiples partenaires »¹. Il regroupe :

- des membres « contributifs » : communes, Conseil Général de l'Ariège (CG), Conseil Régional Midi-Pyrénées, Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Chambre d'agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- des membres associés : Pays et leurs Conseils de développement, communautés de communes (CC)...

Il permet de fédérer les acteurs du territoire : associations, fédérations, organismes professionnels...

¹ Lettre aux partenaires n°1, 2005

Afin de préparer le projet de charte qui fixera les grandes lignes du futur PNR pour une durée de 12 ans², une équipe de terrain a été employée au sein du syndicat mixte. Quatre agents sont chargés d'animer le projet :

- Matthieu Cruège, chef de projet et chargé des relations avec les partenaires
- Sophie Sejalon, chargée de mission sur les milieux naturels et développement SIG expertise
- Céline Arilla, chargée de mission actions de préfiguration
- Isabelle Cambus, accueil, secrétariat et gestion administrative.

1.3. Bref historique du projet de PNR et situation actuelle

L'idée d'un Parc naturel régional commence à germer en 1997, partagée par des élus et des acteurs locaux (associations, chefs d'entreprises...). Favorable à ce projet, le Conseil Général de l'Ariège met en place une démarche visant à étudier les possibilités d'un Parc et décide de consulter les communes quant à l'engagement d'une étude de faisabilité. En décembre 2002, suite aux réponses favorables de 139 communes, le Conseil Général sollicite officiellement le Conseil Régional pour l'engagement de la procédure d'élaboration de la « charte du PNR ». En 2003, une étude de faisabilité commanditée par le Conseil Régional et réalisée par le cabinet MARGE-OGE, permet de délimiter le périmètre d'étude du PNR. L'équipe du projet de PNR est constituée en Janvier 2005.

Actuellement, le Syndicat Mixte de Préfiguration s'emploie à rédiger la Charte du Parc, document contractuel valable 12 ans qui détermine son programme d'actions. Par la suite, le projet de charte sera soumis à une enquête publique, puis aux délibérations finales (communes, département, établissements publics, puis région).

1.4. Le périmètre du projet de PNR

Le territoire d'un Parc naturel régional doit « justifier d'une réelle richesse patrimoniale naturelle et culturelle, présenter un territoire cohérent, avec des paysages de qualité et doit tenir compte des solidarités locales »³.

Le périmètre du projet de PNR se situe en plein cœur de la chaîne pyrénéenne, adossé à la frontière avec l'Espagne et l'Andorre.

Il est intégralement inclus dans le département de l'Ariège, dont il constitue la partie occidentale. Sa superficie est de 2468 km² (soit 50% du département).

Les limites du périmètre sont les suivantes (cf. Figure 1) :

- à l'Ouest : la limite départementale entre l'Ariège et la Haute-Garonne,
- à l'Est : la rivière Ariège jusqu'à Tarascon-sur-Ariège, et le bassin versant du Vicdessos dans son intégralité,
- au Sud : les frontières avec l'Espagne et l'Andorre,
- au Nord : le versant nord du Plantaurel et les Petites-Pyrénées.

² Selon la récente loi de modification des Parcs naturel régionaux, la durée de la charte est passée de 10 à 12 ans

³ Lettre aux partenaires n°1, 2005



Figure 1 Le périmètre du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, Internet, 2005

1.5. L'accueil de nouveaux actifs, un enjeu pour le projet de PNR

Grâce aux éléments mis en exergue lors du diagnostic du territoire⁴ et dans le cadre du diagnostic économique⁵, deux tendances sont apparues porteuses de développement pour le périmètre du projet de PNR.

Tout d'abord, il apparaît que sur le périmètre du PNR, le solde migratoire est positif face à un solde naturel négatif puisque 34% de la population a plus de 60 ans. Les zones de montagne sont les plus sensibles à cette caractéristique, et leur dépeuplement est aggravé par une recomposition sociale difficile. Cet apport de population extérieure au département permet un rajeunissement de la population et offre à certaines communes un souffle de vitalité. L'accueil de nouveaux actifs sur le territoire semble être une opportunité pour faire du périmètre du PNR un territoire vivant.

Une autre caractéristique du territoire est une progression continue depuis 1995 évaluée environ à 3,4%, du taux de création d'entreprises. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale mais malheureusement la survie des entreprises reste faible. En 2004, seulement 52 % des entreprises créées depuis 5 ans étaient encore en activité. De plus, face à cela, le taux de chômage sur le département est supérieur à la moyenne nationale. L'accompagnement des porteurs de projet semble être un enjeu pour contribuer au dynamisme économique du territoire en favorisant la création d'activité et pour faire perdurer les entreprises.

⁴ *Diagnostic du territoire rapport de synthèse intermédiaire*, Janvier 2006

⁵ *Diagnostic économique du projet de parc naturel régional Ariège Pyrénées centrales rapport de synthèse intermédiaire*, Janvier 2006

Il est donc important pour le projet de PNR de :

- comprendre qui sont les personnes qui arrivent sur le territoire, d'analyser leurs motivations, leurs parcours d'installation afin de proposer le meilleur accueil possible pour en faire un vecteur de développement durable
- analyser les dispositifs existants en terme d'accompagnement de porteurs de projet
- souligner les volontés locales pour favoriser l'accueil de nouvelles populations.

Pour répondre au mieux à ces objectifs, l'étude a été encadrée par deux partenaires locaux qui travaillent sur le thème de l'accueil depuis plusieurs années.

1.6. Les partenaires associés

1.6.1. L'association ESPACE

L'association ESPACE Séronais 117 (Etablissement Séronais de Promotion et d'Accompagnement de Créateurs d'Entreprises) a été créée en 1998 sur le territoire de la communauté des communes du Séronais. Cette association a pris naissance sur ce territoire grâce à l'initiative de 4 nouveaux habitants dont 3 d'entre eux sont également des créateurs d'entreprise.

Le territoire du Séronais connaissait une augmentation de la population depuis le début des années 1970 essentiellement sur les communes du sud de la route départementale (D117) qui sont isolées mais proches du bourg centre.

L'objectif de l'association est d'aider les porteurs de projet non présent sur le département à la création d'activités économiques viables et de permettre leur développement et leur pérennisation.

La méthode d'accompagnement mise en place par l'association a été innovante. Elle s'est positionnée dès le début sur une démarche d'accueil basée sur les rapports humains et la volonté d'une intégration des nouveaux actifs sur le territoire. L'association a initié un réseau de parrains pour les porteurs de projet. Ce sont des membres de l'association qui sont les parrains. Leur rôle est d'accompagner le futur arrivant, de prévoir son accueil et celui de sa famille, de réfléchir avec lui au bon positionnement de son projet sur le territoire. Cela permet au nouvel actif de connaître très rapidement tous les partenaires locaux de son installation (élus, administrations...). Par la suite, un travail est mené par rapport aux besoins immobiliers du porteur de projet grâce à la mise en place d'un fichier immobilier constitué en lien avec des référents sur les communes de la communauté des communes du Séronais. L'appui technique du projet est réalisé en orientant le porteur de projet vers des partenaires essentiels à son projet, comme les chambres consulaires.

Depuis peu, l'association, par conventionnement avec le Conseil Général, a une autre mission qui consiste au suivi des populations allocataires du RMI du territoire qui sont dans une démarche de création d'entreprise.

1.6.2. L'agence de développement du département : Ariège Expansion

Ariège Expansion est une association loi 1901, définie comme l'agence départementale de développement économique depuis 1996. En 1970, le Conseil Général de l'Ariège décide de mettre en place un service de développement économique départemental. Ceci correspond à une volonté départementale puisque cette compétence n'est pas obligatoire pour les Conseils Généraux mais est l'obligation des Conseils Régionaux.

La structure a deux missions qui sont, au niveau du département :

- de favoriser et de développer la création d'entreprise,
- d'accompagner l'animation économique du territoire.

De plus, Ariège Expansion a été missionné pour mettre en œuvre un programme spécifique, le programme « L'Ariège accueille les Solos » ciblé sur l'accueil de télétravailleurs. Ce programme a été initié suite à la fermeture de l'usine Pechiney sur le territoire de la vallée Auzat Vicdessos. Il est inscrit dans le Contrat Territorial de Revitalisation Economique Foix/ Haute Ariège (CTRE)⁶. Son but est d'essayer d'amener de nouvelles offres d'emplois sur un territoire en crise et se traduit par un objectif numérique d'installations de 20 télétravailleurs pour 2007. Ce programme se déroule sur 3 ans et se compose de 3 phases :

1- faire le diagnostic des lieux où l'ADSL est présent pour localiser les potentiels d'installation des télétravailleurs, définir précisément le télétravail, faire l'inventaire des services et mettre en place un outil de communication et de promotion du télétravail,

2- mettre en place des partenariats avec la SAFER, les agences immobilières, inciter au niveau du département à la création d'une prime à l'installation pour les télétravailleurs similaire à la Prime à l'Installation dans l'Artisanat Départementale (PIAD), la communication et le travail de prospective pour installer des télétravailleurs sur le territoire,

3- travailler à l'accueil par la mise en place d'une méthodologie qui comprend la validation du projet en terme de télétravail, la présentation du protocole d'accueil, la mise en relation avec un référent sur la commune, un parrainage professionnel dans le secteur d'activité concerné, un suivi en fonction du souhait de la personne, suivant l'exemple de l'association Espace.

2. Contexte et cadre de l'étude

2.1. La définition des termes

« Créer et vivre en massif central », « projet en campagne », « foire à l'installation en milieu rural », « université européenne de l'accueil de nouveaux actifs »...autant de manifestations, actions et colloques qui mettent en avant le thème de l'accueil de nouvelles population au sein des territoires ruraux. Aujourd'hui, de plus en plus de territoires ruraux s'investissent dans l'accueil de nouvelles populations afin de promouvoir leur développement.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, il est donc préférable de préciser dès à présent un certain nombre d'expressions chargées de sens particuliers.

« L'accueil »

Accueillir, c'est intervenir sur les mouvements d'installations, d'arrivées de nouvelles populations en proposant diverses actions :

- en amont, comme des appels à projet, ou la mise en place d'un réseau de partenaires de l'accueil...afin de faire venir des nouveaux actifs
- en aval, avec par exemple des actions sur les offres de logements, la mise en place de livret d'accueil...afin d'installer et d'intégrer les nouveaux actifs.

L'accueil n'est pas sous entendu dans sa forme passive (l'art et la manière de recevoir) mais dans sa fonction active : celle d'attirer (prospection, communication) et de fixer (intégration).

⁶ Le CTRE a été initié suite à la fermeture de l'usine Pechiney entre l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général de l'Ariège. Il a commencé en 2005 et se termine en 2007.

« Politique d'accueil »

Une politique d'accueil désigne la structuration de ces diverses actions en réponse à des objectifs préalablement définis par les acteurs institutionnels du territoire.

« Territoire d'accueil »

Cette expression désigne un échelon territorial structuré qui met en avant sa volonté d'accueillir de nouvelles populations, à travers des actions organisées en leur faveur. Le territoire le plus pertinent semble être les communautés de communes⁷.

« Territoire de proximité »

Cette expression, désigne de manière générique l'environnement proche du nouvel arrivant. Cela correspond au territoire vécu et n'évoque pas de politiques ou d'actions particulières.

« Les nouveaux actifs »

Néo-ruraux, nouveaux arrivants, porteurs de projets, nouveaux actifs sont les différents termes utilisés pour définir les personnes qui désirent s'installer à la campagne. Dans ce rapport, l'intitulé choisi sera celui de « nouvel actif ».

Par nouvel actif, il faut comprendre les personnes à interroger, en fonction de leur capacité à travailler selon la définition de l'INSEE des actifs⁸. Ce sont des nouveaux actifs vis-à-vis de la population locale active déjà en place sur le territoire. Le terme de nouveau ne dénote pas une notion de temps d'installation mais des personnes qui ont choisi de venir vivre sur le département de l'Ariège. Certains sont donc des personnes installées sur le département depuis plusieurs années. Ils ne sont pas nouveaux, puisqu'ils sont présents depuis plus de 10 ans mais par commodité ce terme sera conservé.

Un nouvel actif a fait le choix de venir s'installer sur le département, sans en être originaire ou effectuant un retour aux « racines ».

Cette définition désigne une stratégie du territoire qui à partir de ce groupe cible, vise à mettre en œuvre des actions permettant de redynamiser le tissu économique local. Ainsi, elle élimine d'autres stratégies qui auraient pu favoriser l'installation de retraités, de résidents secondaires, de touristes... De plus, elle offre une grande diversité des profils à interroger en terme d'activités, de situations professionnelles et ne cible pas seulement les porteurs de projet

⁷ L'accueil, un enjeu de société, 2004

⁸ définition des actifs, source INSEE, RGP : personne en âge de travailler, quelque soit sa situation professionnelle (salarisée ou non, même à temps partiel, aide d'un membre de la famille dans son travail même sans rémunération, apprenti, stagiaire rémunéré, militaire du contingent, chômeur à la recherche d'emplois

2.2. L'évolution des politiques d'aménagement du territoire face à l'évolution de l'image de la campagne

2.2.1. *Les années 1950 -1970 : un aménagement du territoire basé sur la décentralisation industrielle et l'armature urbaine*

Dès le début des années 1950, s'opère un changement encore marginal pour l'avenir des territoires ruraux. « Paris et le désert français » (GRAVIER J-F, 1958) a éveillé les consciences aux déséquilibres du territoire face au centralisme Parisien. La notion d'aménagement du territoire voit le jour et est définie comme « la recherche dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes, en fonction des ressources naturelles et des activités économiques »⁹.

La première grande période de l'aménagement du territoire débute et est considérée comme l'âge d'or : une ambition nationale forte, la reconstruction de la France de l'après-guerre, la naissance de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, créée en 1963). Il y a une réelle foi dans le progrès technique, le développement industriel et l'urbanisation, la ville étant perçue comme un lieu d'émancipation. L'une des idées maîtresses est la création de pôles industriels de croissance avec des implantations lourdes d'industries afin de générer des zones de développement. L'urbanisation connaît une prodigieuse accélération. Entre 1954 et 1975, le territoire urbain double passant de 7,7 % à 14 % et l'exode rural atteint son apogée entre 1954 et 1968¹⁰. La mise en place de zonage « de compensation des handicaps » apparaît très vite pour obtenir une meilleure répartition des richesses au sein du territoire. Mais les actions mettent en avant essentiellement le développement de métropoles d'équilibres (entre 1962-1970), de villes moyennes afin de favoriser une armature urbaine forte.

2.2.2. *La naissance des Parcs naturel régionaux initie la patrimonialisation de la campagne*

Au cours de ces mêmes années, la DATAR, par décret du 1 Mars 1967, instaure le concept de Parc naturel régional. Dans le sillage et en complément des parcs nationaux, les PNR sont conçus comme des outils d'aménagement du territoire et de revitalisation rurale. Ils ont pour rôle, tout en protégeant les espaces naturels et culturels dont l'équilibre est fragile, de contribuer à leur développement économique, social et environnemental. L'institutionnalisation des PNR entraîne la patrimonialisation de la campagne. Ce terme apparu lors de la révolution française, avec l'abbé Grégoire qui parvint à conserver des biens nationaux : châteaux, églises, statues¹¹, considère ces biens comme collectifs, appartenant à la nation. Ils doivent être conservés et protégés.

En 1966, ce terme fut redécouvert et pris toute son ampleur avec les PNR : des patrimoines, cette fois-ci naturels, n'étaient pas encore protégés par la nation. Dans cette époque de modernisation agricole, les PNR créent à proximité de villes, dans des endroits peu mécanisables, des « poumons verts ». Les français qui sont majoritairement des urbains trouvent en ces lieux un air d'avant. Le mot campagne prend lui aussi un autre sens : face à l'espace rural qui est dédié à la production agricole, la campagne recueille ce qui n'est pas de l'agriculture. « Il y a bien construction d'un autre patrimoine dans cette récapitulation des restes, promu aux rôles de témoins d'un monde en train de disparaître mais dont il faut sauvegarder les traces »¹². Des espaces sont alors vidés et vus sous un angle de musée. Mais

⁹ Pour un plan national d'aménagement du territoire, Eugène Claudius-Petit, 1950

¹⁰ 40 ans d'aménagement du territoire, 2003

¹¹ La patrimonialisation de la campagne, 2003

¹² Idem 11

pour certains, ils voient une alternative. « La campagne est comme un nouveau refuge face à un état et une société sur laquelle on n'a pas de prise »¹³.

2.2.3. *Les premiers mouvements vers la campagne*

Mai 68 est le commencement de mouvement de « citoyens vers la campagne ». Ils partent à la quête du sens de la vie. Alors que la ville avait le monopôle de la liberté, un basculement se met en place et la campagne devient désirable. La pensée écologiste de 1980 renforce cette envie de campagne dont les gens soulignent l'aspect esthétique des paysages, travaillés par l'homme. Ce changement est observé mais les politiques d'aménagement continuent d'orienter leurs actions vers des actions lourdes comme le développement des infrastructures routières, le TVG. Cependant des évolutions se mettent en place : des efforts particuliers sont réalisés dans des espaces ruraux avec la distribution de minitels, les PME PMI sont aidées financièrement. La renaissance rurale est alors en train de se mettre en place.

L'image de la campagne se modifie « La campagne apparaît alors porteuse désormais d'un certain nombre de valeurs qu'on dénie à la ville : la tranquillité, la santé, la beauté, bien sûr mais de façon plus étonnante la liberté, l'égalité, la solidarité »¹⁴.

2.2.4. *Les premières actions en faveur de l'accueil des nouveaux actifs*

La région Limousin est la première à prendre en considération l'accueil de nouvelles personnes comme vecteur de développement. Dès 1987 elle établit un rapport prospectif afin d'essayer d'enrayer le vieillissement de la population et le déficit démographique. Elle pointe la corrélation dynamique économique et dynamique démographique. En 1997, elle s'affiche comme un territoire d'accueil en désirant mettre en œuvre une politique d'accueil forte au niveau régional. Pour cela, elle crée en 1999, une « direction de l'accueil et de la promotion » et rend opératoire le concept de l'accueil en lui fournissant objectifs, moyens financiers et humains. « L'accueil de nouvelles populations devient alors une politique à part entière »¹⁵.

Suivant l'exemple du Limousin, des territoires se sont peu à peu organisés afin de prendre en charge leur destin démographique. Ils essayent de favoriser l'accueil de nouvelles populations avec différents objectifs : rajeunissement de la population, création d'activité, relance de certains services comme les écoles.... Ces dispositifs sont issus d'une réflexion qui a débuté en 1995, suite à une étude menée par les étudiants du DESS de Paris VII « aménagement du territoire, animation et développement local ». Elle met en évidence la forte demande sociale émanant de citoyens qui souhaitent aller vivre à la campagne et montre le manque de préparation de ces personnes dans leur projet de vie et le manque de structures capables de les accompagner.

De nombreux documents de programmation, chartes et autres projets de territoires s'appuient sur l'accueil de nouvelles populations. L'accueil de nouveaux habitants ressort alors comme un enjeu majeur pour des territoires ruraux qui y voient une chance de sortir de l'exode rural¹⁶. Ce phénomène migratoire favorise une relance démographique sur des territoires ruraux désertés et ouvre alors de nouvelles perspectives de développement. L'analyse des flux migratoires nationaux montre que près d'un demi million de personnes se sont installées sur des communes rurales entre 1990 et 1999¹⁷.

¹³ Faire société ensemble, 2004

¹⁴ Ils ont choisi la campagne, 1996

¹⁵ Bilan des actions en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural, 2003

¹⁶ Bilan des actions en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural, 2003

¹⁷ Idem 15, source INSEE

En 1996, le collectif « Ville Campagne » (Cf. Annexe n°1) naît afin d'essayer de répondre à la problématique suivante : comment faire se rencontrer, accompagner le désir de migration des uns avec le besoin d'accueil de nouvelles populations des autres ?¹⁸

2.3. Le contexte actuel : l'accueil de nouveaux actifs comme vecteur de développement des territoires ruraux

2.3.1. L'évolution de l'installation des nouveaux actifs : les territoires ruraux isolés sont concernés

Il est important de relever que depuis 1999, date du dernier recensement, les phénomènes migratoires ne touchent plus seulement les espaces ruraux proches de grandes villes et agglomérations. Le phénomène de desserrement des grandes villes n'est plus l'unique explication de cette renaissance rurale. « Ce phénomène de « rural rebound » n'est pas propre à la France et concerne l'ensemble des pays de l'OCDE. Elément important pour saisir l'enthousiasme qui accompagne ce processus : il touche de plus en plus les campagnes isolées, éloignées des pôles urbains et n'est pas freiné par une faible densité démographique. Les principaux handicaps se trouvent alors levés ! »¹⁹.

2.3.2. La mise en évidence de nouvelles fonctions de la campagne

Le 3 septembre 2003, le gouvernement a déclaré étudier le projet de loi concernant les territoires ruraux et a présenté les mesures prévues devant le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT). Cette politique s'appuie sur le constat présenté ci-dessus : le monde rural a évolué. Une autre France rurale émerge, porteuse de nouvelles fonctions, de nouvelles attentes et de nouveaux atouts²⁰. L'étude prospective de la DIACT « Quelle France rurale pour 2020 ? » met en évidence une hétérogénéité au niveau des campagnes françaises : les campagnes des villes, où les conflits d'usages deviennent fréquents, les campagnes les plus fragiles, qui requièrent un effort de solidarité, les nouvelles campagnes où des dynamiques émergentes doivent être appuyées. D'après la typologie établie par le CIADT, le périmètre du projet de PNR appartient au second profil de territoire d'accueil : « ils connaissent des problèmes démographiques mais constatent une arrivée notable de nouvelles populations. Nous retrouvons ici des territoires comme le Pays Horte et Tardoire, le Sud Ardèche, le Diois, des territoires du Lot, **de l'Ariège** et de l'Aude. Ces territoires sont plutôt sur une problématique d'insertion sociale et professionnelle des nouvelles populations ». La campagne acquiert donc une fonction résidentielle puisqu'elle attire de nouveaux actifs.

La politique proposée par l'Etat doit essayer de répondre à ces différentes problématiques en promouvant un développement durable qui respecte les spécificités locales. « Le rôle de l'Etat est d'abord de susciter des dynamiques positives. Il s'agit aussi parfois, pour lui, d'adapter sa réglementation aux spécificités rurales, à l'exemple des mesures facilitant la pluriactivité »²¹. L'axe 8 « Faciliter l'accueil de nouvelles populations » peut apporter un soutien aux actions en faveur de l'accueil.

L'axe 8 s'oriente surtout sur une politique volontaire de l'habitat en donnant la priorité aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). Il est également prévu la création d'un fond de solidarité habitat pour faciliter la rénovation des

¹⁸ Idem 15

¹⁹ L'accueil, le nouveau cheval de bataille du monde rural, 2005.

²⁰ Monde rural : le gouvernement s'engage, 2003

²¹ Idem 20

logements. Des avantages fiscaux seront prévus pour les propriétaires de logements neufs mis à la location.

2.3.3. *Présentation de quelques aides et projet de loi en faveur de l'accueil de nouveaux actifs*

Les ZRR ont été mises en place par la LOADT (Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire dite loi Voynet) en 1995. Le périmètre du projet de PNR correspond à une ZRR (Cf. Annexe n°2). Les dispositifs prévus dans ces zones permettent un soutien économique particulier, essentiellement sous la forme d'incitations fiscales. Ces aides essaient d'inciter à la création ou à la reprise d'activités : « les territoires renaissent de l'esprit d'entreprise. Nous devons soutenir tous ceux qui contribuent à la revitalisation des territoires ruraux prioritaires »²².

Les créateurs d'entreprises peuvent bénéficier :

- d'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de façon totale pendant 5 ans puis de façon partielle pendant les 9 années qui suivent,
- d'exonérations de taxes professionnelles, de taxes foncières sur les propriétés bâties, de taxes consulaires.

Les professionnels exerçant une activité non commerciale (médecins, professions libérales...) sont exonérés d'impôts sur les bénéfices et de taxe professionnelle. Il en va de même lors de la reprise d'une activité dans une commune de moins de 2000 habitants.

Pour la création d'un commerce ou de reprise d'un fond existant, les personnes sont exonérées de taxe professionnelle si l'installation est dans une commune de moins de 2000 habitants.

Les responsables d'associations à caractère d'intérêt général peuvent bénéficier d'une exonération de cotisations sociales sur les salaires pour des montants allant jusqu'à 1,5 fois le SMIC.

La loi Dutreil, du 3 juillet 2005, sur les petites et moyennes entreprises est aussi une avancée pour mettre en place des créations d'emplois innovantes pour les territoires ruraux. Elle prévoit de faciliter les statuts fiscaux et juridiques des pluriactifs. De plus, elle crée un label « entreprise du patrimoine vivant » qui met en avant les savoir-faire traditionnels et essaie de les soutenir en mettant en place des moyens de communication importants.

3. La méthodologie

3.1. Les hypothèses de travail

Face aux dispositifs favorables à la création d'activité en milieu rural, souvent motivés par de nouveaux actifs, Jean-Claude Bontron, directeur de SEGESA, reste méfiant : le phénomène de migration vers les espaces ruraux actuellement observé n'est peut être pas pérenne et peut être réversible. Lors des premières universités européennes sur l'accueil de nouveaux actifs (cf. Annexe n°3), il a expliqué que les nouveaux arrivants sont souvent assez mobiles et peu attachés à une terre. Ils construisent leur parcours en fonction non pas de l'espace, mais selon les étapes de leur vie. Ainsi la difficulté, pour les territoires d'accueil, réside dans la pérennité du phénomène.

²² Nicolas Sarkozy et Christian Estrosi, ministres à l'aménagement du territoire

Les fonctions qu'occupent les espaces ruraux suivent les représentations et images que véhicule la société. Il est donc nécessaire de pouvoir anticiper sur les dynamiques du territoire afin d'ancrer l'accueil dans le long terme. L'intérêt est dans la vision prospective du phénomène en fonction des spécificités du territoire, ici en l'occurrence le périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Cette étude exploratoire va s'intéresser à plusieurs points afin d'avoir la vision la plus globale des phénomènes migratoires au niveau du territoire. Le travail de terrain, réalisé au plus près des personnes concernées, les nouveaux actifs, sera comparé à d'autres enquêtes à différents échelons territoriaux afin de déceler de potentielles spécificités du périmètre du projet de PNR. Puis, par des entretiens auprès d'élus du PNR, les volontés locales d'accueil seront évaluées. Ce travail sera un moyen de ressentir comment les élus s'investissent dans l'accueil, et de percevoir quelle connaissance ils ont des structures d'accueil qui les entourent. Enfin, les structures du territoire qui travaillent sur l'accueil de porteurs de projet seront rencontrées afin d'établir les compétences présentes sur le territoire. Ces trois points mettront en évidence les atouts et faiblesses au niveau de l'accueil permettant de visualiser quelle plus-value le projet de PNR peut apporter.

Dans ce contexte et conformément aux objectifs fixés par le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'étude va essayer de répondre à différentes hypothèses de travail afin de déceler les éléments clés pour construire un plan d'accueil durable.

La diversité dans les profils des nouveaux actifs, dans leurs parcours, leurs motivations

Cette première étude exploratoire tentera d'établir une typologie des nouveaux actifs du projet de PNR. Il est en effet indispensable avant de vouloir accueillir, pour un territoire de bien connaître ses nouveaux actifs. Les approches statistiques et les questionnaires standards conduisent souvent à une image figée or il existe une diversité du profil des nouveaux actifs qui désirent habiter à la campagne²³. La recherche de typologie des nouveaux actifs permet de mieux cerner les outils adaptés. Mais ne voulant pas perdre la richesse des rencontres, la diversité et la particularité qui font que chaque histoire est unique, les entretiens laisseront libre cours à l'expression des nouveaux, à la non induction des réponses en garantissant la confidentialité et la neutralité. Une étude qualitative sera choisie privilégiant la richesse des retranscriptions lors de l'analyse.

L'évolution dans les profils des nouveaux actifs...peut être bien différents des premiers néo-ruraux

Les phénomènes de migration sur le département ariégeois s'observent depuis 1968. A l'époque, les personnes qui s'installaient étaient définis comme des néo-ruraux, des urbains qui désiraient vivre un retour à la terre en essayant de développer un autre mode de vie, moins consommateur et avec des principes de communautés. L'enquête menée en 2003²⁴, par sondage téléphonique, « l'installation des citadins à la campagne » étudie spécifiquement les néo-ruraux. Ils sont définis comme suit :

- des français de 15 ans et plus,
- habitant actuellement une commune rurale de moins de 2.000 habitants,
- résidant dans cette commune depuis moins de 5 ans,
- ayant leur précédent domicile dans une commune de plus de 2.000 habitants et située à plus de 50 km de leur commune d'habitat actuelle.

²³ L'accueil de nouvelles populations en question, article Cap sur la campagne, 2004

²⁴ ENITA, étude réalisée sur l'Auvergne en 1997, 1998 et 1999

Résultat de l'enquête :

- ce **sont des personnes jeunes** : 46% ont entre 25 et 34 ans
- de **catégories socioprofessionnelles modestes** : 46% des chefs de ménage sont employés ou ouvriers

L'enquête ne se basant pas sur cette définition, permettra de voir si des similitudes existent dans les profils des nouveaux actifs du projet de PNR et ces résultats. De plus au sein de l'enquête auprès de 40 nouveaux actifs, il y aura deux groupes :

- les nouveaux actifs installés depuis plus de 10 ans
- les nouveaux actifs installés depuis moins de 10 ans.

Les résultats seront mis en parallèle afin de voir s'il y a une évolution au niveau du territoire dans les nouveaux actifs qui peut être significative de l'évolution des représentations de la campagne

L'attractivité et la sélectivité du territoire

D'après l'étude « Quels nouveaux arrivants pour quels nouveaux territoires »²⁵, la situation spatiale joue un premier rôle dans l'attractivité d'un territoire. Certaines communes attirent plus que d'autres alors qu'elles sont dans des zones géographiques identiques. Mais cependant, ce facteur ne semble pas expliquer dans son ensemble les caractères d'attractivité d'un territoire. Entre deux communes ayant les mêmes atouts, il peut y avoir des différences. Il semblerait alors, du moins dans l'exemple présenté, que la prise de conscience des élus et la mise en place d'actions favorables à l'installation, sont porteurs d'attractivité d'un territoire.

La même enquête de l'ENITA présente une sélectivité des territoires étudiés. Les territoires n'accueillent pas les mêmes profils de nouvel actif. En effet, l'étude démontre qu'à proximité d'une ville, les personnes sont souvent de classes moyennes et ont gardé leur travail au sein de la ville. Au contraire dans des lieux plus éloignés, les nouveaux sont des retraités.

Suite à ces deux constats, il sera nécessaire de déterminer les facteurs d'attractivité du territoire, l'impact des actions en faveur de l'accueil et d'essayer d'établir une relation entre zone géographique du territoire et profil du nouvel actif.

L'intégration nécessaire pour des installations pérennes

A travers le texte sur « l'accueil de nouvelles populations...en questions », cité ci-dessus, l'intégration dans son sens le plus profond, c'est-à-dire « devenir un membre à part entière de la communauté » est présenté comme un désir caché de la part des nouveaux. Or selon des témoignages de personnes du territoire et une image plus ou moins véhiculée, il semble que des clivages existent entre les nouveaux actifs et les locaux.

Il sera donc intéressant d'examiner pour les nouveaux actifs du territoire s'il existe des clivages forts et si un manque d'intégration au sein du village, d'une communauté est un frein à des installations pérennes.

²⁵ ENITA, étude réalisée sur l'Auvergne en 1997, 1998 et 1999

3.2. La démarche

3.2.1. *Choix de la méthode d'échantillonnage : un échantillonnage aléatoire*

Il est difficile de trouver des données quantitatives précises sur les nouveaux actifs, comme définis pour l'étude. L'INSEE fait quelques dossiers thématiques qui permettent d'avoir une vision globale des phénomènes migratoires mais ne fournit pas de chiffres précis. Par exemple, il n'y a pas d'indication sur la part de femmes et la part d'hommes qui arrivent. Ainsi pour cette raison pratique, il était impossible de travailler sur un échantillonnage construit selon la méthode des quotas (respect des caractéristiques de la population concernée : nombre de femmes, d'homme, répartition des tranches d'âge, secteurs d'activités...). De plus, le but de l'étude étant une approche surtout qualitative du phénomène de migrations, il était préférable de travailler à partir d'un échantillonnage aléatoire. **L'échantillon aléatoire** consiste à tirer au sort selon une base de sondage, les personnes à interroger, selon le principe que chacun a la même probabilité de faire partie de l'échantillon²⁶.

Pour réaliser cet échantillonnage aléatoire, il était nécessaire de créer une **base de sondage** des nouveaux actifs. Il n'existe pas de fichier de recensement des nouveaux actifs. Ainsi pour trouver des contacts nécessaires à la création de la base de sondage, un travail d'inventaire auprès des mairies a été réalisé. Des communes ont été choisies sur l'ensemble du périmètre du PNR en fonction des évolutions de la population et en essayant d'avoir la meilleure répartition géographique. Les délégués du projet de PNR, les maires ou les secrétaires ont été contactés afin de recenser les nouveaux actifs en demandant quelques informations pour sélectionner les personnes à rencontrer. Les informations portaient sur :

- la date d'arrivée
- le sexe,
- éventuellement, la situation professionnelle ou le projet de la personne.

Par la suite, les personnes étaient contactées de manière aléatoire en respectant les critères d'échantillonnage exigés par le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises impliqué dans une démarche agenda 21. Ces critères d'échantillonnage essayent de prendre en considération la mixité homme femme, et la répartition géographique en priorité.

La date d'arrivée et la situation professionnelle étant des éléments plus aléatoires, il a été difficile de respecter une répartition équilibrée. Cette méthode certes empirique a permis de créer un fichier d'environ 180 noms.

3.2.2. *Les différentes cibles*

La volonté initiale de l'étude était d'essayer de mener des enquêtes auprès de :

- 45 nouveaux actifs au moins,
- 15 élus du territoire,
- l'ensemble des structures d'accompagnement de porteurs de projet.

En plus de ces trois cibles, une idée avait été soumise d'enquêter la population locale afin de recenser les perceptions des locaux par rapport à ce phénomène. Malheureusement ce travail n'a pu être mené pour un manque de temps, et de déplacements fréquents.

²⁶ Cours techniques d'enquêtes et d'entretien, 2004

Ayant pour objectif une analyse qualitative, il est apparu souhaitable de diminuer le nombre d'enquêtes à 40 nouveaux actifs. Les cours de méthodologie d'enquête conseillent, afin de mener une analyse de qualité, de limiter les enquêtes à 40 entretiens maximum. De plus, la mission durant 6 mois, il était nécessaire d'essayer de gérer le temps au mieux.

3.2.3. *Constitution de la grille d'entretien*

La grille d'entretien spécifique aux nouveaux actifs a été élaborée en tenant compte des hypothèses émises, avec la volonté de réaliser des entretiens semi directifs. Il n'y pas de questions à choix multiples et pas de questions fermées pour éviter un formatage des réponses (cf. Annexe n°4).

Pour les entretiens avec les élus, la volonté initiale était d'essayer de mener une enquête miroir en suivant l'exemple d'une enquête menée par Ipsos²⁷. La grille d'entretien avait été élaborée dans ce sens là. Mais suite aux premiers entretiens exploratoires auprès d'élus, il est apparu plus important de se pencher sur des aspects plus techniques. Ainsi l'entretien avec les élus a surtout porté sur la connaissance des élus des nouveaux habitants, l'évolution de la population, les capacités d'accueil existantes sur la commune, la position de l' élu face à l'accueil et sa volonté de s'engager dans ce sens là, l'organisation de l'accueil sur le territoire (communes, communauté de communes, pays) et les projets de la commune.

La consultation des opérateurs techniques de l'accompagnement de porteurs de projet a été un échange avec les techniciens afin de cerner leurs compétences, leur méthodologie et leur approche de l'accueil. Le but est d'avoir la vision de l'accueil existant sur le territoire pour cerner au mieux la future plus value que peut amener le projet de PNR. De plus ces rencontres ont permis de croiser des données chiffrées et de confirmer les tendances quant aux typologies des nouveaux actifs.

3.2.4. *Conduite des entretiens*

Les entretiens auprès des nouveaux actifs ont été menés de manière semi directive grâce à la grille d'entretien réalisée. Par cette méthodologie, les personnes s'expriment librement avec un cadre d'intervention pour éviter certains hors sujets. Les thèmes sont abordés de manière interrogative et des relances sont faites dans la suite de l'entretien. Une seule question demande une réponse numérique : la notion d'intégration engendre une réponse sous forme d'échelle numérique de 1 à 5. De plus, il était nécessaire de demander aux nouveaux actifs de classer leurs réponses afin de pouvoir prioriser les enjeux pour le projet de PNR.

Les entretiens ont été effectués au domicile des nouveaux actifs. Un premier contact téléphonique était pris afin d'expliquer le but de l'enquête et pour prendre un rendez-vous si la personne était intéressée et disponible. Il y a eu quelques refus surtout pour non disponibilité (3 personnes) et un par crainte de prendre un rendez-vous par téléphone. Les personnes contactées se sont prêtées au jeu et ont répondu aux questions de la manière la plus précise et sincère possible. Des relances ou des reformulations étaient nécessaires par moment et il était important de s'adapter aux personnes rencontrées. Un texte introductif permettait aux nouveaux actifs de contextualiser cette enquête :

²⁷ L'installation des citadins à la campagnes : synthèse des sondages sur les opinions et attitudes des populations concernées, Juin 2003

Pourquoi cette rencontre ? Dans le cadre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, afin de comprendre l'installation des nouveaux actifs sur le territoire, en connaître les freins et les motivations. Suite à cela, une réflexion sera mise en place afin de définir une politique d'accueil durable sur le territoire.

Qui suis-je? Étudiante en stage pour une période de 6 mois en Master 2 « Aménagement et développement transfrontalier de la montagne ». Travail en partenariat avec l'association Espace et Ariège Expansion.

Précisions avant le début de l'entretien ? Cette conversation restera anonyme et durera au maximum une heure, une heure trente. Par la suite, une synthèse de l'étude vous sera envoyée afin d'en connaître les conclusions, également disponibles sur site Internet.

Discours d'introduction, M.Charles, 2006

La dernière lettre du projet de PNR distribuée lors des rencontres, informait les nouveaux actifs sur le projet de PNR et était un gage de la véracité de ma mission. De nombreuses personnes m'ont demandé de leur expliquer le projet de PNR, des précisions sur la différence entre Parc naturel régional et Parc national, de voir le périmètre du PNR, de savoir si des restrictions seraient mises en place lors des randonnées (comme l'interdiction d'animaux), des activités de pleine nature (chasse, parapente...).

Les entretiens ont été des moments privilégiés avec les personnes rencontrées, d'une grande sincérité et intimité. Elles ont appréciées d'être consultés chez elles et d'être les moteurs de futures dynamiques. Ce travail de proximité, de terrain est un moment fort pour informer et faire adhérer les personnes au projet. Les personnes ont été rencontrées sur l'ensemble des cantons du PNR (Cf. Figure n° 2).

3.2.5. *L'analyse des entretiens*

Afin d'analyser les entretiens auprès des nouveaux actifs, élus et structures, ils ont été retranscrits sur Word selon des grilles de retranscription (Cf. Annexe n°5). De plus, les données des entretiens auprès des nouveaux actifs ont été analysées grâce à une base de données sur Excel. Les données ont été recoupées avec les chiffres du territoire, fournis par les bilans d'activités de quelques structures d'accompagnement et comparées avec des enquêtes ou des réflexions faites sur d'autres départements, régions...

3.3. **Les limites de la méthodologie**

La méthodologie appliquée comporte des limites dues aux manques de données existantes pour la création de la base de données, au temps relativement court de la mission et aux nombreux objectifs de la mission.

La première limite concerne la création de la base de sondage. Dans un premier temps, il a été difficile de joindre téléphoniquement toutes les communes. Certaines n'ont jamais pu être contactées et une commune n'a pas voulu donner de noms sans en parler au conseil municipal avant toute prise de décision, ce qui était trop tard pour l'enquête. Le fichier constitué n'est pas exhaustif : il se base sur les connaissances des élus et secrétaires de mairies pour trouver des noms de nouveaux actifs ou sur des documents officiels comme le registre des permis de construire, ou les études pour réaliser un document d'urbanisme...Le recours à des documents officiels ne permet pas d'avoir des informations sur la personne et parfois exclu certains nouveaux comme les locataires.

De plus, il y a une grande part de subjectivité dans l'information transmise : les noms donnés sont ceux choisis par le délégué, la secrétaire ou le maire. Certains noms ne sont pas cités même s'ils sont connus car les personnes ne sont pas appréciées ou semblent inintéressantes dans le village.

Une autre limite est dans la recherche des coordonnées des personnes à rencontrer. Les mairies ne connaissant pas les adresses de chaque personne, les coordonnées ont été recherchées dans l'annuaire. Cela a éliminé de manière non souhaitée, les personnes qui n'ont pas le téléphone, qui sont sur liste rouge ou qui sont installées depuis peu. Ainsi cela démontre que les indications données ne sont pas forcément représentatives de toutes les personnes qui s'installent.

De plus, les résultats présentés par la suite sont déduits d'une analyse de discours. Ils ne présentent pas la réalité d'un point de vue juridique ou technique mais permettent de mettre en exergue et au regard de tous, les opinions réelles des nouveaux actifs. Par exemple quand il ressort que l'adhésion au label « Gîte de France » est trop excessive et que la personne préfère s'en retirer. Le but est de faire remonter cette information mais non de vérifier si elle est réellement fondée.

Il est important de noter que l'échantillon des élus, comportant 15 personnes, ne permet pas une généralisation des résultats sur l'ensemble du territoire. Cependant leur avis est important et ils se rapprochent des données d'autres enquêtes. De plus, la méthodologie d'enquête auprès des élus se basant sur des entretiens individuels n'est pas la plus souhaitable. Il serait nécessaire, afin de vraiment avoir le ressenti politique, de faire un travail d'animation au sein de conseils communautaires et de mener des entretiens collectifs. Mais cela demande du temps et une préparation que la mission ne permettait pas de faire.

Il est regrettable que l'objectif même de la mission envisagée par le projet de PNR, se limite aux seuls nouveaux actifs extérieurs au territoire. Il est envisageable par la suite pour préciser l'étude sur les porteurs de projets de s'intéresser également aux porteurs de projet endogènes, ou sur les jeunes du territoire. Cela permettrait d'avoir une réelle vision des dynamiques économiques du territoire.

Suite à cette présentation théorique du sujet et de sa méthodologie afférente, voici les résultats qui découlent de ce travail de terrain. Les analyses portent sur les trois cibles présentées et sont mises en relief grâce à des travaux et enquêtes menées sur d'autres régions et départements. De plus à la fin de la présentation des résultats, une synthèse est réalisée afin de faire ressortir tout au long de la lecture, les enjeux de l'accueil de nouveaux actifs sur le périmètre du PNR.

PARTIE II : RESULTATS ET ANALYSE DES ENTRETIENS REALISES :

Qui sont les nouveaux actifs ?

Comment les élus envisagent en l'accueil de nouveaux actifs ?

Quelle est l'organisation du territoire en terme d'accueil et quelles sont les compétences présentes sur le territoire ?



Photos : M.Charles, 2006

1. Qui sont les nouveaux actifs sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises ?

1.1. Le contexte démographique sur le périmètre du projet de PNR

1.1.1. *Les flux migratoires : facteur de croissance pour le périmètre du projet de PNR*

Lors du dernier recensement, la population totale sur le périmètre du projet de PNR est de **41 854 habitants**²⁸, soit en **légère progression** depuis le début des années 1990. Sur l'ensemble du département, l'Ariège progresse d'environ + 0,06 % par an. Mais face à ses voisins cette progression reste faible et plus lente. Le département de la Haute-Garonne a progressé entre 1990 et 1999 de 1,4%, les Pyrénées Orientales + 0,9% et l'Aude 0,4 %²⁹. Cependant, il semble que sur le périmètre du projet de PNR, la progression est assez forte + 0,74 % (Cf. Tableau n°1). Cette progression de la population permet aujourd'hui une stabilisation de la population.

Lors des dernières décennies, le département était deux fois plus peuplé. La population actuelle représente 28 % du maximum historique de la deuxième moitié du XIX^e siècle³⁰. Les causes de cette forte dépopulation résident dans les guerres, les épidémies, les famines et l'exode rural des jeunes. Aujourd'hui si la population connaît une progression c'est grâce aux flux migratoires. Le solde naturel reste encore négatif mais est compensé par un nombre d'arrivées supérieur au nombre de départs du département (Cf. Tableau n°1). **Les migrations sont le seul facteur de croissance démographique du département.**

Bref retour sur l'évolution des mouvements migratoires

Ce phénomène est observé depuis environ une quarantaine d'années. **L'Ariège appartient à ces terres qui ont connu de manière assez significative la venue de jeunes, dits néo-ruraux, vers les années 1968.** Ils venaient pour implanter des communautés libertaires comme un peu partout dans la région du sud-ouest. Les expériences des communautés se sont surtout déroulées dans les Pyrénées Orientales, l'Aude et l'Ariège. Ils choisissaient des endroits dans des zones rurales, en montagne qui étaient réputés pour leur forte déprise agricole, leur pauvreté, et la faible population présente.

Le qualificatif de " libertaires " se fondait en premier lieu sur le constat du rejet de la société de consommation. Il se fondait par ailleurs sur leurs modes de vie intégrant des pratiques en totale opposition avec les "politiques" institutionnalisées, y compris celles des groupes et mouvements d'extrême gauche. Les néo-ruraux travaillaient la terre, mais ils ne s'imaginaient pas trouver un pays si rude l'hiver et un métier si difficile. Beaucoup sont repartis, le temps de la communauté n'a pas vécu bien longtemps. Il reste encore aujourd'hui quelques néo-ruraux qui souvent ne vivent plus aussi isolés et sont redescendus vivre dans les vallées (selon les témoignages d'anciens néo-ruraux rencontrés).

Les nouveaux arrivants d'aujourd'hui

Le solde migratoire entre 1990 et 1999 est de 5 500 personnes. Cela se traduit par plus de trois communes sur quatre et l'ensemble des cantons qui connaissent plus d'arrivées que de départs³¹. Ces nouveaux arrivants sont en majorité des jeunes actifs (44,9%), puis des retraités (18,1%). Malgré cet

²⁸ RGP 1999, INSEE

²⁹ L'Ariège poursuit son lent repeuplement, n°34-09, 2000

³⁰ Site Internet projet PNR des Pyrénées Ariégeoises

³¹ Idem 28

apport de population jeune, le département conserve une population vieillissante. D'ailleurs, selon les données de l'INSEE, l'espérance de vie sur le département est une des plus élevée de France et se situe pour les femmes à 83 ans et à 75 ans pour les hommes.

Il est important de noter que les nouveaux arrivants s'installent essentiellement le long de la N20 soit sur les cantons de Saverdun (1200 en 1999), de Pamiers (4200) et de Foix (3600).³² Le **périmètre du projet de PNR est moins touché par les installations**, et cela s'observe également à travers la répartition des résidences principales sur la N20 et des résidences secondaires sur tout le massif montagnard (Cf. Annexe n°6). **Un enjeu est donc pour le périmètre du PNR d'essayer d'augmenter son attractivité afin d'éviter de ne voir arriver que des résidents secondaires sur son territoire.**

Lieu géographique	Population Totale sans double compte en 1999	Population estimée en 2003	Densité de population habitants au Km ²	Variation de la population taux annuel moyen entre 1990 et 1999	Variation due au solde naturel taux annuel entre 1990 et 1999	Variation due au solde migratoire taux annuel entre 1990 et 1999
France	58 518 395	59634 980	108	+ 0,37	+ 0,36	+ 0,01
Région midi Pyrénées	2 551 687	2 637 957	56	+ 0,54	+ 0,05	+ 0,50
Département de l'Ariège	137 205	139 612	28	+ 0,06	- 0,38	+ 0,44
Périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises	41 854	Pas de données	17	+ 0,74	- 0,81	+ 1,55

Tableau 1 : Comparaison des différents chiffres de la démographie, INSEE, 1999

1.1.2. *Un brassage de population loin d'une population figée*

Il est important de remarquer que ce **solde migratoire entraîne un brassage** de la population, même s'il est difficile de dire exactement le nombre de personnes qui arrivent au niveau du périmètre du projet de PNR à la vue de la définition de migrant³³ pour l'INSEE. Cependant des études permettent d'avoir une vision au niveau du département. Selon le rapport de l'association Avril³⁴, de 1982 à 1990, 23 052 nouveaux résidents se sont installés en Ariège contre 17 757 qui sont partis. En moyenne annuelle depuis 1982, cela correspond à 2 800 personnes qui arrivent contre 2 200 personnes qui partent. Sur une période de 17 ans, 50 000 personnes ont tenté leur chance. Le brassage sur le territoire départemental existe et est bien loin de l'image figée souvent véhiculée. Aujourd'hui **50 % des ariégeois ne sont pas nés en Ariège.**

Au niveau national, il apparaît que pour 100 personnes qui quittent la ville pour s'installer en milieu rural, il y a 68 personnes qui quittent l'espace rural pour la ville. Ces données approximatives à la vue des définitions diverses des espaces ruraux et urbains, mettent en évidence l'ampleur des croisements de flux migratoires.

³² Regards sur l'Ariège, n°8-09, 2002

³³ Définition de migrant par l'INSEE : personne qui à la date du recensement n'habite pas la même résidence qu'au dernier recensement

³⁴ L'accueil et l'intégration des nouveaux habitants en Ariège, 2002

1.1.3. *L'évolution de la population dans les années à venir*

Selon les projections faites sur la région Midi-Pyrénées³⁵, **l'hypothèse émise est une croissance de la population pour le département de l'Ariège jusqu'en 2015, suivie par un nouveau déclin vers 2030.** Cette augmentation de la population sera uniquement **liée aux apports de populations par flux migratoire, le solde naturel restant négatif.** L'aire urbaine de Toulouse devrait « connaître un dynamisme démographique soutenu et atteindre environ 1 500 000 personnes en 2030 ». En 2000, la population de l'aire toulousaine était proche de 980 000. Le gain de population sera alors compris entre 15 000 et 18 000 habitants par an, selon le scénario envisagé par l'INSEE. Cette expansion de l'aire toulousaine est à considérer car elle aura des conséquences sur les zones ariégeoises desservies par la voie rapide N20, soit l'axe Saverdun – Pamiers – Foix - Tarascon sur Ariège. Cette vision prospective permet de mettre en évidence une zone attractive, qui est hors du périmètre du projet de PNR mais qui peut générer des impacts sur les zones incluses au sein du projet de PNR. **En effet cette croissance urbaine peut avoir des conséquences sur les cantons de Foix rural, de Tarascon sur Ariège qui connaissent déjà une forte attractivité.**

Une conséquence de cette venue de nouveaux actifs est une augmentation de l'urbanisation du territoire. L'espace urbain s'accroît de 1600 personnes entre 1990 et 1999, soit +0,4%. Au contraire l'espace rural perd 800 personnes soit une évolution annuelle de - 0,1%³⁶. D'après les données INSEE 1999, fournies par la CCI, le taux d'urbanisation du territoire est en augmentation de 4 % en 10 ans. Il est en moyenne de 48 % alors qu'au niveau régional ce taux est de 64 % et au niveau national de 76 %. D'une manière plus précise sur le département, le taux d'urbanisation est donné en fonction des bassins d'emplois :

- pour le bassin de Saint-Girons de 37,7 %
- pour le bassin de Pamiers- Foix – Tarascon sur Ariège de 48,6 %
- pour le bassin de Mirepoix – Lavelanet de 53,5 %.

Au sein de ce département montagnard et rural, la population ariégeoise est inégalement répartie, **c'est une population atomisée de manière très diffuse.** Un enjeu pour le projet de PNR est d'essayer que **l'accueil de nouveaux actifs soit réparti sur son périmètre et ne se limite pas à une expansion des villes mais offre une vitalité aux communes essentiellement de montagne.**

Le recensement provisoire réalisé par l'INSEE en 2004-2005 sur 59 communes du périmètre du projet de PNR montre une augmentation de la population entre 1999 et 2004-2005 (Cf. Figure n°3):

- la population totale des 59 communes en 1999 est de 12 326 habitants
- la population totale des 59 communes en 2004, 2005 est de 12 966 habitants

Il y a une augmentation de la population de 640 habitants : 37 communes ont connu une augmentation de la population et 20 communes ont connu une diminution de la population et 2 communes ont une population stable. Il est difficile de pouvoir sortir des indications sur l'évolution de la population en fonction des caractéristiques des communes. Mais, il est important de noter que l'arrivée de nouveaux actifs sur le territoire se confirme et montre l'intérêt de la prise en compte de l'accueil pour le territoire.

Les phénomènes migratoires sont des facteurs de dynamiques au sein du projet de PNR et semblent augmenter. Il est important alors de comprendre qui sont les nouveaux actifs qui s'installent au sein du projet de PNR en établissant en premier lieu leur profil socio-économique.

³⁵ Midi-Pyrénées Horizon 2030, INSEE, 2001

³⁶ L'Ariège poursuit son lent repeuplement, n°34-09, 2000

2. Les nouveaux actifs au niveau du territoire du projet de PNR

2.1. Présentation de l'échantillonnage et avertissement par rapport à l'analyse

Les données présentées sont issues de l'enquête menée du 15 Mai 2006 au 25 juillet 2006. L'échantillonnage compte au total 40 entretiens. Il se divise en deux groupes, distingués lors des commentaires qui suivent et qui sont :

- les nouveaux actifs installés il y a plus de 10 ans (dit N+10)
- les nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans (dit N-10).

Il faut faire attention lors de la lecture des graphiques, de bien ramener les nombres donnés au total d'entretiens par groupe. Afin de favoriser les comparaisons, dans les commentaires les pourcentage seront donnés. Il est important de rappeler également que les résultats sont issus d'un échantillonnage aléatoire qui peut par moment différer de la réalité quantitative du territoire. Le graphique ci-dessous montre la constitution de l'échantillonnage.

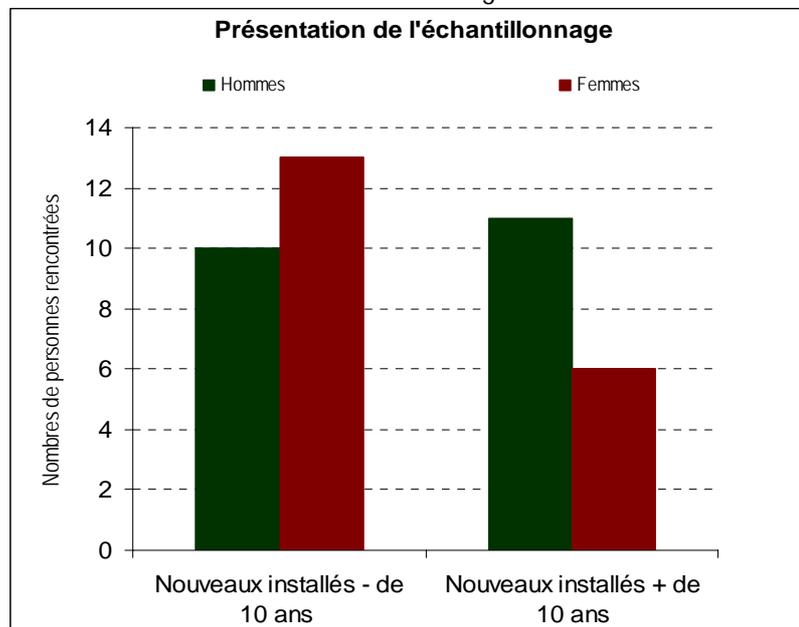


Figure 4 Présentation de l'échantillonnage, M.Charles, 2006

Comme le montre la figure 4, 17 personnes sont des nouveaux actifs installés il y a plus de 10 ans et sont composés de 11 hommes et 6 femmes. Les nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans, sont 23 et répartis de la manière suivante : 10 hommes et 13 femmes. L'équité homme femme est respectée sur la totalité de l'échantillonnage.

2.2. Les profils socio-économiques des nouveaux actifs au sein du projet de PNR

2.2.1. L'origine des nouveaux actifs

Concernant l'origine des nouveaux actifs, ils sont essentiellement français :

- 70 % pour les N+10
- 91 % pour les N-10

Les **étrangers** représentent **17,5 %** des personnes interrogées. Au niveau du département, les chiffres de l'INSEE de 1999 dénombrent 9,4 % d'étrangers (Dom-Tom inclus), ce qui équivaut à 2 440 personnes. Les pays représentés sont essentiellement la Hollande, puis dans le même ordre d'importance la Belgique, la Suisse et l'Allemagne.

Au niveau des régions et départements de la France, **la Haute-Garonne garde des liens forts avec le département Ariégeois : 17,5 %** (soit 4N+10 et 3N-10) des nouveaux actifs viennent de ce département. La **région Midi Pyrénées est fortement représentée : 30 %** (soit 5N+10 et 7N-10) viennent de cette région avec une diversité dans les départements surtout pour les personnes arrivées il y a moins de 10 ans: Gers, Tarn et les Pyrénées Orientales.

Par la suite, en seconde position c'est le **département de Paris qui est le plus présent avec 15 %** des nouveaux actifs (soit 2N+10 et 4N-10). 30 % des nouveaux actifs sont originaires de la région Ile de France (soit 3N+10 et 7N-10). Nous pouvons noter ici, une augmentation de la provenance de la région Ile de France, par rapport aux nouveaux actifs installés il y a plus de 10 ans.

Les autres nouveaux actifs et notamment ceux installés depuis moins de 10 ans, arrivent d'une diversité de départements : Gers, Bas-Rhin, Alpes Maritimes, Jura, Indre et Loire...

L'origine des nouveaux actifs est essentiellement de la région de Midi-pyrénées et de la région Ile de France
Il y a une diversification des départements d'origine pour les nouveaux actifs installés depuis moins de 10 ans
La part d'étrangers est assez faible

Espace à dominante	Nouveaux installés il y a plus de 10 ans	En %	Nouveaux installés il y a moins de 10 ans	En %
Rurale	7	41,18 %	12	52,17 %
Urbain	10	58,82 %	11	47,82 %
Total	17	100 %	23	100 %

Tableau 2 L'origine urbaine ou rurale des nouveaux actifs rencontrés, M.Charles, 2006

Le tableau 2 donne une information intéressante sur la provenance d'un territoire rural ou urbain. Il montre également une évolution : les nouveaux installés il y a plus de 10 ans venaient plus de milieux urbains, tandis que les nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans sont pour moitié des ruraux et pour l'autre moitié des urbains.

Les nouveaux actifs récents ne sont pas que des « citadins »
Il y a une évolution par rapport aux actifs installés il y a plus de 10 ans qui venaient davantage d'espace urbain.

L'étude de l'ENITA sur le territoire de l'Auvergne, dessine des origines :

- pour 50% de la même région,
- pour 10 % région parisienne
- pour 20 % d'autres régions.

Elle précise l'origine urbaine ou rurale des nouveaux arrivants : ils sont tous des urbains.

Ainsi, les résultats au niveau du périmètre du PNR présentent une spécificité : l'origine à la fois urbaine et rurale des nouveaux actifs. Par contre, les lieux d'origine présentent la même répartition : les **migrations sont en premier lieu de faible distance, ou interrégionale et en second lieu issues de la région parisienne.**

2.2.2. L'âge des nouveaux actifs lors de leur installation sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées ariégeoises

L'âge moyen des nouveaux actifs installés depuis moins de 10 ans, quand ils arrivent sur le périmètre du projet de PNR est de :

- 42 ans pour les hommes,
- 39 ans pour les femmes.

L'âge moyen des nouveaux actifs installés depuis plus de 10 ans, quand ils arrivent sur le périmètre du projet de PNR, est de :

- 29 ans pour les hommes,
- 32 ans pour les femmes.

Les nouveaux actifs de moins de 10 ans ont en moyenne 40 ans quand ils arrivent
Au contraire les actifs installés depuis plus de 10 ans, sont arrivés plus jeunes à 30 ans

Tranches d'âges	15-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-59 ans
Nouveaux installés depuis + de 10 ans	5	5	5	2
Nouveaux installés depuis - de 10 ans	0	3	7	13
En %	%	%	%	%
Nouveaux installés depuis + de 10 ans	29	29	29	12
Nouveaux installés depuis - de 10 ans	0	13	30	57

Tableau 3 Les tranches d'âges des nouveaux actifs, M.Charles, 2006

D'après les données de l'INSEE³⁷, 63 % des nouveaux arrivants ont moins de 40 ans sur l'ensemble des nouveaux arrivants de 0 à 75 ans et plus. L'enquête donne des informations pour les nouveaux actifs de plus de 10 ans. Cependant, à travers le tableau 3, l'enquête dénote une différence au sein du projet de PNR. La tranche d'âge des nouveaux actifs, installés depuis moins de 10 ans, se situe en majorité entre 40 -60 ans (57%). Peut-être que cette information est relative à l'échantillonnage ou met en évidence une caractéristique des nouveaux actifs du périmètre du projet de PNR.

Ces informations sur l'âge des nouveaux actifs entre les actifs installés depuis plus de 10 ans et moins de 10 ans donnent des éléments de réponse quant à l'évolution des nouveaux actifs qui arrivent. Ils sont moins jeunes, ce qui ne correspond pas aux caractéristiques des néo-ruraux mises en avant par l'enquête « L'installation des citadins à la campagne »³⁸, où les néo-ruraux ont pour 46 % d'entre eux, entre 25 et 34 ans.

Les nouveaux actifs installés depuis moins de 10 ans, sont plus âgés et ne semblent plus correspondre aux caractéristiques des néo-ruraux.....une évolution dans les profils.

³⁷ Regards sur l'Ariège, n°8-09, 2002

³⁸ L'installation des citadins à la campagne : synthèse des sondages sur les opinions et attitudes des populations concernées, Juin 2003

2.2.3. La situation familiale des nouveaux actifs

Les nouveaux actifs au sein du projet de PNR sont au moment de l'enquête, en majorité mariés (Cf. Figure n 5):

- 48 % pour les nouveaux actifs installés il y a plus de 10 ans
- 35 % pour les nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans

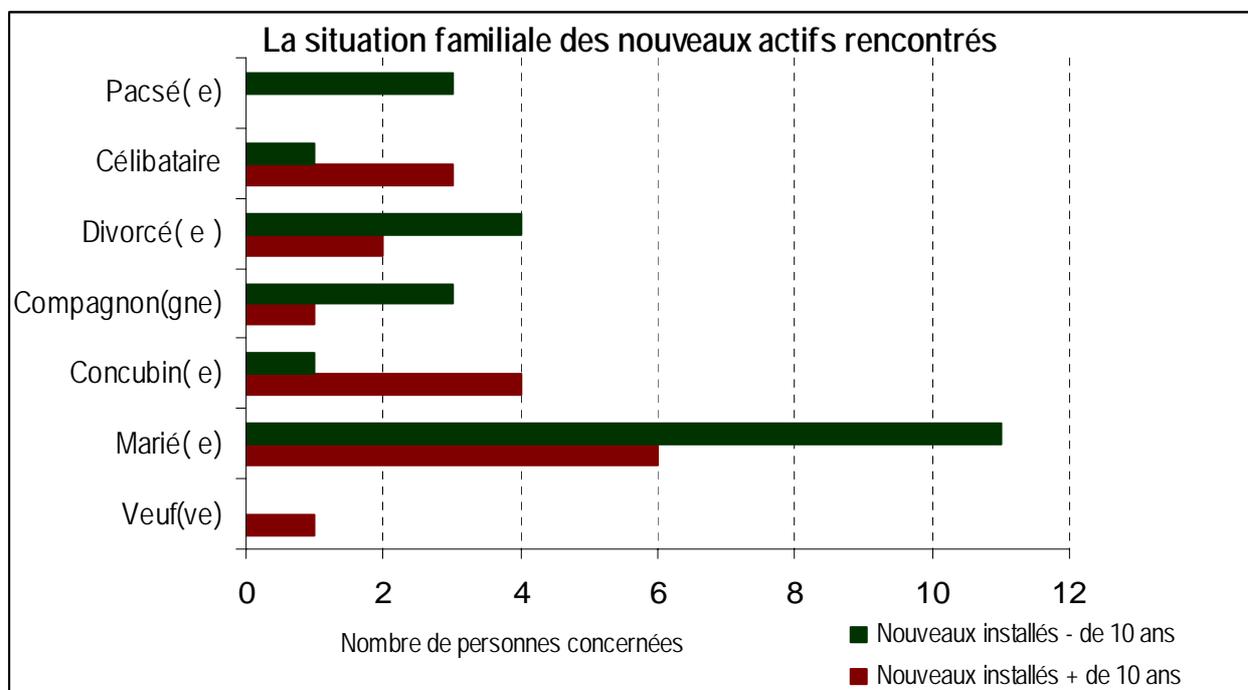


Figure 5 La situation familiale des nouveaux actifs rencontrés, M.Charles, 2006

Puis, les situations familiales les plus fréquentes pour les N+10 sont :

- le concubinage 23,53 %.
- le célibat 17,67 %.

Au contraire les Nr sont :

- divorcés à 17,39 %.
- pacsés à 13,04 %

Ces indications montrent l'évolution des situations familiales : l'augmentation du nombre de personnes divorcées est à mettre certainement en relation avec l'augmentation du nombre de divorcés au niveau national ; et l'apparition du Pacs qui semble avoir séduit certains nouveaux actifs a peut être remplacé, mais cela n'est qu'une supposition, le concubinage. De plus, peu de nouveaux actifs récents arrivent seuls sur le territoire : un seul célibataire a été comptabilisé.

Les nouveaux actifs, sur l'ensemble de l'échantillonnage, ont des enfants : 77% d'entre eux et avec en moyenne 3 enfants. Il est important de distinguer que les nouveaux récents arrivent avec leurs enfants. Au contraire, les nouveaux actifs installés il y a plus de 10 ans sont souvent arrivés sans enfant et ont en eu ensuite.

Les nouveaux actifs de moins de 10 ans arrivent en couple, mariés et avec des enfants lors de leur installation sur le territoire.
Il y a une augmentation du nombre de divorcés et de pacsés.

L'étude de l'ENITA fait également un constat similaire ; les nouveaux arrivants sont des couples avec ou sans enfants et peu de personnes arrivent seules sur le territoire (15 %).

2.2.4. La situation professionnelle des nouveaux actifs

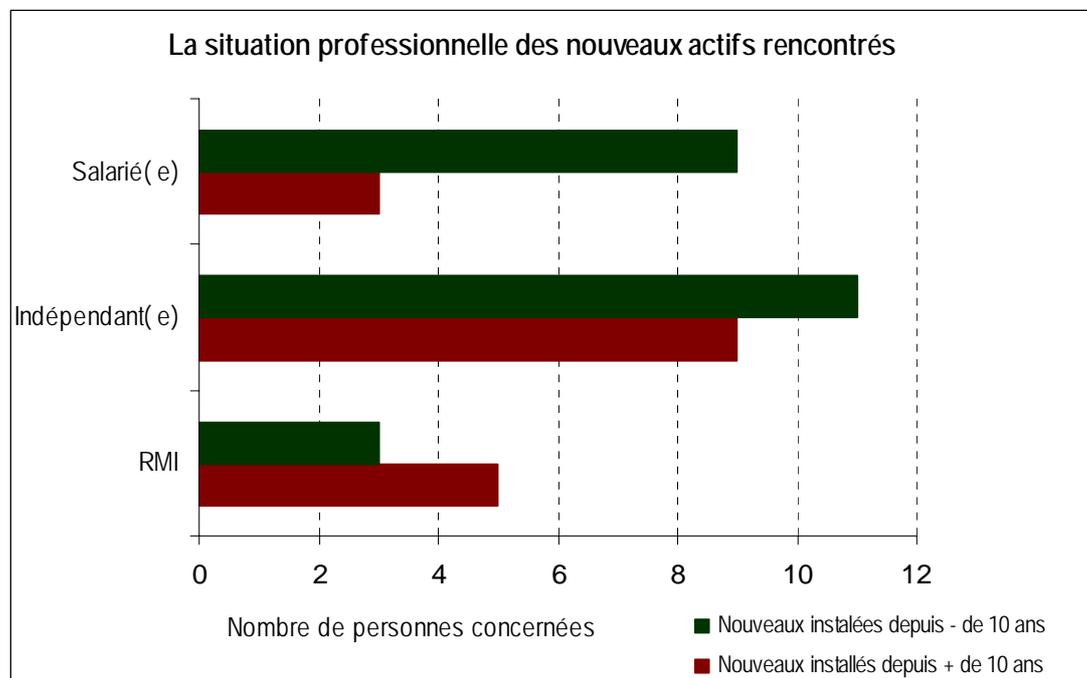


Figure 6 La situation professionnelle des nouveaux actifs rencontrés, M. Charles, 2006

Les nouveaux actifs exercent en majorité une profession indépendante, comme le montre la figure 6 :

- 53 % des N+10
- 48 % des N-10

Ensuite ils sont salariés :

- 18 % des N+10
- 39 % des N-10

Les situations difficiles (RMI, chômage, sans emploi) concernent :

- 29 % des N+10
- 13 % des N-10

Les chiffres issus des entretiens montrent des évolutions entre nouveaux actifs récents et actifs installés il y a plus de 10 ans. Chez les nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans :

- le nombre de salariés est plus important,
- les personnes en situation difficile semblent moins nombreuses³⁹.

En comparant avec les données départementales⁴⁰, les tendances semblent être identiques : 45% ont un emploi salarié et 13 % se déclarent au chômage.

Les nouveaux actifs de moins de 10 ans ont des professions indépendantes et sont salariés.
Le nombre de nouveaux qui sont salariés augmente.

³⁹ Cette tendance est à relativiser car il est plus difficile de les rencontrer, peu connus, pas de numéro de téléphone, même si le % correspond aux données départementales...

⁴⁰ Regards sur l'Ariège, n°8-09, 2002

Ces données précisent que les **professions intermédiaires, les cadres sont souvent plus occupées par les nouveaux arrivants : 42 %** contre 29 % de l'ensemble de la population. Ils travaillent généralement plus dans le secteur tertiaire : 72 % contre 68 % et moins souvent dans l'industrie : 12 % contre 19 %. Il est intéressant de noter que les **professions indépendantes (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprises) sont pourvues à 10,7 % par des nouveaux arrivants et à 14,4 % pour la population du département. La création d'entreprise ne semble pas uniquement liée à l'initiative des nouveaux arrivants.**

L'étude de l'ENITA souligne cette tendance et dénote que seulement 15 % des nouveaux actifs pour les régions concernées sont des créateurs d'entreprises et peu sont chômeurs.

Les porteurs de projet ne sont pas uniquement des personnes exogènes au territoire

Il est donc important de **ne pas limiter les actions d'accueil en faveur uniquement des porteurs de projet** qui représentent un faible pourcentage dans les initiatives de création d'entreprise.

2.2.5. *Les secteurs d'activités des nouveaux actifs créateurs ou repreneurs d'activités*

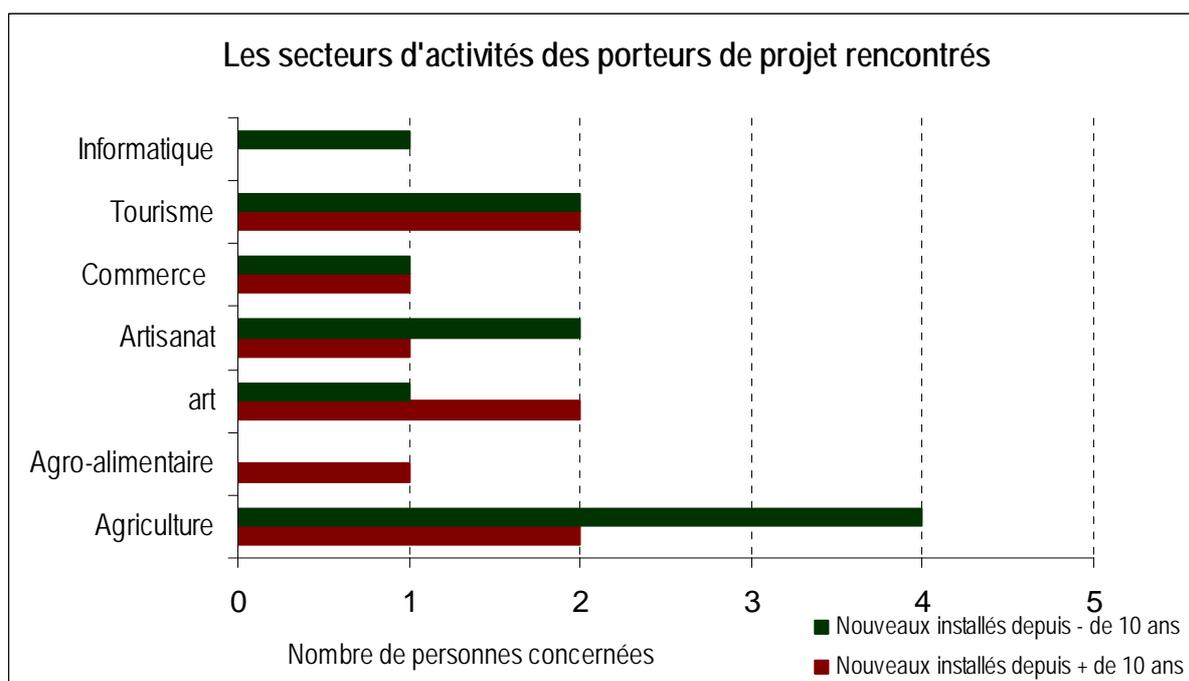


Figure 7 Les secteurs d'activités des porteurs de projet rencontrés, M.Charles, 2006

D'un premier coup d'œil sur la figure 7, nous pouvons constater que les secteurs d'activités occupés par les créateurs d'activité sont assez classiques avec **en premier lieu le secteur agricole**, puis de manière non différenciée le secteur du tourisme et de l'artisanat (essentiellement dans le bâtiment).

L'informatique fait son apparition pour les nouveaux actifs installés, il y a moins de 10 ans.

Un autre point particulier est l'installation en agriculture plus importante chez les nouveaux installés depuis moins de 10 ans (36 % contre 22 %). Les installations sont dans le domaine du maraîchage (2 personnes) qui demande peu de terres et un investissement faible. Ces personnes ont précisé qu'elles avaient débuté sans demander la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ne voulant pas

s'inscrire dans la logique actuelle de l'agriculture. Les autres sont installés en élevage d'ânes, d'ovins ou de bovins. Précisons de manière juste indicative que 2 installations sur 6 ont le label agriculture biologique (1 chez les N+10 et 1 chez les N-10).

Le domaine de l'artisanat se limite aux métiers du bâtiment avec pour les nouveaux actifs un choix d'être pluriactifs et non spécialisés dans une compétence précise alors que l'artisan installé depuis plus de 10 ans travaille comme plombier ou électricien.

Dans le secteur touristique, les projets se basent essentiellement sur la gestion de gîtes touristiques (3 personnes sur 4, dont 2 N+10 et 1 N-10), complétés souvent par une compétence sportive (guide équestre, guide de randonnées). Une personne a repris un camping.

Les installations dans le domaine du commerce concernent pour une personne la création d'une activité commerciale (vente huiles essentielles) et pour la personne installée il y a moins de 10 ans la reprise d'un café restaurant.

Le domaine artistique est une activité difficilement viable d'après les personnes rencontrées, surtout au départ. Elles sont dans le domaine de la peinture et de la musique (une musicienne et un concepteur d'outils musicaux).

Nombre de projets croissant en installations agricoles, avec des cas particuliers : pas de DJA et le label Agriculture Biologique
Recherche d'un panel de compétences dans le bâtiment et pluriactivité dans le secteur touristique

2.2.6. *Synthèse : le profil socio-économique des nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans au sein du projet de PNR*

L'ensemble des informations décrites permet de mettre en évidence un profil socio-économique des nouveaux actifs qui s'installent depuis moins de 10 ans au sein du projet de PNR.

Carte d'identité des nouveaux actifs	
	Origine : région Midi-pyrénées et région Ile de France, moitié urbains et moitié ruraux
	Age moyen : 40 ans
	En couple, mariés avec en moyenne 3 enfants
	Indépendants essentiellement dans le monde agricole ou salariés dans des professions intermédiaires.

Ce profil type offre une description rapide des nouveaux actifs mais il ne doit pas se limiter à cette approche pour mener des actions d'accueil efficaces. Il se complète par les parcours et motivations des nouveaux actifs qui sont moins synthétisables et plus diversifiés, relatant l'histoire unique de chaque installation.

Après avoir analysé qui sont les nouveaux actifs qui arrivent au sein du territoire du projet de PNR et établi leur profil socio-économique, comprenons pourquoi ils s'installent ici en étudiant les facteurs d'attractivité du périmètre du projet de PNR.

2.3. Les facteurs d'attractivité du territoire du projet de PNR

2.3.1. Le choix du département de l'Ariège

Connaissance de l'Ariège	Nouveaux installés il y a plus de 10 ans	En %	Nouveaux installés il y a moins de 10 ans	En %
Non	9	53	10	44
Un peu	3	18	9	39
Oui	5	29	4	17

Tableau 4 La connaissance de l'Ariège par les nouveaux actifs, M.Charles, 2006

Les nouveaux actifs qui s'installent en Ariège **ne connaissent pas le département** : 47,5 % sur l'ensemble de l'échantillonnage. Mais cette réponse est plus importante chez les nouveaux actifs installés depuis plus de 10 ans. La faible connaissance du département se limite souvent à un séjour touristique et une réplique spécifique aux nouveaux actifs récents (39 % contre 18 % pour les Nv).

Mises en parallèle avec l'origine des nouveaux actifs, ces données s'expliquent. En effet, comme vu précédemment, les Nr viennent d'une diversité de départements surtout situés au sud du pays. Ainsi, ils vont plus facilement en vacances dans le département et découvrent un premier visage de l'Ariège lors de ces moments de détente.

Le rapport du CIAT⁴¹ souligne que les territoires touristiques connaissent des phénomènes migratoires importants. **Un atout dans l'attractivité du territoire du projet du PNR est son image touristique qui en favorise sa connaissance.**

2.3.2. Les motivations d'installation de la part des nouveaux actifs

La première motivation donnée par les nouveaux actifs rencontrés, sur l'échantillon global, est la **raison environnementale à 47,5 %**. Les raisons données sont :

- le cadre de vie préservé,
- les paysages,
- les ressources naturelles présentes comme l'eau,
- le climat,
- l'envie de mener une vie en harmonie avec la nature.

La **présence de la montagne**, citée par plus de 70% des nouveaux actifs est une carte importante en terme d'attractivité pour le territoire. Pour certains, le faible développement touristique est aussi une motivation et un charme que possède le département de l'Ariège. Ceci est à mettre en relation avec l'envie d'un lieu préservé.

La seconde motivation concerne le **domaine économique pour 30 % des nouveaux actifs**. Les nouveaux actifs s'installent sur le département car ils peuvent **accéder à la propriété**, les prix semblant encore accessibles. Cette tendance est peut être en train d'évoluer car les prix sur le département subissent l'inflation immobilière nationale. Ceux qui ont **un projet d'installation agricole**,

⁴¹ Bilan des actions en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural, 2003

choisissent le département car ils **peuvent accéder au foncier agricole à des prix moins excessifs** que dans d'autres départements. Pour deux personnes seulement, la raison se situe au niveau de l'emploi : ils ont eu une proposition d'emploi sur le périmètre et une personne une mutation professionnelle.

La raison sociale est citée par 22,5 % des nouveaux actifs. **L'envie de se rapprocher de racines familiales** pour l'un des deux conjoints est une première raison. Ensuite, c'est l'image d'un département de gauche, d'un département où les libertés individuelles sont encore possibles qui est donnée. C'est aussi un lieu choisi par des personnes en situation difficile et qui se sentent davantage protégées à la campagne plutôt qu'en ville. Pour une personne, c'est un problème de santé grave, le besoin d'un air pur, qui est la cause de sa venue sur le département.

2.3.3. *Synthèse : les facteurs d'attractivité du territoire du projet de PNR*

Les facteurs d'attractivité du territoire ressortent du croisement des informations sur la connaissance du département et les motivations d'installations des nouveaux actifs du territoire.

En premier lieu, il est important de noter que l'attractivité du territoire du projet de PNR n'est **pas due à la connaissance du département**. La plupart des nouveaux actifs ne connaissaient pas le département et le rapprochement familial est une motivation d'installation rare. **C'est la raison économique qui attire de nombreuses personnes**. Même si cette raison ou motivation apparaît en seconde position lors des retranscriptions, elle est le premier facteur d'attractivité du département. En effet, ne connaissant pas le territoire, c'est bien l'accès à la propriété ou la possibilité financière de monter un projet qui les amènent ici.

Ensuite, la raison environnementale favorise leur envie de rester. C'est souvent « le coup de foudre » pour la montagne ou même les Pyrénées, les paysages, l'environnement préservé.

Enfin pour d'autres nouveaux actifs, c'est l'image sociale du département qui leur donne l'envie de construire leur vie sur ce territoire

En ce qui concerne le dynamisme des installations, ne bénéficiant pas d'une grande notoriété, c'est un **réseau informel essentiellement, qui permet aux nouveaux actifs de connaître le département**. Par exemple, des nouveaux actifs rencontrés avaient un projet de création d'exploitation agricole, ce sont des amis qui leur ont indiqué une location et des possibilités d'achat de terre.

La croissance de l'agglomération Toulousaine devient un atout de plus en plus fort dans l'augmentation d'installations de nouveaux actifs. L'Ariège profite de **manière naturelle de son positionnement au sein de la région Midi-Pyrénées**. De manière assez récente, les **efforts en terme de promotion touristique** favorisent la connaissance du département et en renforcent son attractivité.

De plus, dans l'avenir, la création du PNR des Pyrénées Ariégeoises sera également une image forte facilitant la connaissance du département. La revue Focal⁴² titre « les créateurs aiment les Parcs » prouvant que **l'image d'un Parc favorise les installations des nouveaux actifs**. Certains nouveaux actifs se sont installés sur le territoire du projet de PNR sans être au courant du projet de et en apprenant la mise en place du projet de PNR, ont encore plus envie de s'installer.

« J'ai tout plaqué et je me suis lancée dans une formation agricole sur Toulouse. Un jour, en 2000, par un copain j'ai découvert avec mon mari l'Ariège. Pour tous les deux, ça été le coup de foudre pour ces paysages et c'était l'idéal pour monter notre projet de culture maraîchères biologiques » (agricultrice, canton de Sainte-croix Volvestre).

⁴² Les créateurs aiment les Parcs et inversement, 2005

Ayant mis en évidence pourquoi les nouveaux actifs s'installent au sein du territoire du projet de PNR à travers l'identification des facteurs d'attractivité du territoire, analysons quel est le parcours d'installation des nouveaux actifs afin de comprendre comment ils s'installent et s'insèrent au niveau de leur nouveau territoire d'habitation.

2.4. Le parcours d'installation des nouveaux actifs au sein du territoire du projet de PNR

2.4.1. Les démarches d'installations des nouveaux actifs

Les nouveaux actifs du territoire du projet de PNR une fois le choix fait de s'installer au niveau du territoire du projet de PNR, doivent chercher lieu d'habitation, services, travail...Souvent, leurs démarches sont différentes en fonction de leur objectif professionnel et leur désir d'un nouveau départ au sein d'un nouveau territoire.

Trois parcours se sont dessinés en fonction essentiellement de la situation professionnelle.

Les démarches d'installation des nouveaux actifs qui ont un projet

Le premier cas concerne les nouveaux actifs qui s'installent avec un projet de création d'activité ou de reprise d'activité.

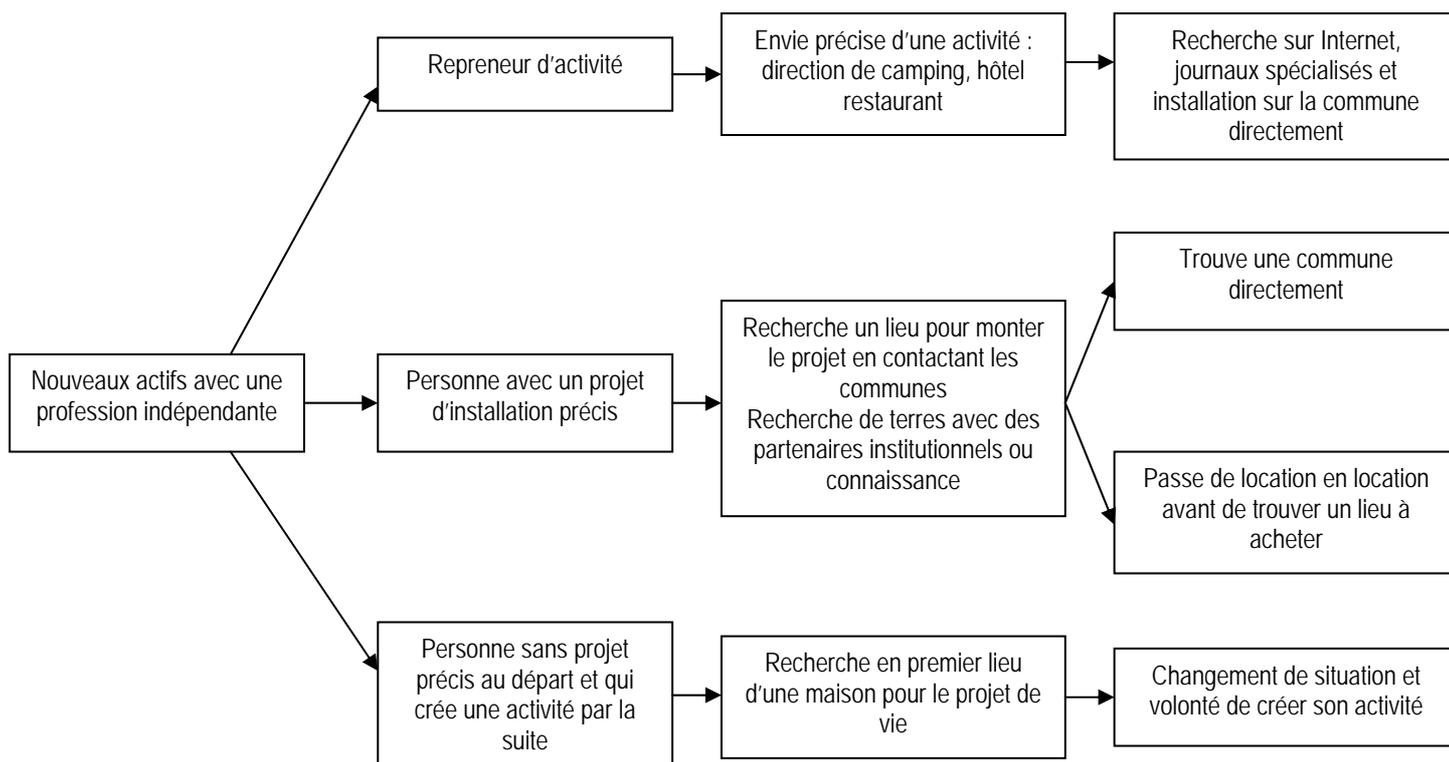


Figure 8 Le parcours d'installation des professions indépendantes, M.Charles, 2006

Pour certains, le parcours est guidé par l'envie d'un nouveau projet professionnel, que ce soit la reprise d'une activité ou la création d'activité. Le projet est souvent pensé ou construit depuis un certain temps, mais la prise de décision arrive suite à un facteur déclencheur:

- au niveau professionnel, il est proposé à la personne une mutation ou une évolution qui ne correspondent pas à ses envies, ou un licenciement, ou un certain « ras le bol » du métier exercé,
- au niveau personnel, c'est un divorce ou la rencontre avec une personne qui partage la même envie de créer.

Dans le cas d'une reprise, les personnes recherchent les activités à reprendre grâce à Internet, dans des magazines spécialisés et ils se dirigent directement sur la commune.

*« J'en avais marre de mon rythme de travail et depuis plusieurs années, je souhaitais arrêter. Récemment, ma boîte m'a proposé une nouvelle mutation et là je me suis dit que c'était le moment ou jamais. Je voulais trouver un métier qui pourrait m'offrir un certain compromis entre le cadre de vie et le travail. Mon choix s'est porté vers un camping vert, dans la région Midi-Pyrénées ou dans les Alpes, ou l'Ardèche. J'ai cherché sur Internet, sur des sites spécialisés payants dans la vente de campings, dans des annonces de vente. J'ai trouvé celui-ci pour un prix raisonnable. Je ne connaissais pas trop l'Ariège et nous sommes venus avec ma famille »
(Directeur de camping, canton d'Oust).*

Pour les **personnes qui ont un projet de création**, dans le domaine de l'agriculture ou dans l'artisanat, ce sont les **possibilités de lieux**, de terres qui les orientent vers une commune. Souvent, surtout dans le domaine de l'agriculture, les nouveaux actifs bougent jusqu'au jour où ils trouvent une ferme, des terres à acheter. **Ce parcours est long**, entre 1 et 3 ans, avant de se positionner sur une commune précise.

*« Nous sommes arrivés en 1994 et nous avons suivi notre outil de travail, les brebis. Nous avons été longtemps des bergers sans terre avant de trouver des terres à acheter un lieu pour construire notre bergerie et notre lieu d'habitation »
(Bergère, canton d'Auzat-Vicdessos).*

*« Nous avons contacté la SAFER pour s'installer en tant qu'agriculteurs et nous avons visité plusieurs terrains pendant un an. Entre temps, nous étions logés chez des personnes que nous connaissions. Puis un jour nous avons trouvé ce site qui nous a plu et nous avons attendu un mois avant de pouvoir l'acheter. C'était un terrain agricole avec juste un hangar. Pendant que nous construisions notre maison, nous avons vécu pendant un an dans une caravane sur notre terrain »
(Eleveur d'ânes, canton de Sainte-Croix-Volvestre).*

Pour certains, le **lieu est plus facile à trouver grâce à l'appui de certains élus** qui ont besoin d'activités sur la commune. Ce cas s'est présenté essentiellement dans les enquêtes menées pour des créations d'activités dans le domaine de l'artisanat du bâtiment.

*« J'étais en train de divorcer, c'était l'année du ras le bol, il fallait que je parte. J'avais l'idée de m'installer à mon propre compte. J'avais les compétences nécessaires pour travailler dans le bâtiment. Des copains m'ont encouragé et je me suis lancé. J'ai appelé toutes les mairies du département que je connaissais un peu et celle-ci m'a mis le grappin dessus. La commune pouvait me mettre à disposition des locaux et souhaitait avoir un artisan. Donc je suis venu »
(Artisan dans le bâtiment, canton d'Oust).*

Pour d'autres, **la création d'une activité est une évolution** sur le territoire. Ils sont arrivés avec un travail, ou avec le désir d'en trouver un. Mais peu à peu, ils ont décidé de se mettre à leur

propre compte. Dans l'échantillonnage, cette situation concerne 35 % des travailleurs indépendants (soit 7 sur 20 personnes).

« Avec mon mari, nous voulions vivre à la montagne. Il a demandé sa mutation et nous avons atterri ici, sans connaître le département, en 1982.. Puis mon mari est décédé, et je me suis lancée en 1994 dans un projet de gîtes touristiques. Je voulais pouvoir accueillir des touristes mais aussi organiser des séminaires. J'ai commencé à acheter une maison, puis deux et aujourd'hui j'ai 7 maisons dans le village »
 (Gestionnaire de gîtes touristiques, canton de Tarascon sur Ariège).

Les démarches des nouveaux actifs salariés

Le deuxième cas représente les diverses situations des nouveaux actifs qui sont salariés sur le territoire ou sur des départements limitrophes.

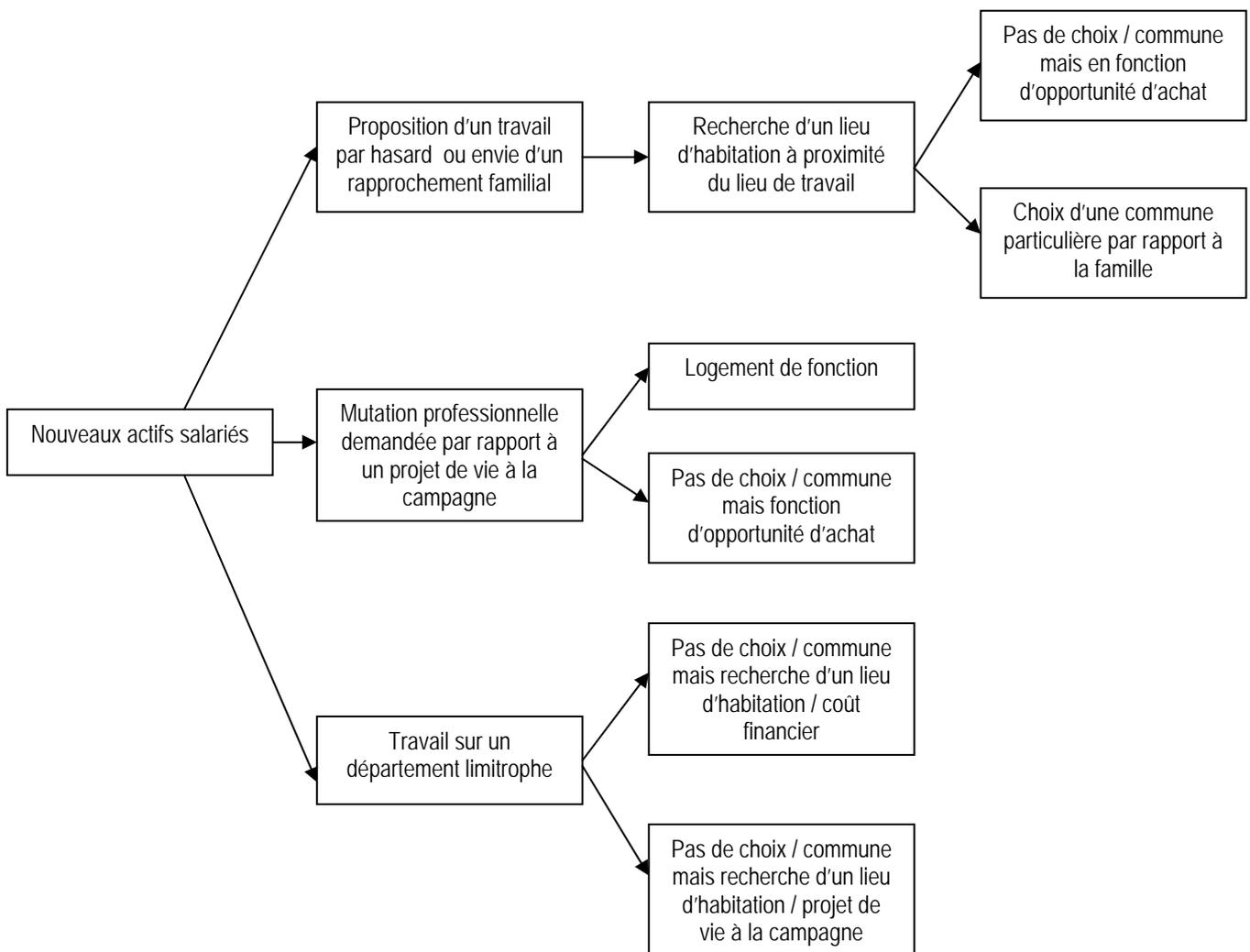


Figure 9 Le parcours d'installation des nouveaux actifs salariés, M.Charles, 2006

Ici, le parcours d'installation est guidé par **un projet de vie à la campagne** essentiellement. Les personnes sont à la recherche d'un meilleur cadre de vie. Là aussi des facteurs déclenchent le départ, mais peut être de façon moins significative ou moins brusque : un ras le bol de la ville, une envie de pouvoir jardiner, d'élever ses enfants avec des valeurs plus saines, une envie d'un climat plus clément, de se rapprocher de sa famille, de prévoir sa retraite...

Dans un premier cas, les nouveaux actifs sont venus en Ariège car **ils avaient envie de se rapprocher de la famille d'un des deux conjoints**. Le choix de la commune ou de la maison est guidé par la proximité de la famille. C'est le **seul cas où le choix de la commune a une importance**.

*« Nous souhaitions avec mon mari changer de lieu de vie et comme sa famille était d'ici et que nous venions souvent, le choix s'est imposé par lui-même. C'était l'Ariège, et même cette commune sinon rien. Mon mari a négocié un mi-temps sur Toulouse. Nous avons trouvé par connaissance une grande maison. J'avais quitté mon emploi sur Toulouse et donc au début j'ai pensé me lancer dans un projet de création de gîte touristique. Puis par hasard, j'ai trouvé un poste »
(Télétravailleuse pour une entreprise de logiciel automobile, canton d'Oust).*

Le second type de parcours se base sur une **envie de vivre dans le Sud, à la campagne**. Certains demandent une mutation et ont un logement de fonction. Pour d'autres, il est nécessaire de chercher un logement, sans souci de commune précise, juste avec le souhait d'un logement peu onéreux.

*« Je trouvais que c'était dur de vivre à la ville, à cause du bruit essentiellement. Donc nous avons eu envie de déménager hors de Bordeaux. Au début nous cherchions aux alentours de Bordeaux. Mais les prix étaient inaccessibles et puis nous avons dans notre mémoire une image de l'Ariège, de mai 68, avec les montagnes. Nous pensions également, vu qu'il y a moins de touristes, que les prix étaient moins chers. Nous avons trouvé une ancienne grange et j'ai pu avoir une mutation dans le domaine hospitalier sur Saint-Girons »
(Infirmier en centre hospitalier, canton d'Oust).*

Enfin, d'autres personnes **s'installent en Ariège mais sont salariées ailleurs**, essentiellement en Haute-Garonne (5 sur 12 personnes). Ils cherchent un logement en Ariège car ils souhaitent vivre dans un cadre agréable ou car ils cherchent à acheter une maison accessible financièrement.

*« J'ai eu un poste à l'université de Toulouse. Je ne souhaitais pas habiter en ville. Vu que je ne travaillais que 3 jours par semaine sur Toulouse, je pouvais faire les trajets aller retour entre le lieu d'habitation et le lieu de travail. Je voulais acheter un logement et non louer. C'est vers le nord de l'Ariège que les prix ont commencé à être raisonnables. Au début je ne pensais pas aller vivre si loin, je m'étais fixé entre 20 -30 Km. Mais quand je suis venu ici, cela m'a plu et j'ai craqué, donc je suis resté »
(enseignant à l'université de Toulouse, canton de l'Arize).*

Un cas particulier s'est présenté dans l'enquête : un couple d'étrangers s'est installé ici car ils ont eu une proposition de travail. Au départ, le projet était de construire un village touristique en Espagne, mais cette opportunité et le cadre de vie exceptionnel les ont fait rester.

Les démarches des nouveaux actifs en situation difficile

Le dernier cas concerne les nouveaux actifs qui sont en situation professionnelle difficile, RMI, chômage ou sans emploi avec des parcours d'installation différents.

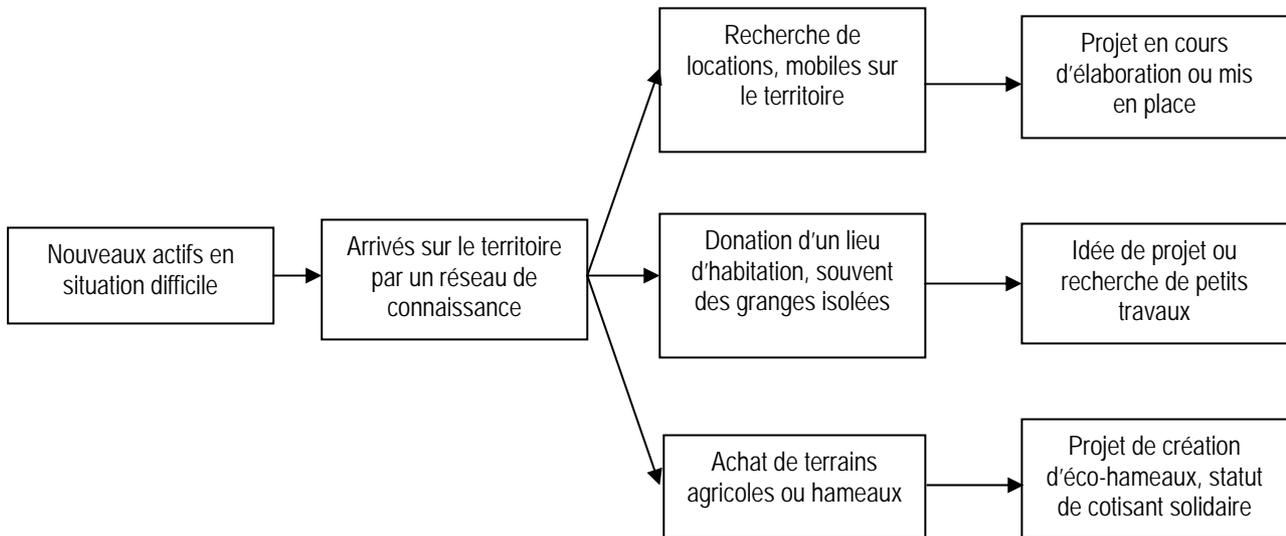


Figure 10 Le parcours d'installation des nouveaux actifs en situation difficile, M.Charles, 2006

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est un point commun entre les nouveaux actifs en situation difficile, **ils arrivent sur le territoire grâce à un réseau de connaissance**. Ils n'ont pas en tête de projet précis quand ils arrivent, mais ils travaillent au bout d'un certain temps. Ils se trouvent dans différentes situations.

Dans un premier cas, les nouveaux actifs sont mobiles sur le territoire et bougent sur l'ensemble du périmètre du projet de PNR en fonction des opportunités de location. Les 2 personnes rencontrées dans cette situation, sont en train d'essayer de monter des micro projets : un dans le domaine de l'informatique, il mène actuellement une formation sur Toulouse ; un autre dans le domaine de la vente d'huiles essentielles qui a débuté cet été.

« Un jour, des amis m'ont parlé de l'Ariège, ils venaient d'acheter une grange. Je suis venue et je suis restée. Pendant longtemps, j'ai fait des petits travaux. Puis un jour un ami m'a parlé de la possibilité en tant que rmiste, d'avoir de l'aide de la part de Créer Boutique pour créer son entreprise. Je me suis donc lancée dans une micro entreprise de vente de produits naturels, des huiles essentielles sur les marchés »

(Rmiste en création d'entreprise, canton de Saint-Lizier).

Ensuite, certains nouveaux actifs ont eu l'occasion d'avoir un lieu d'habitation, souvent des granges isolées, vendues ou données par un ami. Ils vivent de manière souvent autonome, sans électricité ni eau avec des faibles besoins de consommation. Deux des personnes dans cette situation sur trois rencontrées, travaillent sur Toulouse et aimeraient monter un projet de brocante. L'autre personne faisait des allers-retours en Allemagne pour travailler. Aujourd'hui, il cherche des petits travaux, mais il ne trouve pas beaucoup d'emplois.

*« Un copain m'a parlé d'une maison qu'il avait. Au début, c'était juste pour rester 6 mois par an après, je devais partir en Norvège. Puis en fait je me suis senti bien et je suis resté. La nature l'a emporté et m'a fait prendre ma décision. Le problème est que depuis que je suis ici, je n'ai pu faire que des petits boulots. J'ai un projet de construction d'un atelier pour stocker et restaurer des meubles. Mais pour l'instant ce projet ne peut démarrer car j'attends une rentrée d'argent de la vente d'un bien »
(Rmiste, canton de Saint-Girons).*

Deux personnes ont **acquis des terres agricoles** avec un hameau. Ils **souhaiteraient développer un projet d'éco-hameaux**. Ils sont cotisants solidaires à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et travaillent à la gestion de leurs terres agricoles, de leurs bois.

Un couple, actuellement au chômage, présente une certaine particularité. Ils sont arrivés ici à cause d'un problème de santé. Tous les deux compétents dans la gestion comptable des entreprises, ils n'ont pas trouvé d'emplois dans leur domaine de compétence. Ils réfléchissent peut être à la création d'une activité, type restaurant ou autre, mais pour l'instant ils ne sont pas encore fixés.

*« Nous avons vendu notre maison dans les Alpes Maritimes où nous travaillions. Nous étions obligés de changer de région et de trouver un endroit où l'air est pur. Nous avons trouvé une maison accessible ici et nous avons commencé à chercher du travail. Nous ne pensions pas que cela serait si difficile. Pour l'instant, nous continuons nos recherches et nous pensons peut être à monter quelque chose mais nous ne savons pas quoi »
(Chômeur, canton de Castillon en Couserans).*

De ces différents parcours d'installations, **il apparaît des besoins, des désirs, des moyens très divers**. L'enjeu de l'accueil de nouveaux actifs est de considérer l'ensemble de ces démarches et de pouvoir répondre aux divers besoins. C'est pour cela que l'accueil doit être humain et personnalisé pour chaque nouvel actif et qu'un premier accueil doit permettre de cerner les besoins les plus adaptés aux nouveaux actifs.

2.4.2. *L'intégration des nouveaux actifs au niveau du tissu social*

Après les démarches d'installation, les nouveaux actifs ont trouvé un lieu d'habitation, leur environnement de vie et commencent leur insertion professionnelle, le côté économique. Ces deux premières phases passées, le nouvel actif passe encore une nouvelle étape dans son parcours d'installation : la phase sociale, son intégration au sein du tissu social.

Au départ, les nouveaux actifs rencontrés **disent ne pas sentir de difficultés pour se faire accepter** auprès de leurs voisins. Quelques échanges se mettent en place grâce à des facteurs simples d'intégration, cités par les nouveaux actifs :

- l'école ou les amis des enfants permettent aux parents de se rencontrer
- le milieu professionnel, lieu de liens sociaux entre collègues
- le fait de travailler au sein du village, d'aider les personnes âgées
- l'implication dans les associations, dans les fêtes du village

Il faut noter que ces facteurs d'intégration dépendent aussi de la volonté du nouvel actif à vouloir s'intégrer. De plus, il est souvent ressorti des entretiens, que l'intégration était plus facile avec les personnes âgées qu'avec la population active locale. Ils expliquent cela surtout par une envie moins importante, un manque de temps de la part de cette catégorie de la population.

La note moyenne donnée, sur l'intégration au sein du « village d'accueil », est de 3/5. Les nouveaux actifs pour la plupart semblent satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent en premier lieu. Mais les nouveaux actifs notent que ces relations restent superficielles. Ils **tissent des réseaux d'amis souvent en dehors du village** et il est intéressant de noter que dans ces réseaux, **il y a uniquement des nouveaux.**

Il semble, d'après les ressentis des nouveaux actifs, que les Ariégeois acceptent les nouveaux actifs mais ne les intègrent pas au sein de la vie du village, par exemple. Ils gardent une « certaine main mise sur les lieux de décision, comme les conseils municipaux, sur des terres, des privilèges ». Le nouvel actif reste un nouvel actif presque toute sa vie....

L'enjeu de l'intégration ne semble pas se situer au niveau de la convivialité pour presque l'ensemble des nouveaux actifs mais plus **au niveau de l'intégration du nouvel actif comme acteur de la société.**

*« Avec la population, les relations sont bonnes, du moins je n'ai jamais eu à faire à des insultes. Mais il m'arrive de m'entendre dire « tu n'es pas d'ici toi, tu es un étrangers (comme on le dit en patois) ». Au fond, je me rends compte qu'au niveau de mes amis proches, il n'y a pas un seul ariégeois. Tous sont des nouveaux, je ne connais pas un seul ariégeois de souche. Les réseaux entre nouveaux sont très actifs et se créent plus vite et plus facilement qu'avec la population »
(Plombier artisan, canton de Massat).*

Ces remarques « lâchées » comme : tu es un étrangers, tu n'es pas d'ici...sont acceptés par certains nouveaux actifs ou du moins ne les déstabilisent pas dans leur envie de vivre à la campagne. Il semble que si le projet d'installation à la campagne est réfléchi et choisi, **ce manque d'intégration est accepté et ne suscite pas l'envie de partir aux nouveaux actifs.**

Pour un couple, les réactions vis-à-vis des ariégeois sont vives. Ils ne s'entendent pas du tout avec la population, mais **cet isolement ne leur donne pas envie** de partir. Ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient en terme de projet de vie et se moquent de leur intégration au niveau du village.

*« Les gens sont méchants et même entre eux ils n'arrivent pas à s'entendre. Il n'y a pas de convivialité, les gens ne veulent pas accueillir des nouveaux et la municipalité est la pire. Nous avons eu presque la sensation de déranger tellement ils ont une haine forte envers les étrangers. Le PNR ne changera pas cela. L'ariégeois est contre tout ! Des gens nous avaient averti de la mentalité difficile de la vallée. Certains ne sont jamais partis d'ici ou pas plus loin que la grosse commune du canton. Mais nous, même si nous restons des étrangers, nous ne sommes pas venus pour eux mais pour le pays. Nous resterons ici »
(Café restaurant, canton de Massat).*

Il apparaît alors que **le mélange des nouveaux actifs et des locaux ne s'effectue pas** ou peu. Les nouveaux créent leur réseau, leurs activités parfois, une séparation totale entre nouveaux et locaux naît. Ainsi les freins à l'intégration cités par les nouveaux actifs rencontrés par priorité sont plus profonds, plus dans la personnalité même des Ariégeois. Ils sont :

- la mentalité des ariégeois, qui manquent d'ouverture d'esprit et sont trop ancrés dans leur manière de faire
- la concurrence au niveau des terres agricoles, au niveau de la prise de pouvoir au sein de la municipalité, ou bien au niveau du statut professionnel.

Voici un exemple de frein à l'intégration par rapport au statut professionnel, ou à l'initiative d'un nouvel actif qui modifie les règles du village. Une personne a senti naître de la jalousie au sein du village le jour où elle a décidé de créer son activité.

« Il y a une forte jalousie entre les natifs et les nouveaux. Mais je pense que cela est pareil dans tous les villages de montagne. Les gens ont une mentalité fermée et ne veulent pas soutenir un projet d'une personne qui n'est pas originaire du département. Le maire ne veut rien savoir, il est contre les gens qui ne sont pas nés ici »
(Gestionnaire de gîtes, canton de Tarascon sur Ariège).

De plus, il est à noter que les nouveaux actifs parlent souvent, par rapport à l'intégration, des conflits qui existent dans les villages. Ces conflits perdurent au sein de familles d'années en années sans en connaître les raisons. Ces situations claniques au sein des villages, les nouveaux actifs essayent de les éviter, de ne pas prendre parti. Ils essayent pour la plupart de ne pas rentrer dans les histoires afin de garder de bonnes relations avec tout le monde et intérieurement semblent trouver ces situations un peu « rigolotes ».

L'enjeu de l'intégration est donc complexe, à la fois il semble que les nouveaux actifs ne se plaignent pas de la convivialité qu'ils reçoivent lors de leur arrivée mais ils regrettent de se sentir toujours étrangers...même si ce n'est pas une raison de départ. Le rapport de l'association AVRIL⁴³ portant spécifiquement sur l'intégration des nouveaux actifs, met en évidence les normes des locaux et des nouveaux arrivants (Cf. Annexe n°7). Cela permet de cerner les potentiels conflits normatifs et pointe du doigt les normes communes afin de trouver les points d'entrée de dialogue entre locaux et nouveaux actifs.

A travers ces résultats, le nouvel actif « type » est défini selon ses caractères socio-économiques et son parcours d'installation est perçue selon trois phases : la recherche de son environnement avec son lieu d'habitation, son insertion professionnelle et son insertion sociale. C'est à travers ces phases que ressort la diversité des nouveaux actifs et se sont les dimensions que doivent considérer les actions en faveur d'un accueil. Précisons certains points qui pourront par la suite alimenter les propositions de travail pour le projet de PNR.

2.5. Quelques éléments supplémentaires par rapport aux nouveaux actifs

2.5.1. Un profil type socio-économique des nouveaux actifs rendu complexe par une diversité de motivations

La présentation générale d'un profil socio-économique (Cf.paragraphe 2.2.6) offre une première visualisation des nouveaux actifs mais n'apporte que peu d'informations de manière isolée. Il est même assez réducteur de se limiter à ces informations pour réfléchir à des actions d'accueil. Ce profil type doit être enrichi par la diversité des motivations des nouveaux actifs. Ainsi face à une description commune des nouveaux actifs, voici des précisions. Chez les nouveaux actifs, il y a :

⁴³ L'accueil et l'intégration des nouveaux habitants en Ariège, 2002

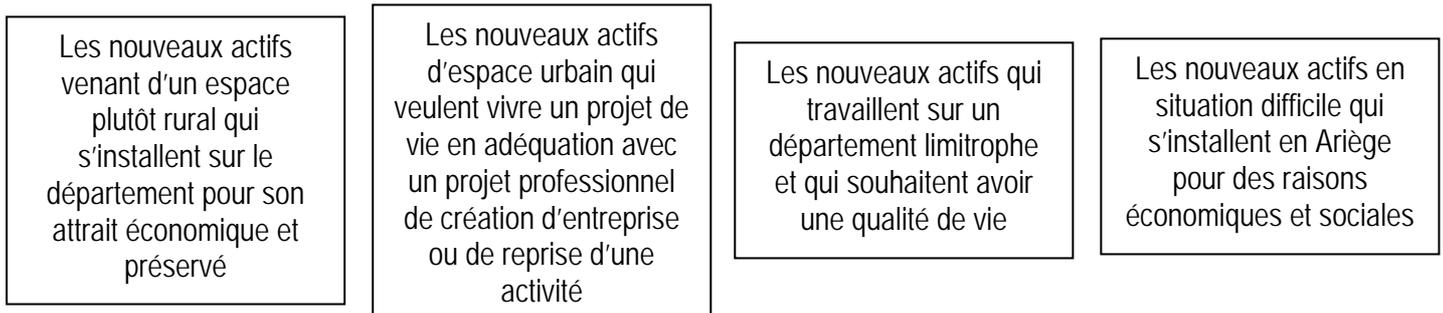


Figure 11 Des profils diversifiés chez les nouveaux actifs, M. Charles, 2006

Les différences au niveau des profils des nouveaux actifs installés depuis moins de 10 ans sont essentiellement dues à trois facteurs :

- les facteurs d'attractivité du département
- les projets professionnels de création ou de reprise d'activité
- les liens sociaux qui se créent sur le département.

2.5.2. *L'évolution des nouveaux actifs au sein du territoire du projet de PNR*

Par la mise en parallèle des informations relatives au profil socio-économique des nouveaux actifs, il apparaît que **les actifs installés il y a plus de 10 ans, ont des traits différents par rapport aux nouveaux actifs qui s'installent depuis moins de 10 ans**. Les nouveaux actifs qui se sont installés il y a plus de 10 ans étaient surtout :

- des personnes plus jeunes entre 25 et 39 ans,
- souvent célibataires dans des situations professionnelles plus indépendantes ou difficiles que salariés
- venant de régions d'origine plus lointaines et moins diversifiées qu'aujourd'hui
- souvent plus urbains que ruraux.

De plus, il apparaît que les actifs **installés il y a plus de 10 ans recherchaient des lieux isolés**. **Aujourd'hui, c'est en fonction des opportunités d'achat** que les personnes s'installent dans un endroit. Il semble également qu'il y ait une moins grande diversité des situations, des motivations, des parcours pour les personnes installées depuis plus de 10 ans. Cette remarque peut être confirmée par les constats faits lors du rapport de la CIADT⁴⁴ Ils mettent en effet en évidence aujourd'hui une plus grande hétérogénéité des fonctions des campagnes ce qui entraîne une diversité dans les situations d'installations. Le périmètre du projet de PNR possède des lieux aux dynamiques différentes :

- la proximité de grandes villes comme Toulouse,
- la recherche de plus en plus grande de la nature, d'endroits préservés
- la recherche d'atouts financiers et de logements à prix raisonnables.

L'évolution des fonctions des campagnes et sa diversité actuelle entraînent une diversité des nouveaux actifs qui était moins présente avant. Il semble aujourd'hui que, **la campagne semble être le lieu de vie recherché par de plus en plus de personnes**. Ce qui laisse supposer qu'aujourd'hui, le terme de néo-ruraux ne soit plus adapté pour définir les nouveaux actifs qui s'installent sur le territoire.

⁴⁴ Bilan des actions en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural, 2003

2.5.3. *La sélectivité des lieux sur le périmètre du projet de PNR*

L'une des hypothèses était de trouver si des lieux attiraient de manière plus ou moins spécifique des catégories de nouveaux actifs. Les entretiens d'une manière générale ne permettent pas de prouver cela. Il semble, en effet, que les nouveaux s'installent sans rechercher une commune spécifique, une vallée particulière et se déplacent sur le département. Ainsi **l'hypothèse d'une certaine sélectivité ou d'un choix précis en fonction d'un profil est difficile à identifier.**

*« Je suis arrivé en Ariège, vers Oust avec mon frère. Pendant quelques années on est resté là. Mais, il n'y avait rien à faire et on est reparti sur Toulouse. Puis j'ai rencontré une femme et on est revenu en Ariège du côté du Fossat. On a trouvé un premier logement social. Puis elle est partie et là j'ai cherché un nouveau logement sur une autre commune »
(Rmiste, canton de Fossat).*

*« Nous sommes arrivés en Ariège en 2004, tout d'abord dans la vallée de Bethmale pour des raisons de commodité : des terres étaient disponibles en location. Puis après, nous sommes allés sur la commune actuelle où nous pouvons acheter des terres. Mais pour le logement nous sommes actuellement en location »
(Agricultrice, canton de Saint-Girons).*

Il ressort seulement **des entretiens une spécificité pour les personnes en situation difficile.** Ils habitent pour la plupart dans des maisons isolées, souvent sur des communes de moyenne ou haute altitude. Souvent ils vivent de manière presque autonome en ce qui concerne l'électricité et ont choisi un mode de vie peu consommateur.

2.5.4. *Les freins et les facteurs facilitateurs à l'installation*

Les **facteurs d'attractivité du territoire** (Cf. paragraphe 2.3.3), permettent de comprendre **pourquoi les nouveaux actifs** s'installent sur le territoire du projet de PNR. La raison économique est le premier facteur d'attractivité qui motive les nouveaux actifs à venir vivre sur le territoire. A cette information, les entretiens permettent de préciser **les facteurs et les freins qui favorisent leur installation sur une commune.** C'est à travers les atouts et les inconvénients des communes, cités par les nouveaux actifs, qu'ils sont identifiés.

Ces éléments apparaissent importants pour les nouveaux actifs pour débiter leur nouvelle vie sur le territoire. Il est **donc important de les connaître afin de comprendre ce qui donne l'envie aux nouveaux actifs de rester sur une commune particulière et de manière plus large sur le territoire du projet de PNR.** Ils sont les éléments essentiels à des installations sur le long terme pour les nouveaux actifs qui sont venus chercher un mode de vie plus agréable en majorité.

La volonté est de chercher à classer ces éléments au regard d'une grille de développement durable, pour ensuite pouvoir cerner les domaines essentiels quant aux actions proposées.

Regardons, dans un premier temps, les facteurs facilitateurs qui donnent envie aux nouveaux actifs de rester sur une commune.

Les facteurs facilitateurs à l'installation par ordre de priorités	Dimensions du développement durable associées
Animation culturelle et associative des villages	Social
La proximité des activités de pleine nature	Environnement
La présence de l'ADSL	Economique
Les efforts concernant les services à la petite enfance	Social
La proximité de Toulouse, de la montagne, de la mer	Environnement

Tableau 5 Les facteurs facilitateurs à l'installation sur une commune, M.Charles, 2006

Dans les facteurs facilitateurs de l'installation sur une commune, l'aspect social est un facteur important qui motive les nouveaux actifs à rester sur le territoire. Ils ont envie, même s'ils font le choix de vivre à la campagne, de pouvoir accéder à la culture, de sortir, de faire des activités. Pour certains nouveaux, l'absence d'animation peut être un motif de départ. Beaucoup de personnes qui avaient l'habitude de venir régulièrement et qui ont décidé de venir s'installer de manière permanente pour venir à la retraite, sont repartis par peur de s'ennuyer (témoignage par téléphone).

*« Moi si je m'ennuie ici, si je ne trouve pas d'activités à faire, ou d'animations, je crois que je partirai »
(professeur de danse, canton de Varilhès).*

Les nouveaux sont surpris de voir la présence d'activités intéressantes, mais relèvent deux problèmes : le manque d'information et de renseignement sur les activités possibles et le problème de la mauvaise répartition des animations sur l'année puisqu'elles se déroulent surtout durant la période estivale.

*« Sur l'ensemble du département, nous avons trouvé qu'il y avait beaucoup de choses à voir, à faire, pas mal d'activités, pas mal de sites à admirer alors que nous n'aurions pas imaginé trouver tout ça. Le problème réside dans la prise de connaissance de ces manifestations, il y a un manque de communication »
(Enseignant, canton de l'Arize).*

Les enfants tiennent aussi une place importante. Certains regardent avant d'acheter une maison, les possibilités de transports scolaires, la présence d'écoles maternelles, ou primaires. Ce point est un atout pour les communes qui souhaitent voir des nouveaux s'installer. Les nouveaux actifs sont contents de voir que des efforts sont fait dans ce sens là. Pour les autres besoins (poste, boulangerie, épicerie, magasins...), les nouveaux actifs ont conscience qu'ils seront moins accessibles sur le territoire, mais cela ne les gêne pas : il suffit juste de s'organiser et « d'acheter un congélateur ! ».

Enfin, les moyens de communications sont des services que les nouveaux actifs souhaitent avoir quand ils s'installent sur une commune, même si le besoin n'est pas professionnel. Cela permet de trouver des biens non présents sur le territoire, de communiquer à distance avec les proches et notamment pour les enfants qui regrettent leurs amis.

Les freins à l'installation par rapport à une commune, sont les éléments qui peuvent entraîner le départ des nouveaux actifs qui sont installés sur le territoire.

Les freins à l'installation par ordre de priorité	Dimensions du développement durable associées
Le manque de développement économique	Economique
Le manque de logements locatifs et de terrains constructibles	Economique
Le manque d'aide de la part des élus pour les porteurs de projets ou de soutien pour des constructions	Social
L'intégration	Social
La perte des charmes ariégeois dans son caractère environnemental (préservé) et dans son choix de développement économique (le secteur touristique).	Economique

Tableau 6 Les freins à l'installation sur une commune des nouveaux actifs, M.Charles, 2006

Les freins à l'installation se situent au niveau du domaine économique avec en priorité le manque de développement économique et puis le besoin de logements, de terrains, de locaux professionnels ou de terres. Des personnes qui sont venues pour créer leur entreprise ou qui ont un travail salarié, repartent si elles perdent leur emploi ou si leur entreprise ne marche pas.

*« Nous, nous partons car nous avons un projet de création d'une pépinière et d'un gîte mais après des précisions, cela semble peu viable. Donc nous allons partir et revendre »
(Canton de Castillon en Couserans, discussion téléphonique)*

Lors d'une volonté de création d'entreprise, les porteurs de projet remarquent que le manque de soutien des élus et les freins à l'encontre de leur création, sont des facteurs qui ne favorisent pas leur désir de rester sur le territoire pour y créer une richesse. Obligés de gérer déjà les démarches administratives, économiques de leur projet, ils n'ont pas envie de devoir en plus se battre pour que leur projet soit accepté par les élus ou par la population.

*« Moi je pars sur un département qui sera content de voir une création d'activité. Ici, c'est impossible depuis deux ans, je me bats pour maintenir mon activité. Mais les gens du village et les élus ne veulent pas de moi. Ils enlèvent les panneaux d'accès pour venir sur mon entreprise, je n'ai aucune aide, ni moyen de communication... alors ça y est il ont réussi, je pars ! »
(Canton de Saint-Croix-Volvestre, discussion téléphonique)*

L'intégration est un point complexe, les gens reconnaissent être bien accueilli (Cf paragraphe 2.4.2), de manière simple et créent des relations de courtoisie avec les voisins. Mais, ils gardent à l'esprit et véhiculent l'image des ariégeois. Pour eux, c'est un frein, sur le long terme pour des installations pérennes sur le territoire. En essayant de décortiquer cette remarque, il semble que le reproche se tourne plus vers une **non intégration dans les réseaux au sein du village, dans les associations, dans les municipalités que vers un manque d'accueil.**

Les premières démarches d'accueil des ariégeois semblent correctes mais c'est ensuite pour appartenir au pays que c'est difficile. **Pour certains, sans cette volonté d'intégration au pays, d'appartenance et d'avoir le même droit de donner son avis, les installations ne pourront s'inscrire dans le long terme.**

Enfin pour les nouveaux actifs porteurs de projet, essentiellement dans le domaine agricole, un élément qui pourrait leur donner envie de partir est **de voir un choix de développement économique, au niveau du département, basé exclusivement sur le tourisme.**

*« C'est comme une insulte aux gens qui essayent de vivre ici tout le temps. C'est oublier que des gens vivent ici et c'est un peu réducteur de ne penser qu'au tourisme comme solution de développement. C'est illusoire de faire croire aux gens que les gîtes vont leur permettre de vivre autant l'été que l'hiver »
(Maraîcher, canton de Saint-Girons).*

*« Il faut faire attention aujourd'hui, à ne pas détruire cet atout qu'est notre environnement préservé. C'est notre plus grande richesse. Il est dangereux de voir que pour les dirigeants politiques, la seule solution est de mettre en place un trop grand développement touristique sur le territoire. Ils ont le complexe du cul de sac !»
(Plombier, canton de Massat).*

Selon la vision et le ressenti de ce que vivent les nouveaux actifs au sein du périmètre du projet de PNR, les enjeux se situent en priorité au niveau de trois points :

- le besoin d'un développement économique fort avec une volonté de ne pas s'orienter vers un développement touristique de masse
- le besoin de favoriser l'acquisition de foncier, d'immobilier aux personnes qui désirent vivre sur le territoire et la nécessité d'avoir une offre en logement locatif
- le besoin de sortir du clivage existant entre les nouveaux et les locaux afin de favoriser l'intégration sur le long terme des personnes qui s'installent et de leur donner un droit de parole aussi important que quiconque.

2.5.5. *Les faiblesses et les atouts spécifiques aux nouveaux actifs porteurs de projet*

Parmi les freins et facteurs qui facilitent l'installation sur une commune identique à l'ensemble des nouveaux actifs, il ressort des points spécifiques par rapport aux porteurs de projet. En effet, ces nouveaux actifs ont des besoins supplémentaires, des parcours différents corrélés à leur envie de créer leur activité ou de reprendre une activité.

Tout d'abord, voici les faiblesses par rapport à la création d'activités.

Les faiblesses par rapport aux porteurs de projet par ordre de priorité	Dimensions du développement durable associées
Les lourdeurs administratives dans les dossiers	Economique
La dure période de lancement du projet par rapport aux financements	Economique
Manque de soutien de la part des élus, et en particulier par rapport aux projets innovants	Social

Tableau 7 Les faiblesses rencontrées par les porteurs de projet, M. Charles, 2006

Les principaux freins à la création d'activités sont en premier lieu par rapport au niveau législatif national et ne sont donc pas du ressort du territoire. Comme l'illustre le projet de loi sur les Petites et

Moyennes Entreprises, il semble que le gouvernement essaie de mettre en place des solutions pour favoriser la création d'entreprises et de microprojets innovants.

Les difficultés financières rencontrées lors du lancement du projet peuvent être améliorées à travers des programmes d'aide et de subventionnement, certains territoires expérimentent des solutions (Cf. revue Focal).

Le dernier frein est lié au domaine du social et concerne donc directement le territoire. Il concerne le manque de soutien humain de la part des élus et même pour certains de la population. Lors de la création, les porteurs de projet ont besoin d'être soutenu humainement et ils ne trouvent pas ce soutien au niveau du territoire. Cette faiblesse semble être le point le plus dur à résorber.

Les facteurs qui facilitent la création d'entreprise s'identifient plus au territoire.

Les atouts pour les porteurs de projet	Dimensions du développement durable associées
Les compétences des animateurs des chambres consulaires	Social
La présence de structures d'aide aux prêts	Economique
La faible concurrence pour les métiers du bâtiment	Economique

Tableau 8 Les atouts rencontrés par les porteurs de projet, M.Charles, 2006

Le premier facteur, en relation directe avec les compétences présentes sur le territoire, montre l'importance d'un accompagnement technique individuel lors de la construction de son projet. Les porteurs de projet se sentent conseillés, orientés ce qui facilite leurs démarches assez lourdes.

Ensuite, c'est le côté financier qui est cité. La recherche de financement, subventions, prêts d'honneur prend une part importante dans la construction du projet. Le territoire semble pouvoir offrir des soutiens précieux même s'il semble que le lancement d'un projet d'activité est un moment difficile financièrement.

Le secteur du bâtiment est un cas particulier. Le territoire manquant de main d'œuvre dans ce domaine-là, ces porteurs de projet sont souvent recherchés et bien accueillis. C'est un des secteurs d'activités où les porteurs de projet ont reconnu avoir une aide spécifique des élus.

A travers ces résultats, le profil socio-économique des nouveaux actifs est défini et leur parcours au sein du territoire est connu : pourquoi ils s'installent ici, comment ils débutent leurs démarches pour trouver leur nouvel environnement de vie, la phase professionnelle particulière à chacun des nouveaux actifs, l'insertion au sein de son milieu social.

Ces nouveaux actifs arrivent sur un territoire qui vit, alors essayons de voir comment de la part des élus le phénomène d'installation des nouveaux actifs est appréhendé.

3. Les élus du territoire et l'accueil de nouveaux actifs

3.1. Présentation des élus rencontrés et avertissement

Le nombre d'élus rencontrés au sein du périmètre du projet de PNR est de 15. Les entretiens ont été généralement faits auprès du maire de la commune, et dans quelques cas auprès d'un conseiller municipal qui est le délégué du projet de PNR.

Les élus ont été choisis en essayant de rencontrer au mieux un élu par communauté de communes. Malheureusement pour des raisons d'indisponibilité aucun élu de la communauté de communes du Castillonnais n'a été rencontré (Cf. Figure 12). De plus, au sein des élus rencontrés, il a été recherché une certaine **hétérogénéité dans les situations géographiques des communes** ; commune isolée, commune proche d'une ville, commune simple.

Cette phase exploratoire permet de mettre en exergue quelques éléments relatifs aux volontés locales d'accueil mais n'est pas représentatif de l'ensemble des opinions des élus du PNR. Il est prudent de resituer ces informations en fonction de l'échantillonnage et les utiliser **comme des premières tendances qui restent à confirmer pour les autres communes**.

De plus, et avec la même logique que pour l'analyse des entretiens avec les nouveaux actifs, la volonté est de retranscrire un discours, et de faire passer des ressentis. **Le but est de montrer la réalité du terrain selon le point de vue des élus**. Il est à noter également que la méthodologie basée sur des entretiens individuels, ne permet pas toujours de saisir l'ensemble des volontés du conseil municipal. C'est une seule personne qui parle et explique sa propre vision de l'accueil.

3.2. La perception et la conception de l'accueil de nouveaux actifs par les élus

3.2.1. *L'évolution de la population et les personnes qui s'installent selon les élus*

L'ensemble des élus rencontrés reconnaît voir **une augmentation de la population** sur leur commune. Pour certaines, il y a confirmation de cette évolution grâce aux résultats du recensement provisoire de 2004-2005 : Bedeilhac et Aynat ; Burret ; Goulier ; Mercenac ; Montégut- Plantaurel (Cf. Figure n°3).

Seuls deux communes, Campagne-sur-Arize et Tourtouse, connaissent une légère baisse de populations. Cette baisse est plus inquiétante pour Tourtouse qui connaît un exode de population depuis les années 1982 : de 201 habitants en 1982 à 166 en 2004. Campagne-sur-Arize n'a perdu de la population qu'entre 1999 et 2004, de 281 à 268 habitants.

Il est à noter **des distinctions dans l'évolution de la population, qui permettent d'entrevoir des dynamiques différentes en fonction de la situation géographique de la commune et de son histoire**. Il semble que des profils différents de personnes s'installent en fonction de la commune. Cette indication n'avait pas pu être mise en évidence par les entretiens avec les nouveaux actifs, mais les élus ayant une vision plus globale de la situation et plus lointaine, donnent des idées qui resteront à préciser de manière générale pour le PNR.

<p>La venue de jeunes retraités dans leur maison secondaire qui deviennent des résidents permanents fin des années 1990 : Bedeilhac et Aynat ; Burret ; Couflens, Goulier</p>	<p>La venue de personnes extérieures au département qui s'installent comme jeunes actifs depuis fin des années 90 : Montégut-Plantaurel ; Seix ; Ganac ; Mercenac ; Saint-Lizier ; Pailhès ; Biert</p>	<p>L'installation de nouveaux actifs sur des communes où la population autochtone avait disparue, courant 1970 et qui aujourd'hui accueille encore quelques actifs : Le Bosc ; Esplas de Sérrou</p>
---	--	---

Figure 13 Les différents dynamiques d'évolutions de la population, M.Charles, 2006

Des populations plutôt retraités en résidence secondaire

Dans le premier cas, les communes sont surtout des petites communes, plus ou moins éloignées et dans des zones où la neige est un handicap pour se rendre à son travail par exemple (exception faite de Bedeilhac et Aynat). Ce sont des **retraités qui sont venus se réinstaller à l'année sur ces communes, et qui l'été connaissent un boom de population par l'apport de résidents secondaires.**

*« Il y a 30 ans c'était un « Pays perdu ». Nos parents avaient quitté le village pour trouver un travail à la ville. Ils étaient souvent aidés par l'élu du village qui connaissait un tel à la caserne par exemple. Les grands-parents restaient là et puis nous, les jeunes, nous venions durant les vacances. Beaucoup ont eu le goût du pays et ont arrangé les maisons. Mais aucun actif n'est resté sur le village. Les seuls métiers possibles étaient ceux de la terre et les métiers manuels. Ils étaient dévalorisés, il fallait évoluer et donc partir à la ville pour faire des métiers plus valorisants »
(Maire de Goulier).*

*« Il y avait une usine de minerais qui employait beaucoup de gens du village. Le jour où elle a fermé, les gens sont partis vers Toulouse pour travailler et ont gardé leur maison pour en faire des résidences secondaires. Aujourd'hui, qu'ils sont à la retraite, ils sont revenus ici et se souviennent de la vie d'un village de campagne. Ils sont très actifs et permettent de garder l'esprit de village »
(Mairesse de Bedeilhac et Aynat).*

Dans ces communes, il y a aussi quelques actifs qui s'installent depuis peu souvent des **jeunes couples** qui ont un travail d'artisan ou grâce aux nouvelles technologies, type d'installation encore rare.

*« En 2001, il y avait 64 habitants permanents sur la commune. Aujourd'hui il y a 80 personnes. Il y a eu 6 couples de personnes retraités et 7 personnes seules qui se sont installées. Il y a eu aussi des artisans qui sont venus habiter ici : un menuisier, un entrepreneur du bâtiment, un maroquinier, un apiculteur, un pisciculteur, un maçon, un producteur de lait de chèvres biologique. Tout le monde est propriétaire de sa maison et l'été il y a en plus les résidents secondaires qui vont et viennent au gré de leur temps libre »
(Maire de Couflens).*

Des populations actives attirées par les potentialités d'emploi

Le deuxième type de commune connaît un autre type d'évolution dont les causes sont différentes. Elle est liée à la **proximité d'une grande ville** (Toulouse, Foix, Pamiers, Saint-Girons) ou de pôles d'emplois : création du CAT à Montégut-Plantaurel, le CHIVA de Saint-Jean de Verges, l'hôpital de Saint-Lizier.

*« En 7 ans, la commune a vu augmenter sa population de 20 %, soit 60 personnes de plus. Aujourd'hui la population est de 300 habitants et en 2015, elle pourrait selon des études prospectives atteindre 500 personnes. Cette évolution de la population est due à la forte attractivité de la ville de Toulouse »
(Maire de Pailhès).*

*« C'est surtout sur la partie ouest de la communauté de communes du Bas Couserans, dont Mercenac fait parti, que l'augmentation de la population est la plus forte. Cela est dû d'une part à la présence de l'hôpital et d'autres part à la proximité de Toulouse »
(Maire de Mercenac et président de la CC du Bas Couserans).*

Les personnes qui s'installent sont à la fois des locaux et des personnes qui arrivent d'autres départements. Pour la plupart, ils ne travaillent pas sur la commune et sont peu investis, d'après les élus, dans la vie du village. Il y a quelques personnes qui créent des micro-projets et des étrangers, surtout des Anglais et des Hollandais. Il est intéressant de voir que dans ces communes là, il y a un énorme brassage de la population et que cette population est mobile en fonction des possibilités d'emplois.

*« Beaucoup des personnes qui s'installent sur la commune sont des locaux. Ils travaillent sur Foix ou au niveau du centre hospitalier. Il y a quelques personnes qui ont monté des micros projets : un fait de la liqueur de petits fruits ; deux ont une entreprise d'entretien d'espaces verts et le dernier a repris le café »
(Maire de Montégut-Plantaurel).*

Les communes de Biert et de Seix ressemblent à l'ensemble des remarques faites mais ont comme spécificité d'être plus éloignées dans les montagnes. Un problème leur semble spécifique, c'est celui de l'installation sur la commune de personnes en situation plus ou moins difficile ou précaire.

*« Depuis 3, 4 ans des jeunes se sont installés pour travailler, des anglais et des hollandais également. Mais il y a surtout une population de personnes âgées qui est revenue sur la commune. Il y a aussi pour moi beaucoup de personnes qui sont en difficultés sur la commune : sur 290 habitants, il y a 35 personnes au RMI »
(Maire et délégué de Biert).*

Des populations d'anciens néo-ruraux

Le troisième cas identifié est un cas spécifique qui ne concerne que deux communes rencontrées mais qui peut, sur le périmètre du PNR, concerner d'autres communes. Ces communes ont connu une perte quasiment totale de leur population, vers la fin des années 1950. Les locaux partaient travailler plus bas dans les vallées, dans des endroits moins isolés ou dans des villes. Lors du mouvement de mai 68, ces villages quasiment abandonnés, perchés en montagne sont devenus les destinations préférées des premiers néo-ruraux. Ils se sont repeuplés dans le début des années 1970.

« Les personnes qui sont arrivées à cette époque souhaitent un retour à la terre. Elles sont arrivées en communautés. C'étaient des jeunes entre 18 ans et 25 ans, pas des couples, ni des familles. Ils venaient là dans le but de créer une nouvelle société, loin de la société de consommation avec un certain respect de l'environnement, le premier mouvement écologiste ».
(Déléguée de Le Bosc).

Puis la vie en communauté a connu ses limites et le travail de la terre ne s'improvise pas. Beaucoup sont repartis, certains ont monté leur activité plus bas dans la vallée et d'autres sont restés dans ces communes. Aujourd'hui, il y a quelques personnes qui désirent s'installer et qui ont un profil socio-économique identique aux nouveaux actifs rencontrés.

« Aujourd'hui, il y a des gens qui arrivent, qui viennent s'installer. Mais il y a une évolution depuis 10 ans, dans les profils des nouveaux. Aujourd'hui, ce sont des familles avec des enfants, plus vieux. Ils ont une activité et recherchent la tranquillité »
(Délégué d'Esplas de Sérrou).

Des populations différentes en fonction du type de la commune :

- retraités sur les petites communes essentiellement
- actives sur les communes proches des pôles d'activités
- indépendants sur les communes où s'installaient les premiers néo-ruraux.

3.2.2. La vision de l'accueil de la part des élus rencontrés

L'ensemble des élus reconnaît que l'apport de nouvelles populations est un gain de vitalité pour le développement de leur commune. Ils sont ravis de pouvoir rouvrir des écoles comme sur la commune de Biert ou d'ouvrir de nouvelles classes comme sur Ganac ou Saint-Lizier. Cependant, l'implication dans la volonté d'accueillir de nouveaux actifs est différente en fonction des dynamiques migratoires qu'elle connaît. Ainsi divers degrés d'implication peuvent se dégager.

<u>Degré 1</u>	<u>Degré 2</u>	<u>Degré 3</u>
Les petites communes	Les communes proches de grandes villes ou de bassins d'emplois	Les communes dans des zones plutôt de plaines (sauf Biert), simples
Fortement motivées pour faire de l'accueil de nouveaux actifs un vecteur de développement	Favorables à l'accueil mais sans en faire une priorité, axent leurs travaux sur des actions indirectes par rapport à l'accueil	Sans opposition par rapport à l'accueil de nouveaux actifs mais sans volonté de s'y investir
Couflens ; Esplas de Sérou ; le Bosc ; Goulier ; Seix	Mercenac ; Montégut-Plantaurel ; Ganac ; Pailhès ; Saint-Lizier	Bédellhac et Aynat ; Biert ; Campagne sur Arize ; Tourtouse

Figure 14 Les degrés d'implication des différentes communes, M.Charles 2006

Nota bene : Il est à noter que la commune de Burret est un cas à part. Le maire voyant la faible taille de sa commune, ne se positionne pas par rapport à l'accueil.

Degré 1 d'implication

Le premier degré d'implication concerne **les petites communes des zones de montagne ou des zones isolées**. C'est à travers les paroles de ces élus qu'il ressort le **plus de motivation** pour accueillir de nouvelles populations. Il est important de remarquer que les élus de 3 communes (Couflens, Esplas de Sérou, Le Bosc) sur les 5 présentes au sein de ce groupe sont des personnes non originaires du département.

Ils ont envie que leurs communes perdurent et pour cela ils misent sur l'accueil de nouvelles populations. Seulement ils ont consciences que l'attractivité de leur commune n'est pas spontanée et qu'ils doivent s'investir pour que des personnes souhaitent s'installer et restent sur leur commune.

*« C'est très important et il faut que les élus s'impliquent dans l'accueil de nouvelles personnes. C'est souvent des personnes un peu fragiles, elles ont donc besoin d'un accompagnement humain dans leur projet, de voir qu'elles sont soutenues. Mais qui pourrait faire changer les mentalités, car c'est ça le plus gros handicap de l'accueil. Si les gens avaient une attitude positive face à de nouveaux venus et bien cela favoriserait leur installation. Mais pour les autres élus, il me semble que ce n'est pas une priorité »
(Maire de Couflens).*

Degré 2 d'implication

Le deuxième degré d'implication est par rapport aux communes qui sont situées près de grandes villes ou de bassins d'emplois. Les élus sont favorables à la venue de nouvelles personnes sur la commune. **L'attractivité de leurs communes est naturelle** puisqu'elles se situent près de Foix, pour Ganac ou près de Pamiers et proche de Toulouse pour Montégut-plantaurel et Pailhès, ou encore proche d'un pool d'emplois comme pour la commune de Mercenac. **Leur investissement est moins intense et souvent ils constatent juste une augmentation de la population.**

Degré 3 d'implication

Le troisième degré d'implication concerne les communes qui sont dans des zones sans particularité, de plaine, proche d'activité économique ou non. Les **élus ne voient que faiblement l'intérêt de favoriser l'accueil**. Les élus des communes de Campagne sur Arize et de Tourtouse ne sont pas trop impliqués par rapport à l'accueil ne voyant qu'un faible intérêt. En effet pour eux les personnes qui arrivent n'apportent que peu de choses à la commune.

*« Ils arrivent sur la commune sans savoir ce qu'ils ont envie de faire. C'est l'opportunité d'achat d'une maison qui les conduit ici. Alors ils restent sur la commune mais ne font rien. Ils n'apportent pas grand-chose à la collectivité, puisque souvent ils sont exonérés de charges »
(Maire de Tourtouse).*

Pour Bedeilhac et Aynat, ce sont les faibles capacités de développement de la commune qui ne motivent pas le maire à s'investir dans l'accueil. Elle pense que le phénomène est passager et va s'arrêter assez vite quand les maisons seront toutes achetées. De plus, les personnes retraitées qui se sont installées semblent amener plus de vie, de convivialité au sein du village que les nouveaux actifs.

3.2.3. Les différentes actions et freins en fonction du degré d'implication

Pour les communes en degré 1 d'implication

Pour ces communes, les actions s'orientent essentiellement et en premier lieu vers la **construction ou la rénovation de bâtiments afin d'offrir des logements locatifs**. Les communes de Goulier et de Seix travaillent à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'élargir les offres en logements.

Lors d'arrivée de porteurs de projet au sein de ces communes, les **élus apportent un soutien personnel et essaient de les aider dans certaines démarches** notamment par rapport aux problèmes des locaux, aux permis de construire et au début ils essaient d'intégrer la personne dans les marchés locaux.

*« Quand une personne veut s'installer sur la commune, avec certains du conseil municipal, nous essayons de l'aider d'un point de vue des locaux et du logement. Une personne s'est installée comme entrepreneur en bâtiment, la commune a travaillé lors de besoins avec lui mais bon il aurait souhaité ne travailler que pour la commune ce qui est impossible. Du coup, cela s'est mal passé avec lui »
(Déléguée de le Bosc).*

*« Un jeune voulait s'installer comme chevrier. Un jour, je vais le voir et il était assis avec sa valise. Il m'a dit qu'il voulait partir car il ne se sentait pas de se lancer dans les travaux tout seul. Alors je lui ai dit que je l'aiderais et pendant 14 mois nous avons travaillé à la construction de sa bergerie. J'ai fait venir la fédération pastorale qui l'a aidé dans la recherche de débouchés. Aujourd'hui il est encore là, et a pu s'acheter une grange à côté de la bergerie pour faire sa maison »
(Maire de Coufflens).*

Pour ces élus, le **principal frein par rapport à l'accueil de nouveaux actifs est la mentalité des locaux et aussi parfois un manque d'implication des élus**. Ils ont l'impression que certains n'ont

pas envie de voir les choses changer. Même au sein du conseil municipal, les avis en faveur de l'accueil et de l'évolution de la commune ne sont pas partagés par tous.

« Depuis 18 ans que je suis maire je m'engueule avec des locaux qui ont leur petit esprit fermé. Moi cela je n'en veux plus et j'accueille et j'accepte les gens qui viennent. Eux ils les critiquent et les empêchent de travailler alors qu'il y a de la place. Il faut faire un gros travail de sensibilisation des élus et de la population pour améliorer l'accueil. De plus, il faut toujours communiquer car les gens sont craintifs par rapport à tout changement. Il faut leur expliquer, par exemple, la nécessité de faire un PLU. J'ai du leur montrer concrètement que si on ne s'occupe pas du problème de l'urbanisation, c'est derrière chez eux qu'ils allaient voir une maison se construire. Cela m'a permis de leur faire accepter une zone à urbaniser. Il faut faire en sorte que les gens qui sont d'ici ne gardent pas des privilèges ou détiennent des droits supplémentaires. Il faut avoir une vision plus large des choses, il faut s'élever, le pays appartient à tout le monde et il faut que tout le monde se respecte. Les gens qui arrivent doivent être respectueux des locaux car la vie existait bien avant qu'ils arrivent. Donc il ne faut pas qu'ils arrivent en conquérants et les locaux doivent les accueillir ! »
(Maire de Goulier).

Il y a aussi des freins plus techniques : le premier est le problème des capacités d'accueil. Les communes ont conscience que les opportunités de construction sont faibles. Sur les communes de Le Bosc et de Couflens par exemple, il n'y a plus de zones à construire à cause du Plan de Prévention des Risques (PPR). A cela se rajoute le problème de l'approvisionnement en eau comme sur le Bosc et sur Esplas de Sérou. Les réseaux d'assainissement ne sont pas créés et les sources d'approvisionnement doivent être mieux gérées ou multipliées pour alimenter de nouvelles constructions. Enfin certaines communes ont aussi un fort taux de résidences secondaires qui entraîne une forte vitalité durant les mois d'été mais le reste de l'année les maisons ne sont pas disponibles. Des problèmes communs à d'autres communes sont également signalés comme la non possibilité d'accéder à l'ADSL.

Pour les communes en degré 2 d'implication

Pour les communes qui sont moins impliquées dans l'accueil, degré 2 d'implication, la préoccupation première n'est pas la volonté d'attirer de nouveaux actifs mais plus la volonté de les intégrer au sein de la vie du village, dans les associations. Les actions sont ponctuelles comme l'offre d'un pot d'accueil aux nouveaux habitants de la commune de Saint-Lizier.

« Faire venir des gens c'est bien et important. Mais les faire rester c'est mieux. Pour nous le problème est surtout d'éviter que la commune ne se transforme en cité dortoirs. Il faut arriver à garder une vie de village ! »
(Maire de Pailhés).

Puis il y a la question de la gestion urbanistique de leur commune. Les élus interrogés des communes de Montégut-Plantaurel, Ganac, Pailhés et Saint-Lizier travaillent à la mise en place soit d'un PLU soit d'une carte communale. Mais avec une orientation un peu différente qui consiste à ne pas trop développer les zones à urbaniser afin de garder une structure de petit village. Ganac ne veut pas trop développer ses zones urbanisables afin d'éviter une augmentation des charges. Pour deux communes, Montégut-Plantaurel et Ganac le problème de l'assainissement et de la gestion de l'eau se posent également avec l'aspect financier.

D'autres actions sont indirectement favorables à l'accueil et répondent en premier lieu aux besoins des personnes déjà installées. Elles favorisent l'installation sur le long terme des nouveaux

habitants comme la mise en place de services par rapport à la petite enfance, ou pour les porteurs de projet la mise en place de zones d'artisanales.

*« Il y a la réalisation d'une zone artisanale afin de pouvoir offrir des terrains. Il y a aussi des actions en ce qui concerne les services que l'on peut offrir aux habitants : le relais assistance maternelle, le centre de loisirs, les transports à la demande, le multi accueil... ce sont des actions concrètes qui peuvent rendre le territoire plus attractif »
(Maire de Mercenac).*

Pour les communes en degré d'implication 3

Dans ce cas, les actions sont plus **ponctuelles et moins insérées dans une logique d'accueil.**

Sur Campagne sur Arize, il y a l'offre d'un pot d'accueil. Bédeilhac et Aynat travaillent à un PLU qui ne prévoit que quelques constructions vu le périmètre de protection qui existe sur la commune par rapport aux grottes de Bédeilhac. La commune travaille aussi à la sauvegarde de l'agence postale.

« La présence de ce service est favorable pour l'accueil de nouveaux mais n'est pas une action directe » (maire de Bédeilhac et Aynat).

Tourtouse et Biert ne travaillent pas ces axes là et s'orientent de manière prioritaire sur des projets de développement touristique : au niveau du donjon pour Tourtouse avec l'association (Intervalle) et le CAUE et sur le petit patrimoine et les randonnées avec le pays du Couserans pour Biert.

Les freins par rapport aux capacités d'accueil sont identiques à ceux cités précédemment comme l'assainissement et le manque de logement.

3.2.4. *L'intégration des nouveaux actifs, vu par les élus au sein des communes*

Dans les rapports entre nouveaux et locaux, l'ensemble des élus ne voit que peu de problèmes concrets. **L'acceptation se passe bien car elle se passe de manière douce** : quelque familles arrivent et donc se mêlent au sein des gens. Il peut y avoir des conflits de voisinage entre certains. Mais même si cela se passe bien, il n'y a pas **trop de brassage et d'échanges entre les locaux et les nouveaux**. Ils continuent de les appeler « les étrangers », et pour certains élus (eux-mêmes des nouveaux) ils voient la difficulté de s'insérer au sein d'organes de pouvoir : commune, association....

D'une manière synthétique, il semble que les locaux acceptent **l'installation de nouveaux mais peu l'intégration à la vie du village**. Cette **vision présentée par les élus est cohérente avec les témoignages recueillis auprès des nouveaux actifs eux-mêmes**. Cette question ne semble pas un réel frein au désir de venir vivre dans le département mais pose des problèmes pour des installations pérennes.

3.3. L'accueil de nouveaux actifs : une action souhaitée au sein du projet de PNR ?

3.3.1. L'acceptation du projet de PNR

Sur les 15 élus rencontrés, 13 sont favorables au projet de PNR dans sa globalité et le soutiennent. 2 expriment des craintes et hésitent peut-être quant à leur adhésion finale au projet. (Communes de Le Bosc et Couflens). Ils ont peur d'avoir moins de libertés sur la commune : comme la volonté de laisser construire des maisons autonomes dans des zones peu urbanisables, ou que les actions ne ciblent uniquement qu'un développement touristique lourd du territoire.

Mais même chez les élus impliqués, des craintes persistent par rapport au projet dans sa globalité. Certains aimeraient voir un éclaircissement des relations entre le pays du Couserans et le projet de PNR. Puis, pour d'autres il apparaît que le projet de PNR veut se lancer dans trop de domaines, de compétences différentes. La question des restrictions est souvent abordée soit dans un désir de voir plus de restrictions par rapport au non respect de l'environnement, soit dans une peur de ne plus avoir de liberté sur la commune.

3.3.2. L'accueil de nouveaux actifs au sein du projet de PNR

La mise en place d'actions concernant l'accueil de nouveaux actifs laisse les élus assez indifférents : ils ne sont pas contre le fait de travailler à l'accueil au sein du projet de PNR, mais cela n'est pas une priorité. Ils préconisent en premier lieu des **actions de communication afin de faire évoluer les mentalités des gens** pour les élus les plus impliqués. Ils pensent que le projet de PNR **doit être complémentaire des actions ponctuelles d'accueil qui s'organisent au niveau communal** en apportant une vision plus large et surtout un cadre structurant de l'accueil. L'équipe du projet de PNR **doit réfléchir à des moyens innovants pour favoriser la venue de jeunes, des saisonniers par exemple en trouvant des solutions pour l'hébergement locatif.**

3.3.3. Les autres idées d'actions

Les autres projets, cités une fois ou deux, se tournent vers d'autres domaines : la sensibilisation et la protection de la nature ; le développement des énergies renouvelables, la mise en place de projets touristiques, la préservation du patrimoine et la conservation des coutumes, l'urbanisme et l'habitat.

3.4. Les enjeux de l'accueil pour les élus

Suite aux analyses ci-dessus, et d'une manière plus générale, il apparaît **une certaine sélectivité des lieux, ce que les enquêtes auprès des nouveaux actifs n'avaient pas pu montrer.** A travers la perception des élus il ressort un profil spécifique de nouveaux sur leur commune. Les communes petites isolées semblent plutôt accueillir une population à la retraite et locale alors que les communes proches des villes accueillent les nouveaux actifs rencontrés lors des entretiens.

Ce schéma (Cf Figure 15) permet également de mettre en évidence deux enjeux majeurs que perçoivent les élus pour améliorer l'accueil :

- le premier point, commun aux divers types de communes, concerne **les freins techniques** par rapport aux capacités d'accueil : le manque de logements, de terrains constructibles à cause du PPR ou pour ne pas dénaturer le village, le problème de la ressource en eau,
- le second point qui est mis en évidence par les élus des petites communes, concerne les **mentalités, l'esprit fermé de la population qui n'accueille pas les nouveaux, le manque d'implication des élus dans l'aide personnelle** qu'ils pourraient donner aux porteurs de projet et le manque d'envie d'accueillir et de voir évoluer les choses.

Les volontés locales en terme d'accueil sont hétérogènes au sein des élus rencontrés. L'analyse des discours laisse supposer une corrélation entre la situation géographique et l'implication des élus dans l'accueil de nouveaux actifs.

Les élus ne semblent pas opposés au fait que le projet de PNR investisse le thème de l'accueil mais ne présentent pas un fort enthousiasme actuellement.

Face à cette position des élus, il est intéressant de décrire l'organisation du territoire en terme d'actions d'accueil pour les nouveaux actifs et de voir les compétences déjà présentes sur le territoire du projet de PNR.

4. L'organisation du territoire pour l'accueil et les compétences présentes en terme d'accompagnement de porteurs de projet

4.1. Présentation de la partie et avertissement

Cette partie comporte deux types d'informations :

- d'une part, la vision des élus et des techniciens de Pays par rapport à l'organisation du territoire en terme d'accueil de nouveaux actifs, comme défini dans l'étude ou plus précisément de porteurs de projets.
- d'autre part, les compétences des structures du territoire par rapport à l'accompagnement de porteurs de projet suite aux entretiens réalisés auprès de ces structures.

Il est important de repreciser que l'organisation du territoire en terme d'accueil de nouveaux actifs est analysée en fonction de la perception des élus rencontrés. Une seule communauté de communes ne pourra être analysée d'un point de vue des élus, c'est la communauté des communes du Castillonnais.

Les présidents des communautés des communes n'ont donc pas été rencontrés, sauf pour trois d'entre elles :

- CC du Bas Couserans,
- CC du Séronais,
- CC du Volvestre Ariégeois.

De plus, rappelons également que les propos qui suivent ne sont que des premières indications qui ne peuvent pas être généralisées, à la vue du nombre d'élus rencontrés.

Les structures rencontrées sont à la fois des structures associatives et aussi des services consulaires. Les techniciens ont été rencontrés pour une discussion d'environ une heure et demie, qui permet de déduire les compétences d'une manière assez générale. Par la suite, il sera peut être nécessaire de mener d'autres entretiens ou des réunions de groupe de techniciens afin d'approfondir et compléter ces premières données.

4.2. L'organisation du territoire au niveau des Pays et des communautés de communes

Le projet de PNR des Pyrénées ariégeoises comporte sur son périmètre :

- 3 pays : le Pays du Couserans ; Le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées
- 14 communautés de communes
- 135 communes

L'organisation de l'accueil est analysée sur le périmètre de chacun des Pays avec les communautés de communes qui y sont présentes.

4.2.1. *Au sein du pays du Couserans*

Le pays du Couserans est le seul Pays du département à avoir une structure établie de syndicat mixte et son périmètre est entièrement compris dans le périmètre du projet de PNR. Il occupe les 2/3 du périmètre du projet du PNR.

Il ne prévoit pas d'action spécifique et directe concernant l'accueil de nouveaux actifs. Le choix du Pays est de travailler sur l'attractivité du territoire en mettant en place **une politique culturelle forte** sur le Couserans. Il désire que le Couserans soit animé et donc attractif pour ses habitants actuels et dans le but d'attirer de nouvelles personnes et de les installer durablement sur le territoire. Il travaille également sur d'autres **thématiques afférentes à l'accueil** de nouvelles populations comme les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sur la rénovation des toits en ardoises de manière traditionnelle, sur la valorisation du patrimoine...

Les élus de certaines communautés de communes travaillent avec le Pays essentiellement sur des projets touristiques et culturels comme la commune de Biert qui travaille à la rénovation de 4 lavoirs dans le cadre d'un projet de Pays sur le patrimoine et l'eau. Pour les autres, le Pays est souvent une structure un peu lointaine avec qui ils ne travaillent que rarement ou pour des dossiers de subventions. Cela est peut être dû à un manque d'animation territoriale de la part du Pays afin d'aider les élus à bien connaître les compétences et les appuis qu'il peut donner.

Sur l'ensemble du Pays du Couserans, il y a une **communauté de commune, pionnière dans l'accueil de porteurs de projet sur le territoire du Séronais. L'accueil est géré par l'association Espace Séronais** qui est financée par la communauté des communes. Il semble que grâce à ce travail auprès des nouveaux actifs, la population sur le périmètre de la CC Séronais augmente. La communauté de communes met en place également des services qui favorisent l'accueil : petites enfance, PLU...

Une autre communauté de communes essaye de se lancer dans ce thème : la CC de Val Couserans. **Dans le cadre d'un projet de l'association Espace « de semer » sa méthodologie d'accueil sur d'autres périmètres**, elle a signé avec la CC du Val Couserans une convention pour trois ans. Le premier travail réalisé par l'association pour la CC a été **l'élaboration d'un diagnostic de territoire afin de voir les potentialités d'accueil et de sensibiliser les élus. La phase de constitution d'un réseau de parrains** est en cours de réalisation, mais sa mise en place est difficile à cause d'un problème d'ententes entre les deux présidents des deux structures.

Les autres communautés de communes ne semblent pas faire de l'accueil une action prioritaire et, pour un élu, cette compétence là, doit rester aux mains des communes qui sont les mieux placées pour être en relation directe avec le nouvel actif.

Les communautés de communes sont pour certains élus, des structures encore un peu floues où il est difficile de définir les actions mises en place. Cela est le cas pour la CC d'Oust qui semble peut communiquer avec ses élus, d'après les avis de conseillers municipaux et la CC du canton de Massat, qui ne fonctionne pas à cause d'un conflit de personnes.

Les communautés de communes du Bas Couserans, du Volvestre Ariégeois et de l'agglomération de Saint-Girons mettent en place, d'après les élus, des actions qui indirectement servent à l'accueil.

Ainsi sur la CC de l'agglomération de Saint-Girons, le travail s'oriente vers la zone industrielle afin de lui redonner une seconde jeunesse et d'essayer d'acquérir d'autres terrains.

Dans le Bas Couserans, les actions se tournent vers **la création d'une zone artisanale, la mise en place d'un multi accueil et de nombreux services surtout dans le périscolaire, le**

transport à la demande. Ils essayent de faire avancer au mieux le projet de l'ADSL et de sensibiliser les élus à la nécessité de mettre en place des documents d'urbanisme. **Le journal qu'émet la CC du Bas Couserans, au moins une fois par trimestre, permet de communiquer sur les nouveaux actifs :** des portraits des nouvelles activités sont faits.

Dans le **Volvestre, les actions et projets semblent plus difficiles à réaliser.** D'après son président, une grande part du budget part dans l'entretien des routes ce qui ne permet que peu d'initiatives. De plus, l'esprit communautaire est peu développé et ne facilite pas la concertation et l'envie d'un projet commun. Chacun travaille, mais sur sa commune. A cela s'ajoute la difficulté de trouver du foncier et de l'immobilier. **Les actions se limitent à la mise en place de services périscolaires.**

4.2.2. *Au sein du pays de Foix/ Haute Ariège*

Le Pays est une association ce qui lui confère peu de compétences particulières. L'animatrice du Pays reconnaît que la structure est faiblement active. Mais il travaille sur divers thèmes ; la culture, le tourisme, l'économie, logement et l'environnement.

Dans le domaine économique, **le Pays a été soumis à une étude commandée par le département pour établir un Schéma de Cohérences des Zones d'Activités (SCZA).** Cette étude a été menée par Ariège Expansion afin de permettre une cohérence territoriale en offre de zones d'activité (Cf. Annexe n°8).

Dans le domaine touristique, le Pays travaille à la mise en place du **contrat de pôles touristiques** sur la commune d'Ax-les Thermes essentiellement, qui est hors du périmètre du PNR. Par rapport à l'environnement, le Pays n'est pas actuellement mobilisé sur un projet et est en attente avec la création potentielle du futur PNR.

En ce qui concerne l'accueil de nouveaux actifs, il ne se fait pas au niveau du Pays. « Si une personne arrive pour s'installer on la renvoie au niveau des territoires » (Rebecca Cresson, technicienne au Pays). Ainsi, les **territoires d'accueil, selon le Pays, sont les communautés de communes.** Un programme spécifique existe au niveau du Pays de Foix Haute Ariège, sur l'accueil de télétravailleur. Il est géré par l'Ariège Expansion sur deux CC de manière prioritaire : la CC d'Auzat Vicdessos et la CC du pays de Tarascon dans le cadre du contrat de plan de revitalisation état région.

Les élus des communes de Goulier et Bédeilhac et Aynat, situées au sein de ces CC citent le **programme « L'Ariège accueille les Solos ».** Suite à la fermeture de l'usine Pechiney sur le territoire de la vallée Auzat Vicdessos, l'agence Ariège Expansion a été missionnée dans le cadre du CTRE pour ce programme là. L'objectif est d'essayer d'initier d'autres activités économiques de type télétravail, pour pallier au manque d'emplois sur la communauté de commune d'Auzat Vicdessos en priorité et aussi sur la communauté de commune du pays de Tarascon.

La communauté des communes du Pays de Foix est moins organisée en terme d'accueil d'après les élus. De plus, au sein de la communauté des communes, il semble y avoir des conflits qui freinent et ralentissent les actions. Même avec le Pays, les relations sont assez faibles.

4.2.3. *Au sein du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées*

Le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées a un statut d'association qui lui confère des compétences faibles. Les axes de travail sont assez nombreux avec des actions ponctuelles :

- économique avec une étude départementale sur un Schéma de cohérence des zones d'activités, de la même manière que le Pays de Foix Haute Ariège
- environnement : pas d'action précise
- social avec la réalisation de logements sociaux
- le tourisme et le patrimoine ou les actions sont menées en concertation avec les offices du tourisme afin de montrer la diversité des activités présentes sur le territoire. Le travail du Pays consiste à un appui technique et financier avec les associations qui les sollicitent,
- la culture, qui est l'axe le plus structuré, avec une convention culturelle, la création de bibliothèque au niveau des communautés de communes en collaboration avec le Conseil Général.

L'accueil n'est pas la priorité du Pays. De plus, il considère que les **personnes s'installent de manière naturelle sur le territoire vu qu'il y a des pôles d'emplois.** D'après l'animateur de Pays, un travail sur l'accueil ne doit pas se positionner sur l'accueil humain mais plus sur l'accompagnement des porteurs de projet. De plus, les besoins au niveau du périmètre du Pays sont divers vu que le territoire est fortement hétérogène.

Pour certains lieux comme Saverdun, Mazères et Pamiers, les orientations en terme d'installations se tournent vers des grosses entreprises. Au contraire sur la Lèze et sur l'Arize ce sont des petites zones d'activités. Il n'y a pas au niveau du Pays de structuration par rapport à l'accueil et par rapport à l'accompagnement de porteurs de projet.

Au niveau des communes et d'après les actions que réalisent les élus, l'accueil, en effet, ne semble pas organisé. **Parfois certains élus hésitent et ne savent pas quoi répondre.** Ils les aiguillent essentiellement vers les chambres consulaires. Ils n'ont pas toujours connaissance des compétences de leur communauté de communes d'une manière générale. Ils ne citent que certaines actions par exemple, les actions au niveau des logements et à la valorisation du petit patrimoine sur la communauté de communes du canton de Varilhes.

Seule la communauté de communes de l'Arize semble travailler de manière prioritaire sur l'accueil de porteurs de projets plus spécifiquement. Elle a réalisé un premier diagnostic de territoire grâce au travail d'un stagiaire afin de bien identifier les capacités d'accueil, les services disponibles, les associations existantes, les potentialités en terme de création ou reprise d'activités. Ce travail a permis d'enquêter les élus, de connaître leur travail et de les sensibiliser sur le thème de l'accueil. Suite à une présentation en conseil communautaire début septembre 2006, une décision sera prise quant aux suites de ce travail.

4.2.4. *Synthèse de l'organisation du territoire en terme d'accueil*

L'organisation de l'accueil au sein du périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises est très hétérogène (Cf. Figure 16). **L'accueil n'est pas une priorité en tant que tel pour les Pays** et pour l'ensemble des CC. Lorsqu'il y a des actions, elles sont issues d'une volonté politique de la part des élus. De plus, à travers cette projection, il se dégage surtout des actions qui s'orientent spécifiquement vers l'accompagnement de porteurs de projet sans promotion des territoires. L'accueil de nouveaux actifs, dans son sens le plus large n'est nullement considéré. De plus, **les actions mises**

en place au niveau des trois communautés de communes sont atomisées sur le territoire sans travail de mise en relation.

4.3. Les compétences présentes en terme d'accompagnement de porteur de projet au niveau des structures rencontrées

Les structures qui ont été consultées sont à la fois des organismes publics comme les chambres consulaires et des associations.

Les structures consulaires ou collectivités territoriales	Structures associatives
La chambre de Métiers et de l'Artisanat	Créer Boutiques de gestion
La chambre d'Agriculture	Ariège Initiatives
La chambre de Commerce et de l'Industrie	Espace Séronais
	Ariège Expansion
	Centre de Gestion rural et agricole (CEGERA)
	Association départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA)
	Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR)
	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

Tableau 9 Les différentes structures rencontrées, M. Charles, 2006

Les techniciens rencontrés travaillent spécifiquement sur l'accompagnement de porteurs de projet. Ils ont ainsi pu expliquer précisément les actions dans ce sens là. La présentation générale de la structure était parfois moins précise et complète.

4.3.1. Comparaison des compétences des différentes structures

Afin d'identifier les compétences présentes sur le territoire, un tableau synthétique (Cf. Tableau n°10) met en parallèle les structures afin d'en déceler les points communs et les spécificités.

D'une manière générale, il apparaît que les structures spécifient leurs compétences en fonction **du public ou bien en fonction du secteur d'activité**. D'autres structures ont des missions plus précises comme par exemple l'AFPA qui est essentiellement sur **la formation ou Ariège Initiatives sur les prêts d'honneurs**. Ainsi il ne semble **pas y avoir de difficultés de répartition des compétences** entre les structures, si ce n'est pour la CCI et la Chambre des métiers et de l'Artisanat qui parfois peuvent intervenir dans le même secteur d'activité.

Le secteur agricole est très structuré et dispose de nombreux partenaires dans l'accompagnement de porteur de projet. Chacun possède sa spécialité : la Chambre d'Agriculture est le référent le plus connu, l'ADASEA travaille sur le thème plus spécifique de la transmission et reprise, le

Cegera sur des projets souvent plus complexes et avec un accompagnement juridique important, l'ADEAR travaille sur les mêmes thèmes que la Chambre d'Agriculture mais avec un engagement militant pour une autre image de l'agriculture suivant les revendications de la Confédération Paysanne.

La mission d'Ariège Expansion sur les télétravailleurs est originale et offre des perspectives pour le développement de l'économie dans des zones isolées. De plus, certains aspects de la méthodologie sont nouveaux au niveau du territoire notamment à travers la mise en place de week-end découverte (Cf Annexe n°9).

L'association Espace est une des rares structures qui s'apparente à une zone géographique, le territoire de la communauté des communes. Elle a su être très innovante de part sa structure juridique qui a permis d'associer élus et populations sur le thème de l'accueil. Elle a su développer une implication au niveau du territoire de la part d'entrepreneurs et élus à travers un réseau de parrains, expérience unique lors de sa mise en place. En 2001, à la « Foire de l'installation », à Limoges, elle a reçu le second prix de l'accueil et était la seule structure de ce genre, très innovante. Aujourd'hui, Espace n'est pas la seule association à travailler de cette manière, par exemple l'ADEAR a un réseau de tuteurs pour favoriser l'installation de nouveaux actifs.

En résumé, il semble que les compétences en terme d'accompagnement sont largement présentes au niveau du territoire. Il n'est pas nécessaire de travailler à de nouvelles structures ou d'initier des méthodes nouvelles d'accompagnement. Le manque se dessine plus au niveau du travail en partenariat et au niveau de la proximité des territoires qui sont les premiers à recevoir les nouveaux actifs. Ces faiblesses induisent des difficultés de lisibilité pour les nouveaux actifs, qui se sentent perdus dans les diverses démarches à faire, les divers dossiers à remplir qui semblent identiques.

Ces entretiens de terrain ont permis de voir l'accueil selon le point de vue des nouveaux actifs, des élus soit des représentants institutionnels du territoire et en fonction du territoire en mettant en évidence son organisation et ses compétences. Etablissons le bilan de ces différentes approches au regard d'une grille de développement durable afin de mettre en avant des éléments qui pourraient faciliter la définition d'un accueil durable pour le projet de PNR.

5. Le bilan de l'accueil de nouveaux actifs au regard du développement durable

Ce bilan va permettre de rassembler les différentes paroles recueillies au niveau du territoire concernant l'accueil de nouveaux actifs : l'approche institutionnelle avec la vision des élus, l'approche opérationnelle avec les différentes structures du territoire (Pays et CC), l'approche fonctionnelle avec les structures du territoire (consulaires, associations...), l'approche du terrain avec les nouveaux actifs.

Ainsi cela permet de saisir les enjeux de l'accueil de manière transversale.

De plus ce bilan va offrir la vision dynamique de l'accueil en se rattachant aux différents points essentiels pour l'accueil de nouveaux actifs : attractivité du territoire, accueil au sein du territoire, phase économique du projet du porteur de projet et phase d'intégration des nouveaux actifs...

Ces points seront analysés en fonction des trois piliers du développement durable (Cf. Tableau n°11).

Dynamique de l'accueil de nouveaux actifs	Atouts ou Faiblesses	Environnement	Economique	Social
Attractivité du périmètre du projet de PNR	Atouts	La présence de la montagne, un environnement préservé, des paysages magnifiques, les ressources naturelles	les prix du foncier et de l'immobilier plus accessibles que dans d'autres départements	image d'un département ou les libertés sont possibles Présence d'un réseau informel
	Faiblesses	Le climat rude l'hiver	Manque de promotion du territoire, de communication	
Accueil au sein du territoire	Atouts	La proximité de Toulouse, l'océan et la méditerranée	La présence de l'ADSL	La présence de services périscolaires, d'écoles, les animations culturelles et sportives
	Faiblesses	Le manque de logements disponibles, le problème de l'approvisionnement en eau et les faibles capacités de construction/PPR	Le manque de développement d'emplois Le manque de soutien auprès des projets innovants de la part des élus	Le manque d'accueil territorialisé, la mentalité des ariégeois,
Phase professionnelle	Atouts	Le faible concurrence dans le secteur du bâtiment	Les compétences des structures d'accompagnement, la présence de structures de prêts	Une implication personnelle des élus personnelle sur les petites communes
	Faiblesses	Les accès routiers et les difficultés de création en zone de montagne	Les difficultés des démarches, le lancement du projet/coût financier	Le manque d'accueil humain sur un territoire et le faible soutien des élus
Intégration des nouveaux actifs	Atouts	Les entretiens ne permettent pas de renseigner ces deux domaines		Une acceptation des nouveaux actifs
	Faiblesses			Le manque d'intégration des nouveaux comme acteur du territoire

Tableau 11 Le bilan de l'accueil de nouveaux actifs en fonction du développement durable, M.Charles, 2006

De ce panorama, il ressort des enjeux prioritaires pour le futur projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises en terme d'accueil de nouveaux actifs. L'accueil de nouveaux actifs afin d'être le mieux géré doit être considéré en fonction de ces différents points essentiels, selon les trois piliers du développement durable et avec une vision transversale.

La dernière partie va donc essayer de proposer un accueil durable illustré par des propositions et préconisations qui sont quelques idées et pourront être complétés par un travail de concertation. Ces propositions s'inscrivent dans la démarche agenda 21 de la future charte du PNR et sont nourries et complétées par les actions décrites au sein des bases de l'avant charte du projet de PNR. L'accueil de nouveaux actifs sera décliné sous d'un schéma d'accueil durable s'intégrant dans la charte et avec l'objectif de mettre en avant la plus value que le projet de PNR peut apporter sur ce thème.

PARTIE III : LES PROPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ACTIFS



1. Cadre stratégique pour un accueil durable sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées ariégeoises

1.1. Les constats faits par rapport à l'accueil sur le territoire du projet de PNR

Les phénomènes migratoires : une vraie dynamique démographique pour le territoire du PNR

Les données numériques de l'INSEE permettent de mettre en évidence la réelle dynamique démographique créée par l'arrivée de nouvelles populations sur le département dans sa globalité. Le périmètre du projet de PNR connaît également un regain de vitalité mais de manière moins forte que l'axe N20 reliant Foix à Toulouse qui semble privilégié. Les données montrent également que les zones d'installations ne sont pas homogènes sur le territoire : des communes connaissent une explosion démographique alors que d'autres, essentiellement en montagne, continuent à perdre de la population.

Enfin, les données du recensement provisoire de 2004 au sein de quelques communes du territoire du projet de PNR, montrent que le solde migratoire continue d'être un apport dans la croissance démographique. Les prospectives de l'INSEE prévoient une évolution croissante des flux migratoires sur le département au moins jusqu'en 2015 en corrélation avec l'augmentation croissante de l'agglomération toulousaine.

Les dynamiques migratoires sont bien réelles et dans l'avenir apparaissent devenir croissantes. Elles demandent donc d'être prises en considération afin d'être gérées au mieux par rapport à l'équilibre du territoire et notamment la préservation de son environnement et afin d'en faire un vecteur de développement.

Les actions en faveur de l'accueil essentiellement ne politique univoque d'accompagnement de porteurs de projet

Par les entretiens réalisés avec les structures d'accompagnement, les animateurs de Pays, les élus, il semble que les actions en faveur de l'accueil s'orientent essentiellement vers des conseils en accompagnement de porteurs de projet. Quelques communautés de communes, comme le Séronais avec Espace, se détachent de cette approche en s'occupant aussi du projet de vie de la personne, à travers un accueil humain et une aide dans la recherche de logements, la mise en relation avec des acteurs du territoire... Mais ces actions sont isolées et peu mises en réseau, ce qui nuit à leur efficacité.

De plus, les structures d'accompagnement reconnaissent manquer d'informations émanant des territoires de proximité des nouveaux actifs ce qui peut entraîner des échecs à l'installations : mauvaise intégration, entreprise peu viable....

Les nouveaux actifs : des besoins variés pour des installations durables

Le bilan réalisé auprès des nouveaux actifs montre la **diversité des thèmes** qui ont une importance à partir du moment où un territoire s'intéresse à l'accueil. Pour que les nouveaux actifs s'installent durablement, il faut qu'ils trouvent un territoire animé, accueillant, avec des possibilités de logements, de fonciers, des potentiels de création, des services pour les tous petites, des commerces de proximité, des artisans, des activités sportives, culturelles. Ces divers besoins touchent :

- l'environnement : l'envie d'un cadre préservé, d'activité de nature....
- l'économique : des potentiels de créations d'activité, des emplois salariés, des appuis techniques et financier, des formations adaptées...
- le social : des animations culturelles, sportives, éducatives, une intégration au sein du tissu social existant...

Ainsi l'accueil de nouveaux actifs ne peut être appréhendé uniquement par une vision technique d'accompagnement de porteur de projet ou par rapport à des besoins en immobilier, ou animations. L'accueil de nouveaux actifs doit s'appuyer sur une politique globale afin d'en assurer la pérennité et de faire des nouveaux actifs des acteurs du territoire.

Une politique globale d'accueil des nouveaux actifs en équilibre sur le territoire est nécessaire.
Actuellement non présente sur le territoire

1.2. La plus- value du projet de PNR par rapport à l'accueil de nouveaux actifs

Les Pays, présents non investis dans une politique globale d'accueil

Les Pays, d'après les entretiens, ne souhaitent pas s'engager sur le thème de l'accueil de nouveaux actifs d'une manière large et globale. Ils mettent en place essentiellement des actions ponctuelles sur divers thèmes le logement essentiellement. Les communautés de communes et les communes sont pour certaines actives dans l'accueil de nouveaux actifs mais pas la majorité. De plus, les ont souvent peu de moyens financiers et humains pour mener à bien une politique globale d'accueil.

Le projet PNR : opérateur de l'accueil de nouveaux actifs

Le projet de PNR n'a comme vocation première de s'engager dans l'accueil. Deux PNR (Monts et montagne d'Ardèche et Livradois-Forez, essentiellement), à l'heure actuelle affichent cette volonté d'accueillir de nouvelles populations. Souvent ce thème est abordé par les Pays, ou des Groupement d'actions locales (GAL) notamment grâce au programme Leader +, mettant en place des moyens pour l'accompagnement et l'accueil de nouvelles populations (Pays Portes de Gascogne, Pays d'Aurillac...).

Or sur le territoire du projet de PNR, les Pays ne semblent pas vouloir investir le thème et pourtant l'accueil de nouveaux actifs peut être un axe fort de développement pour le territoire. Les positions du département et de la région ne sont pas connues mais ces collectivités s'apparentent plus à des partenaires qu'à des opérateurs de l'accueil. Il apparaît alors que la structure la mieux positionnée pour mettre en place une politique globale d'accueil de nouveaux actifs est le projet de PNR.

Il offre en premier lieu, une vision large du territoire grâce à son travail en concertation avec les élus, les techniciens des différentes structures, les animateurs des Pays. De plus, le projet de PNR en cours de préfiguration s'est doté d'un conseil scientifique qui peut apporter des éléments d'études face à la mise en place d'une politique globale d'accueil. Ensuite, il peut par ses compétences, ses moyens et sa méthodologie de travail basée sur les principes du développement durable, apporter des solutions comme : une cohérence territoriale avec diverses offres, un sens de l'expérimentation qui ouvre des opportunités d'actions innovantes et une démarche mise en place dès ces débuts de concertation qui peut faciliter la prise de conscience des enjeux de l'accueil. Le projet de PNR peut être la structure légitime en terme d'accueil de nouveaux actifs, sur le territoire concerné mais pour cela elle doit mettre en avant ses capacités d'innovation d'où l'engagement dans **une politique globale d'accueil durable**. Il apporte un « plus » par rapport à l'accueil de nouveaux actifs : une politique globale et transversale.

Le projet de PNR peut être un chaînon important pour une mise en application transversale de la politique d'accueil puisqu'il se trouve à l'interface entre les structures institutionnelles, les territoires d'accueil, les élus, les nouveaux actifs et la population.

L'idée est que le projet de PNR travaille essentiellement sur des questions d'organisation de l'accueil, de communication externe et interne, de professionnalisation des animateurs, de création d'ingénierie de l'accueil durable. Le **projet de PNR, en se basant sur les territoires volontaires en**

matière d'accueil devra leur apporter un soutien et sera le pôle communicant avec les structures d'accompagnement.

1.3. Un essai de définition du concept d'accueil durable

Le concept d'accueil durable n'étant pas défini et ne disposant pas de méthodologie, il est nécessaire de définir le cadre général de définition de l'accueil durable et d'esquisser son application au niveau du territoire du projet de PNR.

Cadre général du concept d'accueil durable

En premier lieu, le concept d'accueil durable doit **se mettre en place à travers une politique globale d'accueil définie et mise en place de manière volontariste** sur des territoires définis comme des territoires d'accueil. Cette politique d'accueil doit définir les enjeux du territoire par rapport à l'accueil, les objectifs qui en découlent, les actions et les moyens de les réaliser.

Ainsi, la définition d'une politique d'accueil ne peut se réaliser sur un territoire qu'après une phase **d'état des lieux le plus complet possible** auprès de ses nouveaux arrivants, des structures d'accueil existantes sur son territoire, des élus... Il est important de définir vers quelle cible l'état des lieux s'oriente : nouveaux actifs, nouveaux arrivants étrangers, personnes retraitées, résidents secondaires, jeunes.... cela peut être perçue suite au diagnostic réalisé sur le territoire. C'est à partir de ce travail qu'apparaissent les enjeux de l'accueil et son territoire de mise en application le plus pertinent.

Il est ensuite nécessaire de **travailler en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire de l'accueil pour faire évoluer les premières pistes de réflexion**. Cette phase pourrait également favoriser la discussion entre structures, élus et la population locale sur le thème de l'accueil et donc initier à travers le dialogue une culture de l'accueil. Car, selon mon propre avis, il me semble qu'une telle politique qui demande une vision globale et une application volontaire, doit avant sa mise en application concrète nécessiter d'une phase d'approche, de dialogue pour éviter par la suite des blocages par rapport à l'intégration et au travail en réseau essentiellement.

Il semble aussi nécessaire de préciser que le territoire en charge de la mise en place de la politique d'accueil durable, comme par exemple un projet de PNR, doit travailler avec les partenaires locaux et aussi d'autres structures comme la région ou le département qui peuvent apporter des solutions par rapport à la formation, au statut de saisonnier....

Le concept d'accueil durable au sein du territoire du projet de PNR

Son enjeu :

Suite aux résultats de l'analyse des entretiens, l'accueil durable pourrait se définir pour le territoire du projet de PNR de cette manière :

L'accueil durable doit favoriser sur l'ensemble du territoire du projet de PNR des installations durables de nouveaux actifs, avec une répartition équilibrée et en total respect avec les personnes qui sont déjà présentes.

Cet enjeu global permet de répondre aux deux grandes tendances porteuses au sein du territoire :

- un solde migratoire positif afin d'enrayer la perte de population sur certaines zones du territoire
- la venue de nouveaux actifs en priorité pour permettre la redynamisation du tissu local économique.

Ses objectifs :

Il se décline en deux objectifs :

- Favoriser des installations pérennes qui signifie mettre des actions en faveur des nouveaux actifs qui permettent de répondre à l'ensemble de leurs besoins qui touchent au domaine environnemental, économique et social.
- Favoriser des installations en équilibre avec le territoire, ce qui signifie selon une répartition équilibrée sur le territoire en essayant de travailler en priorité sur les zones de montagnes et les installations doivent se faire en pensant également les populations locales.

Ces deux objectifs initient deux niveaux de réflexion :

- d'un côté il y a la relation attendue par celui qui s'installe : « des nouveaux accueillis »
- de l'autre, il y a la relation proposée par le territoire : « un territoire accueillant ».

Sa mise en œuvre entre territoire du projet de PNR et territoire d'accueil

Le projet de PNR ne peut être un territoire de « primo –accueil », trop large pour avoir des informations précises. Il est plus apte à être le garant de la mise en œuvre de cette politique, mais l'accueil des nouveaux actifs doit se réaliser au niveau de **territoires plus proche de l'environnement des nouveaux actifs**. Ainsi, d'après l'état des lieux, il apparaît pertinent que l'accueil de nouveaux actifs se réalise au sein **des communautés de communes comme territoires d'accueil**. En effet, les CC sont des petits territoires (environs 15 communes) ou les animateurs des CC ont des relations fréquentes avec les élus. Les élus connaissent de manière fine et précise leur commune : les possibilités de logements, les clés de compréhension du territoire, les activités intéressantes sur le territoire. L'animateur peut avoir ces informations en temps réels. Ils ont donc le plus de facilité à pouvoir informer les nouveaux actifs dans leurs premières démarches.

L'accueil durable de nouveaux actifs doit jouer sur la dichotomie nouveaux actifs/ territoire en y instaurant une logique d'aller-retour possible grâce au positionnement du projet de PNR. **L'accueil durable est donc appréhendé selon les trois piliers du développement durable lors de la mise en place d'actions globales pour répondre aux besoins des nouveaux actifs. Et aussi, l'accueil durable est mis en place de manière transversale puisqu'il tient compte de l'ensemble du périmètre du PNR en concertation et en réseaux avec l'ensemble des structures d'accompagnement, des élus et de la population.**

L'évaluation de la politique d'accueil durable

Pour mesurer les actions qui vont découler de ce concept d'accueil durable, il est nécessaire de présenter dès à présent des points par rapport à l'évaluation des nouveaux actifs.

L'accueil durable devra être mesuré à la fois sur **un temps court**, c'est-à-dire essayer de diminuer les différences de vitalité entre les périodes estivales où les villages sont remplis et les périodes hivernales où les villages n'ont presque plus d'âme. Mais également, il sera nécessaire de mesurer l'accueil durable sur un temps long en considérant les évolutions du territoire mais aussi les évolutions générales des espaces ruraux.

L'accueil durable : un concept en cours de réflexion pour le territoire du projet de PNR mis en place à travers une politique globale et volontariste de « territoire d'accueil » auprès de « nouveaux actifs bien accueillis ».

L'accueil durable se définit comme porteur d'installations durables et en équilibre avec le territoire et sa population locale.

Il vise pour le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises l'accueil de nouveaux actifs et se met en place de manière concrète sur des territoires d'accueil, les communautés de communes, mis en réseau par le projet de PNR entre eux et avec les structures d'accompagnement.

1.4. Des propositions pour la mise en place de l'accueil durable au sein du projet de PNR

Cette étude a permis de poser les premières grandes lignes d'un accueil durable au sein du projet de PNR. Mais aujourd'hui, il semble encore trop tôt pour pouvoir commencer à agir de manière concrète sur l'accueil durable de nouveaux actifs. En effet, il est nécessaire de tout d'abord engager une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour engager une phase de concertation et débats par rapport à l'accueil. Cette phase permettra de confirmer les territoires volontaires, de préciser les enjeux....De plus, à l'heure actuelle le projet de PNR n'étant qu'à sa phase de préfiguration, cela est difficile de se lancer dans la mise en place d'une politique globale.

Ainsi les propositions ici présentés sont des idées qui restent à confirmer et peaufiner. Cependant, elles permettent de mettre en évidence des priorités si une politique d'accueil durable est mise en place et donne des éléments de cadrage.

Ces propositions s'orientent sur les **divers besoins** des nouveaux actifs en essayant de répondre aux diverses dimensions du développement durable et essayent également de **travailler à la structuration du territoire dans sa globalité**. Il est important de préciser que les mesures proposées peuvent s'insérer au niveau de la charte au sein de l'axe 2 « Mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités », et plus précisément la notion d'accueil durable s'insère au sein de l'objectif 2. 3 « Conduire une politique partagée d'accompagnement de projet ». Cependant l'étude réalisée met en évidence que les nouveaux actifs ne sont pas uniquement des porteurs de projet. Les actions proposées en terme d'accueil durable ne peuvent se limiter à des actions économiques en faveur de l'accompagnement de projet. Et au contraire, elles doivent répondre à la volonté d'une politique d'accueil durable sur le territoire.

1.4.1. *Les besoins identifiées pour les nouveaux actifs*

Certains besoins qu'émettent les nouveaux actifs en fonction des différents moments de leur installation trouvent des réponses au sein des propositions d'actions imaginées par le projet de PNR ou ont des réponses par rapport à des actions mises en place ponctuellement par d'autres structures (ex : les services à la petite enfance, bien gérés par les CC). D'autres nécessitent une mise en valeur de l'existant ou bien une part d'innovation. Ce sont uniquement ces mesures là qui seront prises en considération au sein de ce plan d'accueil durable. Cependant ce plan aura un impact fort et concluant s'il est intégré ou nourri des mesures déjà proposées.

L'étude permet de mettre en évidence deux phases primordiales pour faciliter l'installation des nouveaux actifs en fonction de leur parcours d'installation :

- la phase d'arrivée où les nouveaux actifs rencontrent des difficultés par rapport à la recherche de logements, locaux, services, activités... sans trouver d'interlocuteur de proximité
- la phase d'insertion professionnelle pour certains nouveaux actifs qui désirent créer leur activité.

La phase d'installation est essentiellement une phase de recherche. Les souhaits et recherches sont différents en fonction de profils sociaux professionnels (cf partie 2.9). Une personne qui désire créer son entreprise, va chercher une maison d'habitation mais également des locaux. Un salarié va chercher une maison en fonction de son lieu de travail, d'autres arrivent sans projet. Le logement est le souci premier des nouveaux actifs et est un frein pour l'ensemble des communes qui souhaitent accueillir. Des actions existent déjà, mais une fiche action propose d'autres idées en y ajoutant la réflexion par rapport à la consommation d'espace : l'idée est de valoriser es centre bourgs.

De plus, l'analyse des enquêtes met en évidence la non connaissance, pour la plupart, de l'Ariège. **Ils arrivent avec différents souhaits sans connaissances du lieu.** L'un des enjeux de l'accueil est d'arriver à aiguiller les nouveaux actifs qui arrivent sur le territoire, leur donner les clés de compréhension du territoire. Les premières mesures proposées s'orientent dans ce sens, elles définissent des outils pour aider les CC à se structurer, à connaître le territoire et pouvoir communiquer dessus, à faire du primo accueil, à insérer le nouvel actif...

La phase professionnelle est une phase spécifique pour les porteurs de projets et ne concerne que certains nouveaux actifs. Dans l'étude 48 % des nouveaux installés depuis moins de 10 ans sont des indépendants. Il est important de signaler que la création d'entreprise ne concerne pas uniquement les nouveaux actifs. (14,4% de la population locale contre 10,5% des nouveaux actifs).

L'enjeu de l'accompagnement de porteurs de projets n'est donc pas une spécificité à relier avec les nouveaux actifs mais qui devra s'étendre à l'ensemble de la population sans distinction. Les compétences sont présentes mais le parcours du créateur est difficile et lourd. Il faut structurer les acteurs pour en faciliter leur lisibilité et essayer d'innover en terme d'emplois. Il faut favoriser la création d'entreprise, réfléchir à des emplois innovants face aux difficultés de l'emploi en zone de montagne ou au manque de marchés locaux.

1.4.2. Les besoins identifiés pour le territoire du projet de PNR

D'après l'état des lieux, il est important pour le territoire que les installations perdurent et augmentent sur les zones de montagne et soient :

- des installations de nouveaux actifs en priorité pour dynamiser le tissu économique local,
- des installations qui favorisent le développement durable du territoire et en équilibre avec les populations locales.

L'une des premières mesures est d'augmenter la connaissance du territoire du projet de PNR. L'Ariège connu pendant plusieurs années pour être une terre d'accueil, aujourd'hui affiche une image, semble-t-il plus figée et fermée aux nouveaux habitants. Une fiche action prévoit un travail de prospective et de communication externe et interne, afin de valoriser l'image du département auprès de futurs candidats à l'installation et auprès des locaux. Dans une phase d'anticipation et de veille, il doit y avoir une démarche d'observation du territoire.

Ensuite le territoire doit être lisible et les nouveaux doivent rapidement trouver leurs interlocuteurs. Des mesures prévoient le développement de réseau entre les accompagnateurs de projet, les territoires d'accueil.

Le territoire doit aussi trouver les moyens pour faire des nouveaux actifs des acteurs du territoire au même titre que les locaux afin de détruire le clivage qui se crée entre nouveaux actifs et locaux.

1.5. Le schéma du plan d'accueil durable pour le projet de PNR

Le schéma du plan d'accueil permet de visualiser les différents enjeux et axes qui en découlent. Ensuite chaque axe se décline sous plusieurs mesures. Ces mesures vont être présentées sous forme de fiches actions en essayant de préciser au mieux les partenaires et délais. Cependant certaines fiches sont des prémices d'idées qui devront être complétées lorsque le PNR se créa et s'impliquera de manière précise dans l'accueil de nouveaux actifs. Il est important de noter que ces actions s'insèrent au niveau des actions prédéfinies au sein du projet de PNR dans la future charte. Le choix est de présenter des actions spécifiques à l'accueil de nouveaux actifs tout en sachant que ce schéma sera nourri par les autres actions mises en place.

Enjeux du territoire :
Faire du territoire un territoire vivant pour les nouveaux actifs et pour ses habitants

Objectif 1 : Favoriser les installations de nouveaux actifs sur le territoire

Objectif 2 : Développer l'économie locale par des emplois innovants et le structurer en matière d'accompagnement de porteurs de projet

Axe 1
Favoriser l'émergence de territoire d'accueil

Mesure 1 : mettre en place un accueil de proximité auprès des CC volontaires

Mesure 2 : former les animateurs de CC au « primo accueil »

Mesure 3 : augmenter l'offre en logements locatifs et constructibles

Axe 2 :
Favoriser l'attractivité du territoire par rapport aux besoins des nouveaux actifs

Mesure 4 : travailler aux messages d'accueil et outils de communication

Mesure 5 : créer un observatoire des populations pour anticiper les dynamiques du territoire

Axe 3 : simplifier les démarches des nouveaux actifs « porteurs de projet »

Mesure 6 : favoriser un travail en partenariat entre territoires de proximité et les partenaires de l'accompagnement

Mesure 7 : créer une charte pour que les projets soient en adéquation avec le territoire

Axe 4 : favoriser l'émergence de métiers adaptés au territoire rural et montagnard

Mesure 8 : favoriser l'émergence d'emplois agri ruraux ou pluriactifs

Mesure 9 : soutenir les installations agricoles en facilitant l'accès au foncier

Figure 17 Schéma du plan d'accueil durable, M. Charles, 2006

2. Les fiches actions

2.1. Mettre en place un accueil de proximité au sein des CC

Finalité : faire du territoire du projet de PNR un territoire attractif pour les nouveaux actifs

Objectif stratégique 1 : structurer les échelons territoriaux afin d'améliorer le premier accueil aux nouveaux actifs

Objectifs opérationnel : mettre en place une méthodologie commune pour les communautés de communes pour le premier accueil

Intitulé de l'opération : rédiger une méthodologie pour faire un diagnostic des ressources

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant projet de charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

La première difficulté pour un nouvel actif réside dans la recherche d'informations sur le territoire. Les communautés de communes (CC) représentent l'échelle territoriale la plus pertinente pour mettre en place un accueil de proximité auprès des nouveaux actifs. Elles doivent aider les nouveaux actifs dans leur phase d'installation. Au contraire et suite à l'état des lieux présentant l'ensemble des compétences dans l'accompagnement de porteurs de projet, il ne semble pas opportun que les CC réalisent un travail d'accompagnement technique des porteurs de projet.

Afin de devenir des territoires d'accueil de proximité, les CC désireuses de s'engager dans l'accueil de nouveaux actifs doivent établir un **diagnostic de leur territoire**. Cette phase est **obligatoire** dans la démarche d'accueil afin de définir les enjeux spécifiques au territoire et de rassembler les informations nécessaires pour la mise en place de la promotion et la communication du territoire.

Le projet de PNR aura pour rôle d'apporter une aide technique. Il interviendra dans le développement d'une ingénierie basée sur les principes du développement durable. La méthodologie présentée, se base sur un travail réalisé au sein de la CC de l'Arize, qui s'est engagée dans l'accueil.

Objectifs :

Elaborer un état des lieux précis de l'ensemble du territoire (capacité d'accueil, potentiel de créations....)

Générer une première phase de sensibilisation des élus au thème de l'accueil à travers un travail d'enquêtes et de terrain

Contribuer à la structuration du territoire en terme d'accueil avec une porte d'entrée de proximité

Description des actions

Aider à la conception du diagnostic auprès des CC qui le souhaitent, grâce à la méthodologie mise en place au sein de la CC de l'Arize avec un appui technique de la part d'un chargé de mission du PNR (pour une durée de 5 mois). (cf page suivante).

Service responsable	Projet de PNR
Secteurs du projet de PNR concernés	
Partenaires associés	Les communautés de communes, les techniciens et élus...

Indicateurs

De réalisation : valider la méthodologie et augmenter le nombre de CC désireuses de s'engager dans l'accueil

Résultats attendus : la structuration des territoires de proximité et la sensibilisation des élus aux enjeux de l'accueil de nouveaux actifs

Méthodologie de travail pour mettre en place une politique d'accueil locale sur les périmètres des communautés de communes

Préambule

Cette méthodologie est issue d'un travail réalisé par la communauté de communes de l'Arize. Voulant mettre en place au sein de son périmètre une logique d'accueil d'actifs, il a été nécessaire d'analyser de manière précise la situation socio-économique, de faire l'état des lieux des ressources disponibles et de travailler auprès des élus. Ce travail a été réalisé lors d'un stage d'une durée de 6 mois. Permettant de déceler les réels besoins du territoire, les capacités du territoire et surtout de mettre en place une certaine sensibilisation et discussion avec les élus, il était pertinent que le PNR facilite l'acquisition de cette méthodologie aux futures communautés de communes qui souhaitent faire de l'accueil un de leur enjeu. La communauté de communes de l'Arize est donc une communauté de communes pilote qui peut être le moteur d'actions en faveur de l'accueil sur le territoire du projet de PNR.

Dans tout les cas, il est nécessaire de rappeler que sans ce diagnostic, une politique d'accueil ne peut être mise en place. C'est au travers des constats issus des diagnostic qu'apparaissent les éléments faibles du territoire en terme d'accueil, les points forts, les cibles (pour l'Arize, il semble que l'enjeu porte sur les jeunes et des femmes), les actions ou les entreprises à accueillir (pour l'Arize l'enjeu est par rapport à la reprise d'activité car une grande partie des artisans vont partir à la retraite). De plus ce travail met en avant les clés de compréhension du périmètre de la CC pour la réalisation de livret d'accueil et favorise la préparation d'un message externe de promotion de la CC.

Cette méthodologie se divise en trois points :

⇒ Réaliser un diagnostic socio-économique du territoire

Objectif : au travers du recensement des acteurs économiques du territoire de la Communauté de Communes, déterminer les caractéristiques du tissu économique local et dégager les dynamiques et potentiels de développement.

Cette analyse pourra être structurée de la manière suivante :

- *présentation générale du territoire* : situation géographique, évolution démographique, brève présentation du tissu économique local, données sociales (nombres de demandeurs d'emploi, de bénéficiaires des minima sociaux, ...), etc ;
- *les productions et activités liées à l'espace* : présentation du tissu économique, des dynamiques et des potentiels de développement des secteurs d'activités de l'agriculture et du tourisme ;
- *les autres activités économiques* : présentation du tissu économique, des dynamiques et des potentiels de développement des secteurs d'activités de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services ;
- *la vie sociale* : présentation de la vie sociale du territoire, c'est-à-dire, les services à la population, la vie associative, sociale et culturelle.

⇒ Réaliser un diagnostic local des ressources

Objectif : déterminer les ressources disponibles que le territoire peut mettre à disposition de porteurs de projet pour la création de nouvelles activités économiques.

Ce recensement des ressources doit être organisé comme suit :

- *Pôle institutionnel* : ensemble des mécanismes et processus qui permettent d'impulser, de décider ou de gérer des stratégies associant les acteurs locaux ; l'analyse de ce pôle porte sur la

capacité des acteurs à se faire entendre, à faire émerger des projets ou à les accompagner, sur les modalités d'organisation des acteurs collectifs, sur de potentiels accords associant les partenaires ;

- *Pôle économique* : seront ici analysés la nature viable ou non des activités en place ou susceptibles d'exister, les tissus d'entreprises, la nature des cultures d'entreprise, la nature des qualifications et leur aptitude à assumer l'utilisation de nouvelles technologies, la nature des services aux entreprises ou des relais permettant d'accéder aux services spécialisés absents au niveau local, l'analyse des mécanismes de l'emploi (mécanisme de placement de la formation, d'arbitrage des conflits), l'aspect déterminant de la « demande », et enfin, la nature des relations entre les acteurs économiques locaux et les centres de décision extérieurs ;

- *Pôle communautaire* : il convient d'élargir la notion de « communauté » en la considérant « comme la population qui habite sur un territoire défini par elle et qui (en) partage les problèmes, les chances, les handicaps ... ». Trois thèmes seront ici particulièrement importants : la manière dont elle exprime son identité, ses capacités d'initiatives, ses outils de développement, à travers ses réseaux, ses associations, ses structures d'entraides, etc.

⇒ **Réaliser une enquête auprès des élus locaux**

Objectifs : il existe un intérêt multiple à la consultation des élus locaux sur le thème du développement économique local :

- informer, sensibiliser à la volonté de développer une politique active d'accueil de nouvelles activités économiques,
- définir les attentes des élus locaux relatives au développement économique du canton (type et objectifs de développement, rôle et organisation des différentes parties prenantes, ...),
- affiner les recherches relatives au diagnostic socio-économiques et au diagnostic local des ressources en acquérant des informations « locales ».

2.2. Former les animateurs de CC au « primo accueil »

Finalité : faire du territoire du projet de PNR un territoire attractif pour les nouveaux actifs

Objectif stratégique 1 : structurer les échelons territoriaux afin d'améliorer le premier accueil aux nouveaux actifs

Objectifs opérationnel : former les animateurs des CC à une méthodologie commune de « primo accueil »

Intitulé de l'opération : rédiger une méthodologie commune de « primo accueil »

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant projet de charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

Les motivations ou raisons d'installations sont diverses chez les nouveaux actifs. Ils ont des besoins très différents et diverses informations leurs sont utiles. C'est pourquoi un primo accueil humain et territorialisé est nécessaire, afin de pouvoir répondre individuellement aux besoins des nouveaux actifs. De plus, ce primo accueil permet d'aiguiller les nouveaux actifs vers les structures compétentes existantes au niveau du territoire.

Objectifs :

Donner des informations générales sur le territoire pour le leur faire connaître, par la création d'outil (cf mesure 4).

Faire exprimer les besoins et motivations du nouvel actif afin de pouvoir l'aider dans ses démarches : recherche de logement, aide dans le montage de son projet, aide dans son parcours si en situation difficile

Favoriser l'insertion du nouvel actif en lui présentant des personnes du territoire : élus, parrain pour une activité....

Evaluer le projet potentiel du nouvel actif au regard de son adéquation avec le territoire

Favoriser le travail en réseau en étant le référent du territoire de proximité et en participant aux réseaux existant notamment le réseau Carlitte

Description des actions

Valider une méthodologie d'accompagnement « fiche d'accueil » à travers une réunion d'animation entre animateurs des CC engagés en se basant sur l'expérience d'Espace Séronais qui pourrait être l'animateur de ces formations, et en mutualisant les expériences d'accueil existantes.

Créer une fiche de primo accueil

Mettre en place un référent par territoire d'accueil

Service responsable	Espace Séronais
Secteurs du projet de PNR concernés	
Partenaires associés	Le projet de PNR

Indicateurs

De réalisation : valider la méthodologie, avoir une fiche de « primo accueil », augmenter le nombre de personnes installées de manière durable

Résultats attendus : créer un territoire d'accueil avec une méthodologie commune et un accompagnement solide des nouveaux actifs

Moyens : un budget de financement pour l'animation assurée par l'association Espace

2.3. Augmenter l'offre en logements locatifs et terrains constructibles

Finalité : faire du territoire du projet de PNR un territoire attractif pour les nouveaux actifs

Objectif stratégique 1 : doter le territoire de moyens d'accueil

Objectifs opérationnel : augmenter l'offre en logements locatifs et constructibles tout en offrant un cadre de vie agréable

Intitulé de l'opération : travailler à l'offre de logements

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant projet de charte et mesure 1

Présentation de l'opération

Enjeux :

Lors de la phase d'installation, les nouveaux actifs ont un premier besoin de logement. Or sur le territoire la problématique est complexe entre les villages qui n'ont plus de possibilités d'extension à cause du PPR, le problème de l'eau, les maisons fermées par faute de non succession, la concurrence des résidents secondaires.

Le projet de PNR doit permettre d'informer les particuliers sur les aides aux financements qui existent (ZRR) et doit améliorer la gestion entre l'offre et la demande, les potentiels non exploités. Une phase de sensibilisation des élus en faveur des documents d'urbanisme est préconisée afin qu'ils offrent un cadre de vie attractif et agréable et qu'ils s'engagent dans une démarche volontaire d'accueil.

Certaines actions s'inspirent du programme Leader+, mi en œuvre sur le territoire des « monts et montagne d'Ardèche » et correspond à l'action 3.

Objectifs :

Augmenter l'offre en logements locatifs et permanents

Informersur les aides à la rénovation, restauration de logements

Encourager les constructions traditionnelles et écologiques

Inciter les communes à revaloriser l'image des bourgs centre pour éviter la trop forte demande de construction dans des endroits périurbains

Travailler à la mise en place de fichiers immobiliers en partenariat avec les CC et d'autres partenaires

Description des actions

Informers en partenariat avec les Pays et CC sur les aides financières aux particuliers grâce à l'OPAH, à la ZRR

Informers et sensibiliser les élus sur les documents d'urbanisme, l'utilisation de matériaux locaux, la mise en place d'énergies renouvelables pour gérer le problème de l'eau, par exemple

Favoriser au sein des bourgs centre, à la mise en place de baux à la réhabilitation

Aider financièrement des projets concernant l'augmentation en habitats écologiques comme les projets de construction d'éco hameaux.

Utiliser le diagnostic des CC pour faire l'état des lieux de l'existant à vendre ou à louer et des réserves foncières, croiser les données avec les opérateurs des OPAH (pays ou CC) afin de créer un fichier habitat accessible pour les animateurs sur Internet à l'échelle du PNR (action plus tardive mais qui peut débiter par le remplissage du fichier immobilier au sein des CC).

Service responsable	CC avec l'aide projet PNR
Secteurs du projet de PNR concernés	CC pilotes
Partenaires associés	Pays

Indicateurs

De réalisation : nombre de logements en location ou vente, nombre de PLU mis en place, le nombre de constructions écologiques, revitalisation de certains bourgs centres

Résultats attendus : l'augmentation du nombre de logements disponibles et le nombre d'actions de la part des élus en faveur de l'attractivité de leur village

Moyens : financement en partenariat avec ANAH et CG, conventionnement avec les Pays et CC pour la création du fichier avec la mise en place d'un fichier Internet grâce au PNR

2.4. Travailler les messages d'accueil par territoire et à la création d'outils de communication

Finalité : promouvoir le territoire du projet de PNR

Objectif stratégique 1 : communiquer sur les territoires d'accueil et revaloriser l'image du territoire

Objectifs opérationnel : créer des messages spécifiques pour les CC engagées dans l'accueil

Intitulé de l'opération : rédiger une méthodologie de communication et définir les moyens de communication

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant projet de charte et mesure 1

Présentation de l'opération

Enjeux :

Certains nouveaux actifs arrivent sur le territoire du projet de PNR par hasard et s'installent souvent en fonction des opportunités d'achat. De plus, l'image du territoire est souvent ternie sans volonté d'évolution. Il est important que les CC qui mettent en place de manière volontariste des actions en faveur de l'accueil soit repérables sur le territoire du PNR. Chaque territoire doit mettre en avant son image à rattacher avec ses potentiels décelés lors du diagnostic des ressources. Le PNR par sa notoriété sera un appui idéal pour la communication.

De plus, il est nécessaire de mener également un travail de communication interne au périmètre du projet de PNR afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de l'accueil et d'en faire les meilleurs « commerciaux » du territoire.

Cette communication visera à faire savoir que le territoire du PNR est un territoire vivant avec une gamme d'opportunités riches en fonction de la CC choisie.

Objectifs :

Visualiser le territoire du PNR comme un territoire d'accueil avec plusieurs choix dans les CC engagées

Faire connaître le territoire sous tous ses aspects avec divers moyens de communications

Mobiliser les habitants sur l'enjeu de l'accueil

Description des actions

Utiliser le diagnostic des CC pour conceptualiser le message d'accueil, l'image que veut transmettre la CC engagée dans l'accueil avec un appui technique de la part du projet de PNR pour la méthodologie de communication (à construire en concertation avec la CC de l'Arize par exemple)

Créer des livrets d'accueil pour donner les clés de compréhension du territoire (cf.annexe n°)

Diffuser les messages d'accueil au sein du site Internet du projet de PNR sous une rubrique « Des territoires vous accueillent » en présentant le territoire, les heures d'accueil, le référent, les offres de reprises....

Communiquer lors d'événements nationaux comme « La foire à l'installation », et aussi des manifestations locales proposer des articles dans la presse locale, sur des chaînes spécialisées sur l'accueil comme « Demain ». L'appui du projet de PNR peut être financier et peut être un moyen de mutualiser les occasions de communications.

Communiquer sur les nouvelles installations à travers des journaux locaux comme le fait actuellement la CC du Bas Couserans.

Service responsable	Projet de PNR
Secteurs du projet de PNR concernés	CC pilotes
Partenaires associés	Autres partenaires de communication, presse locale...

Indicateurs

De réalisation : présentation du portail au sein du site Internet du projet de PNR, réalisation de livret d'accueil pour les nouveaux actifs, nombre d'événements réalisés, nombre d'actions de promotion

Résultats attendus : plus de nouveaux actifs qui s'installent sur les CC engagées et une image valorisée des possibilités de développement du territoire, des habitants mobilisés et impliqués sur l'enjeu de l'accueil

Moyens : un chargé de mission au sein du PNR afin de mettre en place une méthodologie de communication et un budget pour imprimer les livrets d'accueil avec la participation des CC et autres partenaires

2.5. Créer un observatoire des populations

Finalité : promouvoir le territoire du projet de PNR

Objectif stratégique 1 : anticiper sur les dynamiques du territoire, mettre en place un travail prospectif et un système de veille

Objectifs opérationnel : avoir des données quantitatives et qualitatives sur les nouveaux actifs et connaître les initiatives externes

Intitulé de l'opération : créer un observatoire des populations

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

Les données chiffrées ne sont pas assez récentes pour permettre une réactivité quant aux mutations du territoire du projet de PNR. De plus, elles ne sont pas disponibles à l'échelle du périmètre du PNR et ne fournissent pas une vision qualitative des phénomènes migratoires. Beaucoup de territoires sont mobilisés sur l'accueil et expérimentent des initiatives intéressantes. Les textes législatifs, les programmes européens évoluent vite et demandent une constante connaissance du contexte. Par ce manque, certaines représentations sont erronées et induisent des actions mal ciblées. Afin de mener un travail au plus près du terrain, il est nécessaire de bien savoir le décrypter et l'analyser.

Objectifs :

Avoir une réelle connaissance du terrain de manière assez directe

Anticiper les besoins au niveau du périmètre du projet de PNR

Avoir un système de veille efficace

Description des actions

Dès sa phase de préfiguration, le projet de PNR s'est doté d'un conseil scientifique. Au départ, il peut être l'initiateur d'étude précisant certains points sur les nouveaux actifs, ou plus précisément sur les porteurs de projet ou sur les divers dispositifs existants en terme d'accompagnement.

Par la suite ces études peuvent être complétées et enrichies grâce à un réseau de partenaires et un échange des données par exemple avec les chambres consulaires.

Créer un partenariat avec l'INSEE afin d'avoir des données précises à l'échelle du PNR sur certains indicateurs. L'Assemblée Pyrénéenne de l' Economie Montagnarde (APEM) peut être un partenaire intéressant dans les études cartographiques et l'évaluation des actions mises en place

Publier des résultats sous forme d'expositions, réunions débats afin d'engager des discussions sur le thème de l'accueil et impliquer et engager élus et habitants à l'accueil.

Service responsable	Le conseil scientifique
Secteurs du projet de PNR concernés	
Partenaires associés	INSEE, Consulaires, APEM, autres partenaires

Indicateurs

De réalisation : élaboration d'études prises en compte dans les actions, nombre de réunions et de débats

Résultats attendus : meilleure anticipation des phénomènes, une plus grande réactivité, des actions innovantes et une évaluation des actions mises en place

Moyens : le financement des études auprès du conseil scientifique et plus tard la création d'un observatoire proprement dit.

2.6. Favoriser un travail en partenariat entre les territoires de proximité et les partenaires de l'accompagnement

Finalité : développer l'économie locale par des emplois innovants et structurer le territoire en matière d'accompagnement de porteurs de projet

Objectif stratégique 1 : mettre en place une structuration du territoire en terme d'accueil afin de s'adapter au mieux aux profils des nouveaux

Objectifs opérationnel : mettre en place un travail de partenariat entre territoire de proximité et partenaires de l'accompagnement

Intitulé de l'opération : organisation entre l'accueil de proximité et les partenaires de l'accompagnement de porteurs de projet

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant projet de charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

Une partie des nouveaux actifs arrivent avec l'envie de créer, reprendre une activité. Les chambres consulaires ou autres structures d'accompagnement permettent de leur donner les éléments techniques. Mais afin de favoriser des installations pérennes, il est nécessaire de prendre en considération les éléments du territoire dans le projet. D'autres nouveaux actifs ont des idées de projet mais peu formalisés. Ainsi en associant l'accueil de proximité et le travail des chambres consulaires, les installations seront plus pérennes. De plus les potentiels créateurs ou autres seront détectés et aiguillés afin de favoriser la création de leur activité.

Objectifs :

Mettre en place un travail d'échange entre territoire de proximité et partenaires de l'accompagnement

Favoriser des installations en adéquation avec le territoire

Détecter les potentiels créateurs

Favoriser l'insertion des nouveaux actifs qui arrivent en situation difficile ou précaire

Description des actions

Mettre en place au sein des différentes structures rencontrées, des référents par territoire (les consulaires ont des animateurs par Pays, à voir si cela est le plus pertinent). Il faut envisager une rencontre entre référent et animateur de CC afin qu'ils puissent créer une relation de confiance pour accompagner au mieux la personne.

Favoriser l'échange également entre les différentes structures d'accompagnement lors de réunions de suivi pour discuter du projet.

Mettre en place une fiche navette au départ et peut être réactiver l'outil mis en place par le réseau Carlittle (des fiches accessibles par code à l'ensemble des structures d'accompagnement sur internet, avec l'aide d'Ariège Initiatives) où l'animateur de la CC retranscrit l'entretien de son « primo accueil ».

Essayer de parvenir à un suivi de la part de l'animateur auprès du nouvel actif et dans son projet en réalisant une réunion entre les structures engagées, le projet de PNR. Pour cela, il faudrait réaliser une convention entre les référents des structures, les animateurs de CC, des élus, des entrepreneurs (cf annexe n°11). Le projet de PNR peut être le garant de cette convention et en favoriser l'application.

Service responsable	Projet de PNR
Secteurs du projet de PNR concernés	CC pilotes

Partenaires associés	Chambres consulaires, structures d'accompagnement, CC
----------------------	---

Indicateurs

De réalisation : présence de référents connu au niveau des CC, mises en place des fiches navettes et activation du réseau Internet entre techniciens, mise en place de suivi régulier

Résultats attendus : un accompagnement apprécié et des installations pérennes en adéquation avec l'environnement du territoire.

2.7. Créer une grille d'évaluation des projets pour une adéquation avec le territoire

Finalité : développer l'économie locale par des emplois innovants et structurer le territoire en matière d'accompagnement de porteurs de projet

Objectif stratégique 1 : favoriser les projets en adéquation avec le territoire et en équilibre avec celui-ci

Objectifs opérationnel : rédiger un document sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises permettant une adéquation entre les projets et le choix de développement du territoire

Intitulé de l'opération : rédiger une charte pour la création de nouvelles activités durables

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant projet de charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

L'accueil de nouveaux actifs créateurs d'activité sur le territoire est un potentiel de développement économique fort. Cependant dans un souhait de promouvoir un accueil durable sur le territoire, il est important que les projets soient confrontés à différents critères dans les domaines de l'environnement, l'économique et le social. Le projet de PNR doit donc définir en concertation avec les partenaires de l'accompagnement de porteurs de projet, les attentes envers de nouvelles activités. Cela permet aussi de mettre en place les conditions favorables au maintien des activités créées qui souvent ne dépassent pas le cap des 2 ans d'existence.

Objectifs :

Permettre aux activités créées d'être pérennes sur le long terme

Favoriser le développement d'entreprises qui oeuvrent en faveur de l'environnement

Créer un équilibre sur le territoire entre les activités existantes et la création de nouvelles activités

Description des actions

Mettre en place un groupe de travail constitué de consulaires (Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et de l'Industrie), des collectivités territoriales (conseil général, communauté de communes...), d'élus, d'acteurs de la société civile pour mener une réflexion commune

Travailler à l'animation de ce groupe pour une durée de 4 mois (4 réunions ou plus si nécessaires) afin de rédiger la charte. Des éléments d'orientation ont été repérés lors du travail d'étude sur les nouveaux actifs (avril à septembre 2006) et par le travail de terrain sur la communauté de communes de l'Arize. Ils peuvent être utilisés comme base de travail. (cf page suivante).

Service responsable	Projet de PNR
Secteurs du projet de PNR concernés	
Partenaires associés	L'ensemble des opérateurs dans l'accompagnement de porteurs de projet

Indicateurs

De réalisation : rédaction de la charte d'accueil durable pour les porteurs de projet

Résultats attendus : la création d'activités en adéquation avec le territoire et avec les principes du développement durable sur le périmètre du projet de PNR.

Moyens : un animateur au sein du PNR, un groupe de travail sur une durée de 4 mois

Bases pour une grille d'évaluation pour la création de nouvelles activités durables

Préambule

Ces propositions sont issues à la fois des réflexions menées lors du travail d'étude concernant les nouveaux actifs sur le territoire du projet de PNR et aussi en fonction d'un cadre national de charte de l'installation en milieu rural. Elles s'insèrent dans un objectif général de développement des territoires ruraux et plus précisément du périmètre du projet de Parc naturel ariégeois des Pyrénées Ariégeoises. Mais elle diffère des propositions de la charte nationale d'accueil de nouveaux actifs car elle se préoccupe plus de la validité des projets que portent les nouveaux actifs. Ce choix répond à une problématique locale : un taux de création fort des entreprises mais une majorité des entreprises qui ne vivent pas plus de 2 ans.

Article 1 : Objectif de la charte

La présente charte met en place un cadre de référence concernant la création d'activités par les nouveaux actifs.

L'objectif de la charte est de favoriser l'implantation de nouvelles activités sur le long terme et en corrélation avec les choix de développement faits par le projet de PNR. Elle présente en fonction de chaque pilier du développement durable, les points à analyser lors de la présentation d'un projet avant sa validation. L'ensemble des critères a pour but d'identifier l'adéquation du projet au territoire, au regard des principes du développement durable.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du projet de PNR de promouvoir un territoire rural dynamique, vivant et durable.

Rq : cette charte est ici présentée pour les créateurs extérieurs mais peut également après quelques modifications et précisions s'adapter à l'ensemble des porteurs de projet. Le point qui reste important est l'équilibre entre les différentes créations.

Article 2 : L'aspect économique du projet

Le porteur de projet doit avoir certaines garanties économiques et réfléchir à son investissement sans considérer les différentes aides qu'il peut avoir. Il est important que le projet soit considéré financièrement sur au moins 3 ans. La viabilité économique est à prendre en considération afin d'éviter la venue de personnes sur le territoire qui se retrouvent par la suite en situation professionnelle difficile.

Le projet doit être en relation avec les spécificités locales du territoire. Il doit y avoir un ancrage territorial du projet. Celui-ci doit être construit dans une volonté d'apporter une plus-value au territoire et non dans un esprit d'utilisation du territoire.

Le porteur de projet doit avoir la possibilité de s'insérer dans une logique de réseau d'entrepreneurs. La mise en place de tuteurs au niveau d'un territoire peut offrir cette opportunité (voir la méthodologie d'Espace séronais). La mise en place de club d'entrepreneurs sur un territoire est aussi une solution pour l'insertion au niveau du domaine professionnel.

Les projets mettant en avant une approche sociale et solidaire peuvent être encouragés.

Article 3 : L'aspect environnemental du projet

Le projet doit permettre une valorisation des ressources locales, des savoirs faire. Il peut dans ce cadre là, faire l'objet de la marque Parc ou bien de labels qui valorisent ces initiatives. Par exemple, le label « entreprise du patrimoine vivant », mis en place par la loi en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée le 13 Juillet 2005, permet de mettre en avant ce type d'entreprises « *détenant un patrimoine économique composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire* » (voir site legifrance article 23). Ce label va s'accompagner de mesures financières et également d'outils de communication performants afin d'élargir le nombre de marchés de l'entreprise.

Le porteur de projet qui souhaite créer des locaux, doit essayer de les construire selon les principes d'éco-construction, avec des matériaux locaux. Cette attitude doit être prise en considération afin de développer la sensibilité à l'environnement chez les entrepreneurs. De plus, un point important doit être la volonté du porteur de projet à essayer de faire des économies d'énergie, en utilisant des énergies renouvelables par exemple et en essayant de générer le moins de déchets possibles.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère des locaux et infrastructures ou sur le respect de certains principes d'urbanisme locaux.

Article 4 : L'aspect social du projet

Le projet doit amener une plus value significative au niveau du territoire et doit surtout respecter l'environnement social dans lequel il vient s'implanter. Il est donc important de regarder le projet en fonction des activités existantes et en fonction des créations internes au territoire. Il ne faut pas que l'accueil de porteur de projet soit un frein au potentiel de création endogène du territoire et pour cela l'équilibre doit être une recherche permanente.

Le projet doit permettre, en fonction de la taille de l'entreprise qu'il génère, une offre d'emploi au niveau local afin d'être une solution au manque d'emplois. Face à cet objectif, il est à prévoir des aides à la formation du personnel.

L'accueil de nouvelles activités doit être réfléchi de manière équilibrée sur le territoire afin de permettre un maillage territorial. Ainsi, la volonté d'un territoire vivant dans sa globalité et non pas d'un territoire hétérogène avec des zones de vitalité artificielles peut s'améliorer.

Les porteurs de projets en difficultés professionnelles (RMI, chômage de longue durée...), ou avec des difficultés physiques (personnes handicapées...) ou qui connaissent un manque de reconnaissance (jeunes, femmes) peuvent être encouragés.

Article 5 : La mise en place de cette charte

Cette charte (qui n'est qu'une proposition à travailler en concertation) peut s'accompagner d'un point de vue plus pragmatique, d'une grille d'évaluation des projets qui reprendrait les thèmes abordés. Chaque aspect du projet, économique, environnemental et social, serait ainsi analysé de manière numérique selon le mode d'évaluation des agendas 21. Une idée peut être également une évaluation cartographique en partenariat avec l'APEM (Assemblée Pyrénéenne de l'Economie Montagnarde).

Cependant l'intérêt de la charte n'est pas de « noter » les projets mais de mettre en place un système de valeurs communes afin de permettre un développement cohérent sur le périmètre du PNR.

Article 6 : Les engagements

Les signataires de la présentes charte s'engagent à :

- Travailler à l'accompagnement des porteurs de projet en gardant en mémoire ces principes et en essayant de faire évoluer certains points noirs du projet afin qu'il s'en rapproche.
- Emettre les réserves appropriées si un projet ne correspond pas au choix de développement durable qui a été pris sur le périmètre du projet de PNR
- Evaluer la charte au moins une fois par an afin de pouvoir la modifier et de permettre son actualisation constante.

2.8. Favoriser l'émergence d'emplois agri ruraux ou pluriactifs

Finalité : développer l'économie locale par des emplois innovants et structurer le territoire en matière d'accompagnement de porteurs de projet

Objectif stratégique 1 : proposer des emplois innovants plus adaptés au milieu montagnard et à l'espace rural

Objectifs opérationnel : créer des emplois jouant sur la saisonnalité afin de favoriser les installations dans des communes isolées qui ont tendance à perdre de la vitalité.

Intitulé de l'opération : l'aide au développement des emplois agri-ruraux

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

Quelques nouveaux actifs ont des projets atypiques et innovants qui présentent une combinaison d'activités avec une base agricole ou non. Cette pluriactivité leur permet de s'adapter aux deux périodes de l'année : l'hiver où certains villages se dépeuplent, il y a peu de personnes sauf pour les périodes de ski et l'été avec une fréquentation touristique plus importante. Elle permet également de lancer une activité indépendante modeste en associant un mi-temps dans un organisme et un mi temps dans la création de son projet. Il est donc important de favoriser l'émergence de ce type d'activités en sensibilisant les personnes à ce genre de possibilités et grâce à la mise en d'appel à projet innovant. De plus, un projet de loi sur les PME pourrait donner des solutions aux problèmes juridiques que posent ce genre d'activités.

Objectifs :

Sensibiliser les élus et diverses structures au développement de la pluriactivité

Informar les personnes sur ces possibilités d'emplois

Lancer des appels à projet en faveur des projets pluriactifs

Description des actions

En suivant les initiatives prises au sein de la région Rhône Alpes sur l'agri ruralité et en travaillant avec le CEGERA, il faut sensibiliser les élus et autres structures pour créer un cadre réglementaire en faveur de la pluriactivité

Communiquer sur ces possibilités de formes d'emplois en visitant des personnes impliqués, faisant paraître des articles, des sensibilisations divers lieux.

Faire du CEGERA, un partenaire pour ce type de projet grâce à ces compétences dans l'accompagnement de projet à base agricole à diversification horizontale (dans le même secteur d'activité) ou diversification verticale (dans d'autres secteurs d'activités). Le CEGERA gère ces projets sous forme sociétaire.

Lancer un premier appel à projet pour le développement de ce type de projet en s'orientant vers des projets pluriactifs, innovant pourquoi pas dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Pour cela se référer en terme d'idées à l'initiative réalisée par la région Iles de France, CreaRIF (Cf. Annexe n° 10).

L'exemple de la maison des saisonniers sur Ax-les –Thermes montre un outil qui favorise la rencontre entre employeurs et employés et permet de fixer les saisonniers de manière durable sur le territoire.

Service responsable

CEGERA

Secteurs du projet de PNR concernés	
Partenaires associés	CG, projet PNR
Indicateurs <i>De réalisation</i> : augmentation des projets originaux, installations de travailleurs indépendants au sein de petites communes isolées, <i>Résultats attendus</i> : vitalité retrouvée au sein de communes isolées et développement de l'économie par des initiative originales.	

2.9. Soutenir les installations agricoles en facilitant l'accès au foncier

Finalité : développer l'économie locale par des emplois innovants et structurer le territoire en matière d'accompagnement de porteurs de projet

Objectif stratégique 1 : maintenir un tissu agricole afin de préserver les paysages caractéristiques du périmètre du PNR

Objectifs opérationnel : faciliter l'accès au foncier pour les installations agricoles

Intitulé de l'opération : un foncier facilement mobilisable pour les installations agricoles

Lien avec d'autres actions : objectif 2.3.1 des bases de l'avant charte

Présentation de l'opération

Enjeux :

Les nouveaux actifs qui arrivent ont souvent un projet dans le domaine agricole (6 sur 20 porteurs de projet dans l'étude). Ils reconnaissent que leur principale difficulté est l'accès au foncier agricole. Celui-ci est rare et souvent se présente à des prix élevés, les actions de la SAFER devraient être mieux connues. De plus, l'attractivité du territoire est en grande partie due aux paysages façonnés par les hommes. Il est important de sauvegarder cette activité pour que le territoire garde ses atouts d'attractivité. .

Objectifs :

Faciliter l'accès au foncier agricole pour favoriser les installations agricoles

Conserver les éléments d'attractivités du territoire du projet de PNR

Description des actions

Travailler en partenariat avec la SAFER et les chambres d'agricultures sur le foncier

Commander une étude sur l'état du foncier agricole par le conseil scientifique et en lien avec l'APEM afin d'avoir les éléments nécessaires pour travailler de manière plus pointue sur le sujet

Discuter de propositions alternatives quand à l'accès du foncier agricole et du bâti agricole en se rapprochant de deux associations **Terre de liens** pour l'accès au foncier de manière solidaire et **RELIER** en partenariat avec l'ADEAR

Suite à cela proposer des actions fortes et basées sur une volonté de solidarité pour accéder au foncier agricole (pas avant 2007)

Service responsable	Projet de PNR, conseil scientifique, ADEAR
Secteurs du projet de PNR concernés	
Partenaires associés	Association Terre de liens, Relier, la SAFER, chambre d'agriculture

Indicateurs

De réalisation : augmentation du nombre d'exploitations agricoles,

Résultats attendus : préservation de l'activité agricole avec des exploitations de tailles moyennes

Moyens : étude auprès du conseil scientifique et financement de journées de travail pour un chargé de mission auprès des sièges des associations

Conclusion

L'accueil de nouvelles populations est un vecteur de développement que de nombreux territoires ont choisi. Le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises actuellement en cours de préfiguration est situé sur la partie ouest du département de l'Ariège, au cœur d'un espace rural et montagnard, et travaille à la constitution de sa charte.

Sur le territoire du projet de PNR, des nouveaux actifs s'installent et deviennent le seul facteur de croissance démographique par rapport à un solde naturel négatif. Le projet de PNR, face à ce constat a donc décidé d'approfondir ces connaissances sur le thème de l'accueil de nouveaux actifs. Il a souhaité réaliser une étude de terrain pour savoir qui sont les nouveaux actifs qui s'installent sur le territoire, quelles sont leurs motivations, leurs difficultés dans leur parcours d'installation. L'étude permet aussi de mettre en évidence comment le territoire est organisé pour accueillir ces nouveaux actifs et quelles sont les volontés locales des élus face à ce thème.

Les résultats de ce travail, basé sur une analyse de discours, montre que les nouveaux actifs sont des couples, mariés avec des enfants qui ont en moyenne 40 ans. Ils viennent s'installer sur le territoire du projet de PNR, sans le connaître pour des raisons essentiellement économique : des maisons, des terres agricoles, des terrains moins excessifs par rapport à d'autres départements. Ce facteur d'attractivité favorise l'installation de manière naturelle sur le territoire et se complète ensuite par une envie de rester pour son cadre naturel préservé. Une fois le choix fait, les nouveaux actifs commencent à chercher : logement, locaux, services présents, activités, moyens de créer une activité. Les diverses démarches d'installation semblent être corrélées aux différentes situations professionnelles des nouveaux actifs. Les nouveaux actifs recherchent des communes animées, avec une école ou des services par rapport à l'enfance, avec l'ADSL et la proximité de la nature. Face à ces envies, ils rencontrent des difficultés pour s'installer de manière pérenne sur le territoire : le manque d'emplois, de logements à acheter, la difficulté de créer une activité par manque de soutien de la part de certains élus, notamment face à des projets innovants et la difficulté de s'intégrer dans le tissu social malgré un premier accueil agréable. Les nouveaux actifs « porteur de projet » ont des atouts qui leur sont propres : les compétences des animateurs des structures d'accompagnement et particulièrement des chambres consulaires et la présence de structures de prêts d'honneur. Mais, les créations ou même les reprises d'activités serpentent un chemin difficile à cause des lourdeurs administratives et des besoins financiers initiaux, selon les porteurs de projet rencontrés.

Les élus remarquent que les nouveaux actifs qui s'installent ont des profils différents selon les caractéristiques géographiques de la commune. Il semble en effet d'après les analyses des entretiens qu'il existe une corrélation entre profil des nouveaux actifs et lieux d'installation : sur les petites communes isolées, se sont des retraités qui reviennent « aux racines », sur les communes proches de pôles d'emplois, se sont des jeunes actifs locaux et nouveaux. L'implication des élus découlent, semble-t-il, de l'importance des arrivées des nouveaux actifs et de l'attractivité naturelle ou non sur la commune. Ainsi sur des communes isolées qui attirent peu de nouveaux actifs, les élus soutiennent plus les installations que dans les communes proches de pôles d'emplois ou l'attractivité est naturelle. Dans ce cas, les actions sont indirectement favorables à l'accueil comme notamment : la mise en place de PLU ou carte communale, la création de services à la petite enfance, l'ouverture de centre de loisirs, l'animation culturelle des villages....

Face à cela, le périmètre du projet de PNR, est peu structuré en terme d'accueil de nouveaux actifs. Seules quelques communautés de communes axent leur travail de manière volontariste sur le thème de l'accueil de nouveaux actifs. Il n'y a donc peu d'offres territoriales lisibles au sein du territoire du projet de PNR, malgré de fortes compétences concernant l'accompagnement de porteurs de projet. Il y a en effet, un large panel de structures d'accompagnement qui offrent aux nouveaux actifs « porteurs de projet », des solutions techniques par rapport à leur projet. Il manque, en fonction des

ressentis des porteurs de projet et d'après le constat réalisé auprès des structures, une proximité au territoire afin de favoriser la viabilité du projet.

L'accueil de nouveaux actifs doit donc se mettre en place en tenant compte de ces constats qui permettent de visualiser au mieux la situation de terrain. Le projet de PNR peut jouer un rôle sur le thème de l'accueil de nouveaux actifs car tout d'abord les autres échelons territoriaux, comme les Pays ne semblent pas vouloir engager une attitude proactive d'accueil et les communautés de communes n'ont que peu de moyens humains et financiers. De plus, par ses capacités d'innovations et d'expérimentation, le projet de PNR peut contribuer à la mise en place d'un accueil de nouveaux actifs défini comme durable.

L'accueil durable pourrait se baser sur une approche selon deux portes d'entrée : le territoire accueillant et les nouveaux actifs accueillis de manière transversale. Ces deux niveaux seraient, de plus, analysés en fonction des trois dimensions du développement durable afin de répondre aux objectifs de développement durable au sein du territoire du projet de PNR.

L'enjeu de l'accueil de nouveaux actifs ne peut se limiter aux effets de croissance démographique, mais doit évoquer l'avenir des espaces ruraux. En essayant de travailler à un concept d'accueil durable, le projet de PNR s'investit dans cette démarche. Il ne veut pas avoir une position attentiste face aux installations, mais souhaite faire en sorte qu'elles soient porteuses de son implication dans le développement durable. A travers un positionnement volontariste par rapport à l'accueil de nouveaux actifs, le projet de PNR se donne un moyen potentiel de créer les nouveaux modes de fonctionnement des espaces ruraux. L'accueil durable de nouveaux actifs est donc un thème large et complexe en synergie avec l'ensemble des préoccupations actuelles du monde rural : la nouvelle place de l'agriculture, la nouvelle fonction résidentielle, le besoin grandissant d'un cadre de vie naturel. Il faut créer un espace rural différent afin de lui offrir un avenir durable.....et l'accueil de nouveaux actifs doit s'inscrire dans cette volonté.

Bibliographie

BAQUE M., BROUILLET F., CHARPENET D., *L'accueil et l'intégration des nouveaux habitants en Ariège, Rapport de synthèse*, Association Avril, Décembre 2002, 88 p

Campagnes en mouvement, *Synthèse de la rencontre des acteurs de l'installation en milieu rural*, Saint-Brieuc/Côtes d'Armor, décembre 2004, 133 p.

Centre Régional de Ressources du Développement Rural, Mission Entreprises Localement Innovantes, Sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités, *L'agriruralité des combinaisons d'activités pour créer des entreprises et des emplois*, Rhône Alpes, 2005, 22 p.

Collectif Ville Campagne et Agence régionale de développement des territoires auvergne, *Accueil de nouvelles populations, dossier participant ateliers pré rencontres*, Clermont Ferrand, 28 29 juin 2006

Collectif Ville Campagne et le CIAT, *Bilan en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural*, Aix-sur-Vienne, août 2003, 74 p.

Communiqués de presse du premier ministre, *Monde rural : le gouvernement s'engage*, site redac info (<http://www.redac.info/?communique=35342>), le 4 septembre 2003 consulté le 24 Avril 2006

DETRAZ Hélène, *L'intégration des populations nouvelles en milieu rural : les néo-ruraux du Séronais*, Geodoc, documents de recherche de l'UFR géographie et aménagement université Toulouse le Mirail, N° 49 1998. 86 p.

Document de travail, *Charte nationale de l'installation en milieu rural*, Mai 2005 4 p.

INTER CONSULAIRES, *Diagnostic économique du projet de parc naturel régional Ariège Pyrénées centrales rapport de synthèse intermédiaire*, La Bastide de Sérou, Janvier 2006, 114 p.

ENITA, *Quels nouveaux habitants pour quels nouveaux territoires, 1997 à 1999*, 5 p.

INTER CONSULAIRES, *Diagnostic économique au projet de Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises 2^{ème} partie : prospective économique*, La Bastide de Sérou, Juin 2006, 35 p.

INSEE, *Midi-Pyrénées Horizon 2030*, novembre 2001

IPSOS, Foire à l'installation en milieu rural, *L'installation des citadins à la campagne : synthèse des sondages sur les opinions et attitudes des populations concernées*, Juin 2003, 8 p.

KAYSER Bernard, *Ils ont choisi la campagne essai*, Saint-Étienne, l'aube poche, 1996, 205 P.

La lettre du développement, *L'accueil, le nouvel cheval de bataille du monde rural*, n° 40, 2p

Lettre aux partenaires n° 1, 2005

MAMDY Jean-françois, *L'accueil de nouvelles populations... en questions*, revue POUR n° 182, juin 2004, p231 238

MICOUD André, *La patrimonialisation de la campagne*, revue POUR n° 182, juin 2004, p71 à 74

Midi-Pyrénées publication INSEE, *L'Ariège poursuit son lent repeuplement*, n°34 09, Février 2000, 6 p.

Midi-pyrénées publication INSEE, *Regards sur l'Ariège*, n°8-09, août 2002, 2 p

PINEAU Jean-Yves, *L'accueil, un enjeu de société*, GREP, revue POUR n°182, juin 2004

Projet de PNR Pyrénées Ariégeoises, *Bases pour l'avant projet de Charte-agenda 21 version 2.0*, La Bastide de Sérrou, Juin 2006

Projet de PNR Ariège Pyrénées Centrales, *Diagnostic du territoire rapport de synthèse intermédiaire*, La Bastide de Sérrou, Janvier 2006, 173 p.

Projet de PNR Pyrénées Ariégeoises, *Statuts des communauté de communes : état comparatif*, La Bastide de Sérrou, 2005, 22 p

Revue Focal, *Les créateurs aiment les Parcs et inversement*, 2005

Territoires en mouvement, *40 ans d'aménagement du territoire*, La documentation Française, DATAR, Paris, 2003 153p.

VIARD Jean, *Faire société ensemble*, GREP, revue POUR n° 182, juin 2004 p 53 à 63

VIGESSI M., *Cours techniques d'enquêtes et d'entretiens*, Université Pierre Mendès France Grenoble II Sciences sociales, 2004 18 p.

Table des matières

Sommaire.....	1
Liste des abréviations	3
Listes des illustrations	4
Introduction	5
PARTIE I : PRESENTATION DE LA MISSION :	6
1. Les conditions de la mission.....	7
1.1. Les objectifs de la mission.....	7
1.2. Le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	7
1.3. Bref historique du projet de PNR et situation actuelle.....	8
1.4. Le périmètre du projet de PNR	8
1.5. L'accueil de nouveaux actifs, un enjeu pour le projet de PNR.....	9
1.6. Les partenaires associés	10
1.6.1. L'association ESPACE.....	10
1.6.2. L'agence de développement du département : Ariège Expansion	10
2. Contexte et cadre de l'étude.....	11
2.1. La définition des termes.....	11
2.2. L'évolution des politiques d'aménagement du territoire face à l'évolution de l'image de la campagne.....	13
2.2.1. Les années 1950 -1970 : un aménagement du territoire basé sur la décentralisation industrielle et l'armature urbaine	13
2.2.2. La naissance des Parcs naturel régionaux initie la patrimonialisation de la campagne	13
2.2.3. Les premiers mouvements vers la campagne.....	14
2.2.4. Les premières actions en faveur de l'accueil des nouveaux actifs.....	14
2.3. Le contexte actuel : l'accueil de nouveaux actifs comme vecteur de développement des territoires ruraux.....	15
2.3.1. L'évolution de l'installation des nouveaux actifs : les territoires ruraux isolés sont concernés	15
2.3.2. La mise en évidence de nouvelles fonctions de la campagne	15
2.3.3. Présentation de quelques aides et projet de loi en faveur de l'accueil de nouveaux actifs	16
3. La méthodologie.....	16
3.1. Les hypothèses de travail	16
3.2. La démarche.....	19
3.2.1. Choix de la méthode d'échantillonnage : un échantillonnage aléatoire.....	19
3.2.2. Les différentes cibles	19
3.2.3. Constitution de la grille d'entretien	20
3.2.4. Conduite des entretiens	20
3.2.5. L'analyse des entretiens	21
3.3. Les limites de la méthodologie	21
PARTIE II : RESULTATS ET ANALYSE DES ENTRETIENS REALISES :	23
1. Qui sont les nouveaux actifs sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises ?	24
1.1. Le contexte démographique sur le périmètre du projet de PNR	24
1.1.1. Les flux migratoires : facteur de croissance pour le périmètre du projet de PNR.....	24
1.1.2. Un brassage de population loin d'une population figée.....	25

1.1.3.	L'évolution de la population dans les années à venir	26
2.	Les nouveaux actifs au niveau du territoire du projet de PNR	27
2.1.	Présentation de l'échantillonnage et avertissement par rapport à l'analyse	27
2.2.	Les profils socio-économiques des nouveaux actifs au sein du projet de PNR	27
2.2.1.	L'origine des nouveaux actifs	27
2.2.2.	L'âge des nouveaux actifs lors de leur installation sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées ariégeoises	29
2.2.3.	La situation familiale des nouveaux actifs	30
2.2.4.	La situation professionnelle des nouveaux actifs	31
2.2.5.	Les secteurs d'activités des nouveaux actifs créateurs ou repreneurs d'activités	32
2.2.6.	Synthèse : le profil socio-économique des nouveaux actifs installés il y a moins de 10 ans au sein du projet de PNR	33
2.3.	Les facteurs d'attractivité du territoire du projet de PNR	34
2.3.1.	Le choix du département de l'Ariège	34
2.3.2.	Les motivations d'installation de la part des nouveaux actifs	34
2.3.3.	Synthèse : les facteurs d'attractivité du territoire du projet de PNR	35
2.4.	Le parcours d'installation des nouveaux actifs au sein du territoire du projet de PNR	36
2.4.1.	Les démarches d'installations des nouveaux actifs	36
2.4.2.	L'intégration des nouveaux actifs au niveau du tissu social	41
2.5.	Quelques éléments supplémentaires par rapport aux nouveaux actifs	43
2.5.1.	Un profil type socio-économique des nouveaux actifs rendu complexe par une diversité de motivations	43
2.5.2.	L'évolution des nouveaux actifs au sein du territoire du projet de PNR	44
2.5.3.	La sélectivité des lieux sur le périmètre du projet de PNR	45
2.5.4.	Les freins et les facteurs facilitateurs à l'installation	45
2.5.5.	Les faiblesses et les atouts spécifiques aux nouveaux actifs porteurs de projet	48
3.	Les élus du territoire et l'accueil de nouveaux actifs	50
3.1.	Présentation des élus rencontrés et avertissement	50
3.2.	La perception et la conception de l'accueil de nouveaux actifs par les élus	50
3.2.1.	L'évolution de la population et les personnes qui s'installent selon les élus	50
3.2.2.	La vision de l'accueil de la part des élus rencontrés	53
3.2.3.	Les différentes actions et freins en fonction du degré d'implication	55
3.2.4.	L'intégration des nouveaux actifs, vu par les élus au sein des communes	57
3.3.	L'accueil de nouveaux actifs : une action souhaitée au sein du projet de PNR ?	58
3.3.1.	L'acceptation du projet de PNR	58
3.3.2.	L'accueil de nouveaux actifs au sein du projet de PNR	58
3.3.3.	Les autres idées d'actions	58
3.4.	Les enjeux de l'accueil pour les élus	58
4.	L'organisation du territoire pour l'accueil et les compétences présentes en terme d'accompagnement de porteurs de projet	60
4.1.	Présentation de la partie et avertissement	60
4.2.	L'organisation du territoire au niveau des Pays et des communautés de communes	60
4.2.1.	Au sein du pays du Couserans	61
4.2.2.	Au sein du pays de Foix/ Haute Ariège	62
4.2.3.	Au sein du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées	63
4.2.4.	Synthèse de l'organisation du territoire en terme d'accueil	63
4.3.	Les compétences présentes en terme d'accompagnement de porteur de projet au niveau des structures rencontrées	64
4.3.1.	Comparaison des compétences des différentes structures	64
5.	Le bilan de l'accueil de nouveaux actifs au regard du développement durable	65

PARTIE III : LES PROPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ACTIFS	68
1. Cadre stratégique pour un accueil durable sur le périmètre du projet de PNR des Pyrénées ariégeoises.....	69
1.1. Les constats faits par rapport à l'accueil sur le territoire du projet de PNR.....	69
1.2. La plus- value du projet de PNR par rapport à l'accueil de nouveaux actifs	70
1.3. Un essai de définition du concept d'accueil durable	71
1.4. Des propositions pour la mise en place de l'accueil durable au sein du projet de PNR.....	73
1.4.1. Les besoins identifiés pour les nouveaux actifs	73
1.4.2. Les besoins identifiés pour le territoire du projet de PNR	74
1.5. Le schéma du plan d'accueil durable pour le projet de PNR	74
2. Les fiches actions.....	76
2.1. Mettre en place un accueil de proximité au sein des CC	76
2.2. Former les animateurs de CC au « primo accueil ».....	79
2.3. Augmenter l'offre en logements locatifs et terrains constructibles	80
2.4. Travailler les messages d'accueil par territoire et à la création d'outils de communication ..	82
2.5. Créer un observatoire des populations	84
2.6. Favoriser un travail en partenariat entre les territoires de proximité et les partenaires de l'accompagnement.....	85
2.7. Créer une grille d'évaluation des projets pour une adéquation avec le territoire.....	87
2.8. Favoriser l'émergence d'emplois agri ruraux ou pluriactifs	91
2.9. Soutenir les installations agricoles en facilitant l'accès au foncier	93
Conclusion	94
Bibliographie	96
Table des matières	98
Les annexes.....	101

Les annexes

Annexe 1 Historique du collectif Ville-Campagne

Annexe 2 Carte les zones de revitalisation rurale sur le département de l'Ariège

Annexe 3 Participation aux universités européennes de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural

Annexe 4 Grille d'entretien des nouveaux actifs

Annexe 5 Grille de retranscription des nouveaux actifs

Annexe 6 Les zones attractives du département de l'Ariège

Annexe 7 Tableau des normes entre locaux et nouveaux

Annexe 8 Carte des zones d'activités sur le département

Annexe 9 Week-end découverte avec Ariège Expansion

Annexe 10 Exemple d'un projet dans le cadre du dispositif Créarif

Annexe 11 Convention entre la CCI et la fédération des Parcs